

**LES CAHIERS
DU COMITÉ D'HISTOIRE**

Les mondes du travail en France de 1800 à nos jours

Conférences et débats

Lycée Claude Fauriel, Saint-Étienne, 20 janvier 2011

Franck Thénard-Duvivier (coord.)



Chevalement Couriot, Musée de la Mine, Saint-Etienne (diché FTD)

Cahier n° 14 – Juin 2011

**Comité d'histoire des administrations chargées du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle**



Remerciements

Aux étudiants des « classes prépas » – filières littéraires et économiques – du lycée Claude Fauriel, car cette journée de conférences et cette publication ont été conçues pour eux.

Aux universitaires et chercheurs, de Saint-Étienne, Dijon ou Paris, et aux autres intervenants, issus du monde professionnel, institutionnel et syndical, pour leur disponibilité et leur adhésion à un projet qui visait à favoriser une certaine pluralité des points de vue.

Au Comité d'Histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Chatefp) et, plus particulièrement, à Michel Lucas, son président, à Elie-Jean Vergnes puis Nicole Lejeune qui ont suivi ce partenariat.

A Alain Mattone, proviseur, et à Olivier Corsi, intendant, pour leur soutien permanent tout au long du projet. Aux personnels du lycée Claude Fauriel, qui ont assuré un accueil de qualité aux intervenants et aux participants lors de la journée du 20 janvier 2011.

A ceux enfin qui, parmi mes collègues, participent à la dynamique collective, et, plus particulièrement, à ceux qui m'ont apporté leur soutien sur ce projet : François Arnal pour ses photographies et pour les réalisations transdisciplinaires, Pierre Martin pour sa présidence de séance, Alain Michalec pour les projets « inter-prépas » en amont et en aval.

A tous, merci.

F. T.-D.



Bâtiment des « classes prépas » au lycée Claude Fauriel (cliché CPGE Fauriel).

Avec l'aimable autorisation de :
Archives départementales de la Loire ;
Institut CGT d'Histoire sociale ;
Entreprise Manufrance MF - www.manufrance.fr ;
Site Couriot – Musée de la Mine de Saint-Étienne.

Tous droits réservés.
Ministère du travail, de l'emploi et de la santé ; Paris 2011.
ISSN n° 1628 – 2663.

■ ■ ■ SOMMAIRE



Les mondes du travail en France de 1800 à nos jours



Éditorial (Michel LUCAS) 5
Avant-propos (Alain MATTONE) 7
Présentation du projet (Franck THÉNARD-DUVIVIER) 9
Cahier iconographique : la « bataille du charbon » 14
THÈME 1 – LES MONDES INDUSTRIELS STÉPHANOIS	
Les mondes industriels stéphanois au XIX^e siècle (Brigitte CARRIER-REYNAUD) 18
Contribution – Naissance et construction d'une entreprise emblématique du bassin stéphanois devenue patrimoine : la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne (Toni CAPORALE) 29
Contrepoint – Saint-Étienne et le bassin stéphanois aujourd'hui (Jean-Louis GAGNAIRE) 39
THÈME 2 – L'INSTITUTIONNALISATION DU TRAVAIL	
L'institutionnalisation du travail à travers l'histoire des ministères sociaux, 1791-1946 (Vincent VIET) 44
Contrepoint – Les institutions du travail (Jean COURDOUAN) 57
THÈME 3 – LA POLITISATION DES MILIEUX OUVRIERS	
Modalités et enjeux des politisations ouvrières aux XIX^e et XX^e siècles (Michel PIGENET) 64
Contrepoint – Syndicalisme et mouvement social (Georges PRUVOST) 72
THÈME 4 – LES « PÉRIPHÉRIES » DU MONDE OUVRIER	
Les ouvriers par défaut en France dans le premier XX^e siècle : ruraux, femmes et immigrés (Xavier VIGNA) 76
Contrepoint – Le syndicalisme français et ses « frontières » (Gérard ASCHIERI) 88
OUTILS	
Comptes rendus d'ouvrages (par les étudiants de Khâgne) 93
Chronologie (d'après le Chatefp) 104
Bibliographie (Franck THÉNARD-DUVIVIER) 111
Publications du Chatefp 119

Équipe éditoriale du lycée Claude Fauriel

Étudiants de Lettres supérieures (Hypokhâgne)

qui ont participé à la relecture des textes et à la conception éditoriale :

<i>Astrid Benzeghiba</i>	<i>Nina Michalski</i>
<i>Alice Borrego</i>	<i>Josselyn Mothe</i>
<i>Chloé Chassignolle</i>	<i>Victorie Perrier</i>
<i>Pierre Dupuy</i>	<i>Guillemette Rimbaud</i>
<i>Dominique Galotti</i>	<i>Manon Titem-Delaveau</i>
<i>Joris Labrune</i>	<i>Annaëlle Veyrard</i>

Mathilde Ville (photographies)

Étudiants de Première supérieure (Khâgne)

qui ont rédigé des comptes rendus d'ouvrages sur les mondes du travail :

<i>Amandine Bosc</i>	<i>Pierre Glénat</i>
<i>Kevin Crouzet</i>	<i>Élise Guérin</i>
<i>Amandine Diogo</i>	<i>Olivier Pécout-Varetz</i>
<i>Pauline Émelin</i>	<i>Pierre Thiolas</i>
<i>Pascaline Garcia</i>	

Franck Thénard-Duvivier (professeur d'Histoire)

Organisation de la journée, coordination et conception éditoriales.



Séance de travail éditorial avec les étudiants de Lettres supérieures, Hypokhâgne (cliché F. Arnal – CPGE Fauriel)



Cette édition des *Cahiers* du Comité d'Histoire illustre un partenariat original en publiant les actes d'une journée de conférences et de débats organisée au lycée Claude Fauriel de Saint-Étienne sur un projet du professeur d'histoire en Khâgne, Franck Thénard-Duvivier, ainsi que des notes de lecture rédigées par ses étudiants.

Le choix des intervenants souligne l'esprit d'ouverture des organisateurs, allant des universitaires ou chercheurs aux hommes de terrain, élus ou syndicalistes. Jean Courdouan, membre du Comité, y apporte sa contribution nourrie de son expérience administrative, nationale et internationale et deux des historiens choisis en raison de leur notoriété se trouvent être membres de la commission scientifique du Comité d'Histoire, Michel Pigenet et Vincent Viet.

Les actes de cette journée du 20 janvier 2011 sont donc naturellement proposés à un lectorat aussi ouvert que celui des *Cahiers* du Comité, allant des administrations du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle aux Confédérations syndicales et Organisations d'employeurs ainsi qu'aux centres universitaires d'histoire sociale et aux centres de formation administrative.

Le sens donné aux travaux de cette journée est prometteur pour de futurs partenariats. Le projet aborde le programme d'histoire au concours de l'École normale supérieure portant sur « les mondes du travail en France de 1789 à 1946 » sous deux angles : l'analyse des mondes industriels stéphanois, d'une part, l'institutionnalisation du travail et les politisations ouvrières d'autre part.

L'importance d'un personnel ouvrier qualifié dans les entreprises métallurgiques de la fin du XIX^e siècle a développé une culture ouvrière propre à la région stéphanoise et un militantisme qui s'est manifesté par la naissance de formes de solidarité, encouragées par certains employeurs, mais aussi par des grèves parfois violentes. C'est en regard de cette histoire régionale qu'on peut lire l'intervention de Vincent Viet sur l'institutionnalisation du travail car la multiplication des conflits sociaux au début du XX^e siècle a accéléré la création d'un ministère du travail. De même, cette histoire régionale constitue une sorte de contrepoint à la conférence de Michel Pigenet sur les enjeux des politisations ouvrières, actualisé par la réflexion de Georges Pruvost, vice-président de l'Institut CGT d'histoire sociale dont la présidente actuelle, Elyane Bressol est également membre du Comité.

Ce double regard, régional et national, sur les mondes du travail en France de 1800 à nos jours est prometteur. Les groupes régionaux du Comité d'Histoire, actuels ou à venir pourraient s'en inspirer. Il permet d'espérer de nouvelles formes de partenariat que le Comité d'Histoire faciliterait bien volontiers.



■ ■ ■ Le puits Couriot (Saint-Étienne)



Chevalement Couriot, Musée de la Mine, Saint-Étienne (cliché F. Thénard-Duvivier).

« Creusé à partir de 1907 sous le nom de Chatelus III par la société anonyme des Mines de la Loire au milieu d'une zone minière déjà dense, **le puits Couriot** (du nom de l'ingénieur président de la compagnie) est destiné à l'exploitation de couches profondes de l'ouest de Saint-Étienne, atteintes ici à 725 m sous le sol en 1913. Retardé par la guerre, l'équipement du puits et de ses installations annexes s'achève en 1921. Avec plus de 1 000 mineurs, Couriot est alors l'installation minière la plus profonde et la plus puissante du bassin. Toute l'extraction de la compagnie y est concentrée en 1937 : un million de tonnes de charbon remonte alors par le chevalement, y est lavé, trié, puis acheminé par le chemin de fer qui dessert le vaste complexe industriel que constitue ainsi Couriot. Le puits cessera son activité en 1973, dix ans avant la fermeture du dernier puits du bassin. »

Extrait du guide de visite du Site Couriot.

© Ville de Saint-Étienne, Musée de la Mine de Saint-Étienne.



■ ■ ■ Avant-propos



Alain Mattone

Proviseur du lycée Claude Fauriel (Saint-Étienne)



Mesdames, Messieurs, chers collègues et étudiants, je vous souhaite la bienvenue dans cet amphithéâtre du Lycée Claude Fauriel pour cette journée de conférences et de débats sur « Les mondes du travail en France de 1800 à nos jours ».

Ce projet ambitieux, porté par monsieur Thénard-Duvivier, professeur d'Histoire en Khâgne, que je remercie, s'inscrit pleinement dans la politique d'ouverture de notre établissement et réunit en fait plusieurs finalités.

Tout d'abord, apporter à nos étudiants des filières littéraires et économistes des conférences de très grande qualité, dispensées par des universitaires venant de la Sorbonne, de l'université de Saint-Étienne, de celle de Dijon ainsi qu'un chercheur du CNRS ; un programme conçu dans le cadre de la préparation du concours de l'École normale supérieure.

Ensuite, favoriser la confrontation des approches grâce à l'ouverture sur le monde professionnel, par des débats et des « contrepoints » qui suivront chacune des conférences et qui seront assurés par divers intervenants. Parmi eux, des représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Étienne ou encore des collectivités territoriales, en la présence de monsieur Jean-Louis Gagnaire, vice-président du Conseil régional de Rhône-Alpes en charge du développement économique, industriel et des PME, mais aussi d'un ancien directeur du ministère du Travail en la personne de monsieur Jean Courdouan. Ces contrepoints seront également assurés, dans l'après-midi, par des représentants des syndicats CGT et FSU.

Enfin, la participation de douze volontaires d'Hypokhâgne qui assureront la coordination éditoriale et la synthèse des débats pour une publication des actes de cette journée grâce à un partenariat avec le Chatefp, le Comité d'histoire du ministère du Travail ; tandis qu'une dizaine de Khâgneux fourniront les comptes rendus d'ouvrages en rapport avec les conférences et en phase avec la préparation au concours de l'ENS.

C'est donc une journée très importante et je tiens à remercier monsieur Thénard-Duvivier pour cette initiative qu'il m'avait proposée, qu'il prépare intensément depuis le mois de septembre dernier et qui lui a demandé un important travail de recherches, d'intervenants, de communication. Un grand merci aux conférenciers qui vont intervenir pour traiter ces quatre thèmes dont je laisse maintenant la responsabilité et les détails de présentation au porteur du projet.

Excellente journée.





*Alain Mattone, le 20 janvier 2011
(cliché F. Arnal – CPGE Fauriel).*

*Vue actuelle du lycée Claude Fauriel,
bâtiment de la restauration
(cliché lycée Fauriel).*



*La façade occidentale du lycée
à la fin du XIX^e siècle
(archives du lycée Fauriel)*



■ ■ ■ Présentation du projet



Franck Thénard-Duvivier

*Professeur d'histoire en Khâgne au lycée Claude Fauriel
Chercheur associé au GRHIS (Université de Rouen)
Organisateur de la journée et coordinateur de la publication*



La présente publication constitue en premier lieu les « actes » de la journée de conférences et de débats organisée au lycée Claude Fauriel, mais elle est également le fruit d'un projet plus vaste, conçu pour et avec les étudiants de Lettres supérieures. Aussi les étudiants volontaires d'Hypokhâgne et de Khâgne ont-ils pu participer à cette publication en réalisant, pour les premiers, le suivi éditorial des actes – autant à l'écrit que sur le site Internet des classes « prépas42 »¹ – et, pour les seconds, en rédigeant des comptes rendus d'ouvrages relatifs aux mondes du travail en France aux XIX^e et XX^e siècles.

La première étape de ce projet a connu un franc succès le 20 janvier 2011 avec la participation des universitaires et chercheurs, des acteurs du monde professionnel mais aussi d'un auditoire nombreux de plus de 170 personnes. Outre les étudiants des filières littéraires et économiques des CPGE, l'amphithéâtre du lycée a également accueilli des étudiants « extérieurs », des enseignants, des professionnels, des syndicalistes et des chercheurs. La seconde étape prend la forme de cette publication destinée à un lectorat plus vaste grâce à son insertion dans les *Cahiers du Chatefp*, lui assurant ainsi une diffusion à la fois institutionnelle (à l'écrit) et « universelle » (par l'Internet) grâce au Ministère du Travail et à son Comité d'Histoire². Saluons la richesse et l'efficacité d'un tel partenariat.

Les mondes du travail en France...

Le projet est ancré dans le programme d'histoire au concours de l'École normale supérieure (ENS), pour la session 2011, portant sur « *les mondes du travail en France de 1789 à 1946* ». Un programme, certes passionnant et riche en questionnements, mais également vaste, très vaste ! Sur la durée, tout d'abord, avec une période longue – 1789-1946 – à la fois complexe et essentielle pour comprendre l'évolution de la société française. Ensuite, l'étendue de ce programme est liée à la pluralité des « *mondes du travail* » ; sujet dont le jury précise qu'il « concerne l'ensemble des actifs, embrasse tous les secteurs d'activités » et qu'il « re-

¹ Un premier compte rendu – succinct – de la journée de conférences a été publié sur le site des CPGE du lycée Fauriel : <http://www.prepas42.org/conferences/travail-2010/CR.html>.

² Son téléchargement est prévu à partir du site du Ministère du Travail, dans la rubrique consacrée au Comité d'Histoire : <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/le-ministere,149/le-comite-d-histoire,430/>.

couvre l'intégralité des activités productives »³. Ainsi, tous les acteurs du travail sont concernés : des simples mains-d'œuvre aux grands patrons ou encore des « filles de noce » – chères à Alain Corbin⁴ – aux plus hauts fonctionnaires... Et n'y voyez aucune malice de ma part !

D'ailleurs, le jury de l'ENS a fait le choix, pour le sujet de l'épreuve écrite – le 22 avril 2011 – d'une thématique dans le même esprit avec « *Le travail des femmes du début du XIX^e siècle à la fin de la seconde guerre mondiale* ». Un sujet d'histoire sociale, aux implications économiques et politiques, qui avait donné lieu à bien des cours dans les Khâgnes de France. On peut également y voir une sorte de « clin d'œil » aux premières recherches en histoire des femmes ; lesquelles avaient d'abord porté, au début des années 1970, sur le mouvement ouvrier et sur le rapport entre travailleurs et travailleuses, avant de s'élargir à une histoire du travail féminin, mettant notamment la figure de « l'ouvrière » à l'honneur. Si les travaux sur les « femmes à l'usine » continuent d'animer la recherche universitaire, tant le sujet est vaste⁵, il ne s'agit plus d'une simple « histoire ouvrière au féminin » mais d'un renouvellement des thèmes et, surtout, des approches. Aussi l'histoire de la Grande Guerre a-t-elle pu être « revisitée » par celle des femmes et du « genre » (dans le cadre des *gender studies* venues des États-Unis⁶). Par exemple, l'histoire des « munitionnettes », qu'évoque Xavier Vigna dans sa contribution sur les « ouvriers par défaut », invite à penser autrement l'histoire de la guerre : pas seulement à partir du « front » et des combats, mais aussi depuis « l'arrière »...

En tout cas, s'il était impossible de couvrir ce vaste programme en une seule journée de conférences, on pouvait néanmoins s'en inspirer pour confronter les points de vue et diversifier les approches. Certes, notre journée est largement centrée sur le monde industriel et les ouvriers, mais elle fait également la part belle à l'institutionnalisation du Travail, à l'influence des systèmes de pensée et aux conflits du travail. Autant de thèmes qui font explicitement partie dudit programme !

Mettre en perspective et débattre !

La journée de conférences et de débats organisée en janvier 2011 constitue un genre un peu « hybride » entre le colloque, par la qualité des intervenants réunis, et le séminaire par la présence nombreuse des étudiants. Il ne s'agissait pas tant de contribuer directement à la recherche, que de viser un objectif plus modeste : celui de la confrontation des approches, de la mise en tension des questionnements historiques à la lumière des problématiques du monde professionnel actuel.

La vocation de l'histoire – qu'elle soit dispensée dans le cadre scolaire ou universitaire – n'est-elle pas de susciter la confrontation des idées ? Si l'organisation de conférences d'un haut niveau scientifique permet d'apporter aux étudiants des éclairages solides sur certains points en rapport avec le programme du concours, il s'agit aussi de confronter ces approches

³ D'après la « Présentation de la question d'histoire contemporaine 2011, complément au programme », disponible sur <http://www.ens-lyon.eu> (rubrique admission sur concours, session 2011).

⁴ Alain CORBIN, *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1992.

⁵ Par exemple, Annie FOURCAUT, *Femmes à l'usine. Ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Maspero, 1981. Voir la bibliographie à la fin de la présente publication.

⁶ L'histoire du « genre » (*gender*) a notamment été définie par l'américaine Joan SCOTT dans un article de l'*American Historical Review* de 1986, traduit en France en 1988 : « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du Grif*, n° 37/38. Ce concept de « genre » a commencé à se diffuser en France au début des années 2000 avant d'être remis en cause, y compris par J. Scott, en raison de sa banalisation et de ses effets discriminants.

historiques aux questionnements actuels et à l'expérience des acteurs du monde professionnel. D'où l'idée de « contrepoints » comme autant de « bonds » à travers le XX^e siècle, entre 1946 et aujourd'hui, mais aussi comme mise en perspective et mise en débats.

D'ailleurs, comment ne pas immédiatement établir des liens entre les « *mondes du travail en France* », même « *de 1789 à 1946* » et l'actualité, particulièrement celle de l'automne 2010 qui a connu un mouvement social et revendicatif plutôt soutenu autour de la question des régimes de retraite et de leur « réforme », dans le contexte d'une loi débattue puis adoptée au Parlement⁷ ? Mais d'autres enjeux majeurs sont actuellement liés au travail, tel celui de prise en compte de la pénibilité ou encore celui du partage des fruits du travail. Autant de débats qui se posent à la société française depuis les transformations liées à l'industrialisation à partir du XIX^e siècle. Il pourrait, en effet, paraître étonnant de voir une certaine constance des questions portant sur les conditions de travail depuis les années 1840 jusqu'à nos jours... Mais comment en serait-il autrement puisque le travail constitue le cadre quotidien de millions de salariés et d'entrepreneurs ? Ainsi, des ouvriers de la première industrialisation aux manifestations de l'automne 2010, le travail s'inscrit dans notre histoire nationale et dans nos pratiques sociales.

Le travail marque également notre patrimoine local et notre imaginaire collectif. Par exemple, la simple évocation de Saint-Étienne rappelle généralement les images à la fois de la mine et du football, sans parler du stade « Geoffroy Guichard » du nom du fondateur de l'entreprise Casino... Au-delà du « noir » et du « vert », le bassin stéphanois a pourtant renouvelé son tissu économique et misé sur d'autres couleurs, telle celle du *design* récemment reconnue par l'UNESCO. Ainsi en novembre 2010, Saint-Étienne a rejoint le « Réseau des villes créatives » de l'UNESCO – désormais au nombre de 27 – dans l'un des sept domaines de référence : le *design*⁸. Mais pour que la métamorphose stéphanoise se confirme, il faut espérer une dynamique puissante et durable s'appuyant à la fois sur les institutions « visibles », telles la Cité du Design et la Biennale internationale du Design, mais aussi sur les petites et moyennes entreprises créatrices. C'est sans doute l'un des enjeux locaux portant sur le renouveau des « mondes du travail » stéphanois.

La complémentarité des chercheurs et des « acteurs » du travail

Que la journée du 20 janvier 2011 ait lieu à Saint-Étienne lui donne une inévitable connotation ouvrière en l'ancrant dans l'histoire industrielle de la ville. C'est pourquoi nous avons voulu poursuivre la réflexion sur le patrimoine stéphanois, engagée avec les étudiants dès le mois de septembre, dans le cadre des programmes d'histoire et de géographie⁹. Outre l'indispensable visite du Musée de la Mine, constituant une « sortie sur le terrain », celui du site Couriot dans sa mise en scène muséographique actuelle, nous avons aussi profité de la venue de son conservateur et directeur, Philippe Peyre, lors d'une matinée articulée autour

⁷ La loi portant réforme des retraites a été promulguée par le Président de la République et publiée au *Journal Officiel* le 10 novembre 2010. Elle poursuit officiellement deux objectifs majeurs : d'une part, maintenir le niveau des pensions pour les retraités actuels et futurs ; d'autre part, rétablir l'équilibre des régimes de retraites par répartition jusqu'en 2018. Les modalités et l'efficacité de cette réforme ont fait l'objet de débats et de critiques, notamment de la part des syndicats. Voir *infra*, par exemple, le « contrepoint » de Georges Pruvost qui revient sur ce mouvement syndical et social.

⁸ Saint-Étienne a ainsi rejoint, le 22 novembre 2010, les huit autres « villes créatives » du *design* : Buenos Aires, Berlin, Montréal, Nagoya, Kobe, Shenzhen, Shanghai et Séoul. Voir sur <http://portal.unesco.org>.

⁹ Le programme pour la session 2011 du concours de l'ENS porte sur « *Les énergies dans le monde, étude géographique* ». Le monde stéphanois de la mine permet ainsi une belle étude de cas à la fois en histoire et en géographie.

d'une approche plus politique et sociétale des « mondes de la mine », mais aussi de la notion de « territoire » et de « paysage » industriel. Cette (re)découverte de l'histoire et du patrimoine stéphanois se prolonge ainsi à travers la première conférence, mais aussi le complément apporté par Toni Caporal qui nous offre un premier état de ses recherches en cours sur la Manufacture d'armes et de cycles. Par ailleurs, les étudiants- des filières littéraires et économiques – avaient déjà profité de la venue, au lycée Fauriel, de l'exposition conçue par les Archives départementales de la Loire (ADL) et commentée, pour eux, par Nicole Noisette, responsable des archives privées au sein des ADL¹⁰.

En portant sur **les mondes industriels stéphanois**, le premier thème offrait une étude de cas liminaire axée sur le XIX^e siècle, avec la conférence de Brigitte Carrier-Reynaud, afin de permettre un premier débat sur les héritages et les perspectives actuelles du bassin stéphanois et, plus globalement, en Rhône-Alpes avec l'intervention de Jean-Louis Gagnaire¹¹.

Afin d'élargir les enjeux du débat au niveau du rapport entre les « mondes du travail » et l'État, le second thème était consacré à la question de **l'institutionnalisation du Travail** à travers sa mise en perspective avec les ministères sociaux, par Vincent Viet, puis avec les évolutions économiques et sociétales grâce au « contrepoint » assuré par Jean Courdouan, fort de son expérience institutionnelle en France et au sein du Bureau international du Travail.

Le troisième thème revient sur les travailleurs et leur rapport aux idéologies à travers **les modalités de politisations ouvrières** grâce à la conférence de Michel Pigenet, tandis que le « contrepoint » est apporté par un syndicaliste et acteur de l'histoire sociale, Georges Pruvost.

Enfin, le quatrième thème visait à dépasser le seul « bastion » industriel en ouvrant la réflexion aux « **périphéries** » **des mondes du travail**. Aussi Xavier Vigna, évoquait-il les « ouvriers par défaut » à travers les ruraux, les femmes et les immigrés, et Gérard Aschieri interroge, quant à lui, les « frontières » du syndicalisme, c'est-à-dire sur les catégories de travailleurs en partie délaissées (les chômeurs, les stagiaires, les sans-papiers, les retraités).

Un projet éditorial

Les principaux choix éditoriaux ont été effectués en concertation avec l'équipe d'étudiants de première année (Hypokhâgne). Nous avons voulu ajouter des notes complémentaires et des « outils » à destination d'un plus large public – étudiant notamment – que les seuls chercheurs et spécialistes. D'où des notes en bas de page supplémentaires, signalées par la mention NDLR (note de la rédaction), afin d'expliquer certains termes et sigles plus ou moins bien connus voire certaines figures « locale » des mondes du travail (Étienne Mimard, Geoffroy Guichard ou encore Pierre-Frédéric Dorian). Animés du même souci de faciliter les contacts avec les mondes universitaires et professionnels, nous avons indiqué, d'une part, les derniers travaux des conférenciers et, d'autre part, nous avons présenté succinctement les organisations institutionnelles ou syndicales dont sont issus les « acteurs » du monde professionnel intervenant en contrepoint des conférences : le Conseil régional de Rhône-Alpes, l'Institut national du Travail (INTEFP) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), la CGT et son Institut d'histoire sociale, la FSU et son Institut de recherches, ou encore le Conseil économique social et environnemental (CESE).

¹⁰ D'autres initiatives sont prévues en collaboration avec Alain Michalec, professeur en filière ECS au lycée Claude Fauriel et « professeur relais » auprès des ADL. Qu'il en soit remercié !

¹¹ Nous regrettons de n'avoir pas eu le texte de Sandy Marion qui assurait le « contrepoint », le 20 janvier 2011, au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Étienne/Montbrison. Mais son diaporama est téléchargeable sur <http://www.prepas42.org/conferences/travail-2010/CR.html>. Voir les données actualisées sur le site de la CCIT : http://www.saint-etienne.cci.fr/Observatoire_De_Leconomie.

De plus, nous avons voulu élargir les finalités et les publics de cette publication, au-delà des seuls actes de la journée du 20 janvier 2011, par l'ajout de quelques « outils » permettant de mieux comprendre les mondes du travail et pour poursuivre l'étude. Outre une chronologie couvrant la période 1841-2009 et une bibliographie indicative, des comptes rendus d'ouvrages sur le travail sont autant d'invitations à prolonger la réflexion. Ils ont été rédigés par des étudiants volontaires de seconde année (Khâgne) ; lesquels ont repris, de manière condensée, leurs travaux estivaux de lecture qui, une fois mutualisés à l'échelle de tous les préparatoires, leur avaient fourni une première base sur le programme du concours. Mais quand on aime, on ne compte plus le « travail » fourni...

Voilà pourquoi cette modeste publication constitue à la fois les actes d'une riche journée d'études et de débats, mais aussi le point d'orgue d'un projet conçu pour les étudiants et, en partie, par eux. Preuve, s'il en était besoin, que les « classes prépas » – d'aucuns disent qu'elles sont aujourd'hui menacées – peuvent et doivent jouer leur double rôle : préparer les concours des grandes Écoles – celui de l'ENS n'étant pas le moins exigeant ! – et assurer leur mission d'enseignement supérieur. Cette dernière allie la rigueur méthodologique et scientifique, mais aussi une indispensable dynamique de travail fondée sur la motivation des étudiants et, n'ayons pas peur des mots tant dévoyés, sur une nécessaire *pédagogie*.

Rendez-vous à l'automne 2011, au lycée Claude Fauriel, pour un nouveau colloque consacré aux enjeux de la santé en France depuis le XIX^e siècle, dans le cadre du nouveau programme de l'École normale supérieure !



Franck Thénard-Duvivier.

Auditoire lors de la journée du 20 janvier 2011, amphithéâtre du lycée Claude Fauriel (clichés F. Arnal – CPGE Fauriel).



La « bataille du charbon »

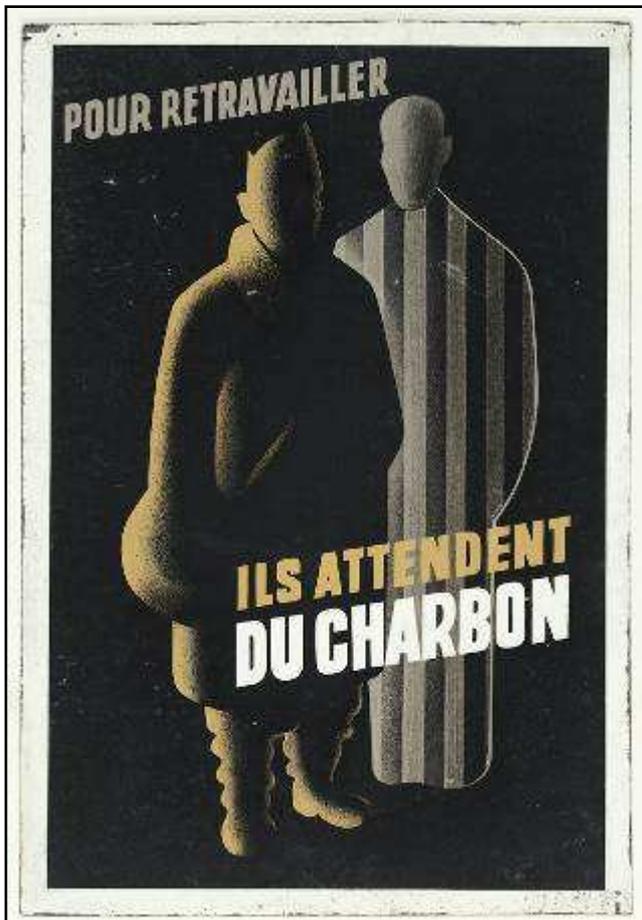
À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le « *sort de la France* » est « *entre les mains* » du mineur dont dépend la production énergétique nécessaire à la reconstruction : tous les Français « *attendent du charbon* » pour retravailler mais aussi pour se chauffer et se nourrir... Dans cet effort national, toutes les forces politiques, syndicales et économiques s'unissent pour développer la production et gagner la « bataille du charbon ».

♦ C'est pourquoi **Maurice Thorez**, secrétaire général du Parti communiste français, appelle, le 22 juillet 1945, les mineurs à « *produire* » pour « *assurer le salut du pays* » et « *permettre la reconstruction économique, la renaissance morale et culturelle de la France* », mais aussi pour « *préserver et renforcer l'alliance de la classe ouvrière avec les classes moyennes et avec les paysans* » (affiche du PCF, 1946, en bas à droite).

♦ La **Confédération générale du Travail (CGT)** se lance également dans le « combat pour la production » comme le montrent les numéros de *La Vie ouvrière* de février et avril 1946 ou encore l'affiche pour le 26^e Congrès national de la CGT (cf. page suivante).



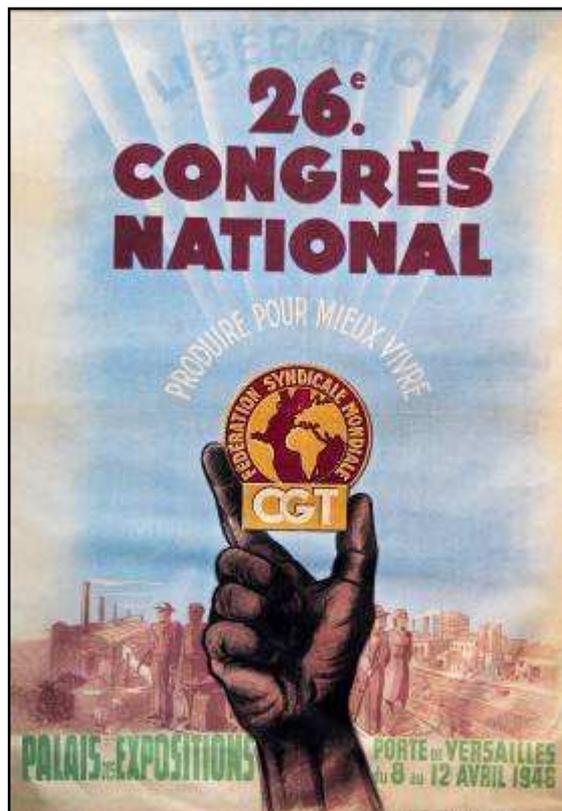
Affiches de 1945 et 1946 (en bas à droite). © Collections de la Ville de Saint-Étienne, Musée de la Mine de Saint-Étienne.

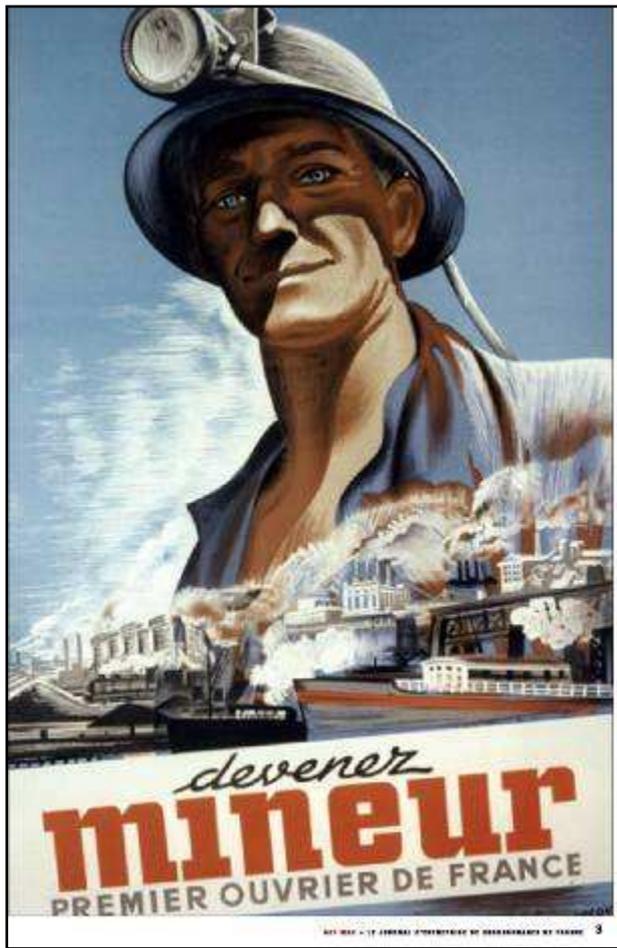




La vie ouvrière n°75, 9 février 1946, p. 6-7. © Collection IHS-CGT.

Affiche pour le 26^e Congrès national de la CGT (avril 1946) et « Une » de La Vie ouvrière n°86, 27 avril 1946. © Collection IHS-CGT.





A NOS CAMARADES

**Ouvriers Mineurs et Similaires,
Employés, Agents de Maîtrise,
Ingénieurs et Cadres,**

Le décret du 26 août 1946 nommant les Administrateurs des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais, en application de l'article 30 de la loi du 17 mai sur la Nationalisation des mines de combustibles, a mis fin à la Nationalisation incomplète et provisoire.

Dans ce régime passé, les véritables intérêts de la Nation et de la corporation minière n'étaient pas défendus avec tout le soin voulu ; vous avez eu largement la possibilité de vous en rendre compte.

L'influence néfaste des trusts en profita pour essayer de jeter le discrédit sur le principe même des Nationalisations à travers la mauvaise marche des Houillères Nationales.

A partir d'aujourd'hui, tout ceci est changé

Vous êtes assurés de ce que les intérêts de la Nation et de la Profession seront bien défendus, grâce au Conseil d'Administration dans lequel les représentants des organisations syndicales du Personnel ont une large place.

Ce grand honneur et cette grande confiance qui nous sont faits comportent également de grands devoirs. Il incombe à chacune de nous : galibots, ouvriers, agents de maîtrise, employés, ingénieurs, membres du Conseil d'Administration, de comprendre parfaitement la hauteur de cette tâche et de redoubler d'efforts. Nous sommes certains que vous aurez à cœur de nous secourir.

Dès aujourd'hui, la production peut et doit faire un bond en avant. De notre côté, nous nous mettons à l'étude des méthodes et des moyens nécessaires pour consolider les résultats de votre effort et le rendre par la suite, encore plus productif, sans aggravation de peine physique.

EN AVANT TRAVAILLEURS DE LA MINE

Pour les 120.000 Tonnes

Dans une ambiance nouvelle et d'un cœur plus léger nous donnerons à la France le charbon dont elle a tant besoin, en même temps que nous assurerons le succès des réformes sociales et de structure que la classe laborieuse a tant désirées.

Le Président du Conseil d'Administration des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais,
A. PARENT.

En haut à gauche et en bas à droite : © Collections de la Ville de Saint-Étienne, Musée de la Mine de Saint-Étienne. En haut à droite : © Collection IHS-CGT.

Le Conseil national de la Résistance s'était prononcé pour la **nationalisation des sociétés minières**. Celle-ci est d'abord décidée pour les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, puis elle est étendue aux autres bassins par la loi du 17 mai 1946.

♦ Le 14 juin 1946, le nouveau « statut du mineur » apparaît particulièrement avantageux en termes de droit au logement, sécurité sociale, garanties salariales, congés payés ou encore durée du travail. Il s'agit de fixer les mineurs et d'en attirer de nouveaux. Le mineur devient un travailleur reconnu : il est le « **premier ouvrier de France** ».

♦ Face à l'important besoin de main-d'œuvre, il est à nouveau fait appel aux travailleurs étrangers, eux-aussi enrôlés dans la bataille du charbon. Ici **une affiche incite les mineurs italiens à venir travailler en France** (vers 1948-1950).

L'unité nationale forgée pour la « bataille de la production » se brise en 1947 avec le départ des communistes du gouvernement, tandis que la remise en cause du « statut du mineur » débouche sur une **grande grève en octobre 1948**.



■ ■ ■ THÈME 1



LES MONDES INDUSTRIELS STÉPHANOIS



Conférence

Les mondes industriels stéphanois au XIX^e siècle

Brigitte CARRIER-REYNAUD

Contribution

**Naissance et construction d'une entreprise emblématique
du bassin stéphanois devenue patrimoine :
la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne**

Toni CAPORALE

Contrepoint

Saint-Étienne et le bassin stéphanois aujourd'hui

Jean-Louis GAGNAIRE

Sculptures en haut-relief figurant le travail des mineurs « au fond » (à gauche) et celui des métallurgistes (à droite), Hôtel de la Société amicale des anciens élèves de l'École nationale des mines de Saint-Étienne, dit « Hôtel des Ingénieurs » (19, rue du Grand-Moulin, Saint-Étienne), 1906-1907 (cliché F. Thénard-Duvivier).



■ ■ ■ Les mondes industriels stéphanois au XIX^e siècle



Brigitte Carrier-Reynaud

Maître de conférences en histoire contemporaine¹

Université Jean Monnet (Saint-Étienne)

Laboratoire ISTHME, UMR 5600²



De la pluralité des mondes industriels stéphanois : tel est le titre que l'on pourrait donner à cette conférence, qui va tenter de tracer à grands traits les contours d'un univers social, celui du monde du travail, dans une ville qui fut le berceau de la première industrialisation en France. Le développement de l'industrie se traduit sur le plan social de plusieurs manières :

- Il donne naissance à une structure sociale particulière, à dominante ouvrière, qui marque durablement l'image de la cité. Mais derrière ce terme très englobant, se profilent de nombreux statuts et conditions de vie différents. Il en va de même pour les élites, dont l'apparente cohésion autour de caractéristiques et de valeurs communes cache des intérêts et des stratégies qui ne le sont pas.
- Il enracine dans la société locale, tous groupes confondus, une culture du travail, qui prend à Saint-Étienne une ampleur et une intensité assez remarquables. Ici, pour reprendre la formule de Jean Guitton, « même le terrain travaille » ! Et l'image traduit bien cette omniprésence du travail qui a façonné la conscience collective stéphanoise.
- Il forge une identité, celle d'une population modeste et laborieuse mais unie par les liens de forte solidarité et par les luttes qui ont jalonné l'histoire du mouvement ouvrier. Cette identité, construite à partir de réalités incontestables, alimente aussi une imagerie, voire des clichés, dont le plus répandu est celui qui fait de Saint-Étienne une ville à la fois noire et rouge, manière commode de masquer la profonde hétérogénéité des mentalités et comportements de ses habitants.

On voit dès lors combien le pluriel s'impose pour évoquer, dans toute leur complexité et leur diversité, ces mondes industriels stéphanois au XIX^e siècle³.

¹ **Brigitte Carrier-Reynaud** a notamment publié : (dir.), *L'enseignement professionnel et la formation technique, du début du XIX^e au milieu du XX^e siècle*, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2006 ; avec Philippe CASTAGNETTI, Gérard BERGER et Vincent GOURDON, *Images et pratiques de la ville*, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2006. [NDLR]

² Laboratoire ISTHME : Image, Société, Territoire, Homme, Mémoire, Environnement. [NDLR]

³ On n'évoquera pas ici le monde de la mine, ni la Manufacture Française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne (future Manufrance), qui ont fait l'objet d'autres interventions lors du cycle de conférences dans lequel s'insère cette étude. [Voir l'article suivant. NDLR]

Le monde des ouvriers stéphanois

Sur l'ensemble de la période, la structure socio-professionnelle fait apparaître une constante : le poids des ouvriers dans la population, et a contrario la faible part des catégories moyennes et aisées.

La mesure de ce phénomène est cependant difficile à prendre. Les données chiffrées fiables manquent ; d'une part faute de travaux de recherche suffisamment approfondis sur le monde ouvrier stéphanois du XIX^e siècle⁴ ; d'autre part et surtout parce que, comme l'a souligné Gérard Noiriel, toute recherche sur les groupes sociaux se heurte à de multiples problèmes terminologiques et méthodologiques. L'enquête sur le travail de 1848 n'offre que des données très lacunaires. Les professions indiquées dans les listes des recensements, principale source permettant une approche un tant soit peu précise de la population active, ne nous renseignent pas toujours sur le statut des personnes ; ainsi, l'« ouvrier en soie » peut être un travailleur à domicile et l'« armurier » un artisan indépendant, comme l'un et l'autre peuvent être des salariés d'usine, et d'ailleurs passer plusieurs fois d'un statut à l'autre au cours de leur vie, au gré des impératifs de la conjoncture économique. De même, il n'est pas rare de constater, d'un recensement à l'autre, qu'un même individu a changé de profession : le mineur est devenu métallurgiste, ou le passementier s'est embauché à la mine, chacun prenant le travail là où il se trouve. Mais, à côté de ces mobilités intersectorielles, qui au fond ne modifient pas l'appartenance au monde ouvrier, on assiste aussi à de fréquents allers-retours salariat / patronat : les cas sont nombreux dans la rubanerie, où un chef d'atelier peut, avec très peu de capitaux, devenir fabricant de rubans ; ils le sont également, à partir des années 1890, dans le cycle, où l'on voit nombre d'ouvriers (tourneurs, fraiseurs, mécaniciens...) quitter leur emploi salarié pour tenter de « se mettre à leur compte »⁵ ; le succès n'étant pas toujours au rendez-vous, une part importante de ces néo-entrepreneurs retournent à leur métier à tisser ou à leur étai au bout de quelques années. Enfin, dernier, et non des moindres, des problèmes méthodologiques que pose la mesure de la population active : la question du travail des femmes, objet d'une occultation permanente ; on ne s'étendra pas ici sur ses fondements idéologiques et sociaux⁶, mais on retiendra seulement qu'elle aboutit à une sous-estimation qui prend des allures d'iceberg, et qui compromet toute approche statistique fiable.

Autant dire que rentrer dans le détail des chiffres des catégories et des statuts professionnels s'avère mission impossible, et qu'il faut se contenter de quelques ordres de grandeur.

Au début du siècle, vers 1812⁷, les ouvriers des trois principales industries (métallurgie, arme, ruban) représentent à eux seuls plus de la moitié de la population, soit 55 % ; si l'on y ajoute les mineurs, encore peu nombreux, les ouvriers du bâtiment et les domestiques, ce sont

⁴ La thèse d'Yves Lequin fournit nombre de données statistiques intéressantes pour la seconde moitié du XIX^e siècle, mais dans le cadre d'une étude globale sur la région lyonnaise au sens large : Yves LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Presses Universitaires de Lyon, 1977, t. 1, *La formation de la classe ouvrière régionale* ; t. 2, *Les intérêts de classe et la République*.

⁵ Voir à ce sujet Brigitte CARRIER-REYNAUD, « La rubanerie stéphanoise » et « Le cycle stéphanois », in Jean-Claude DAUMAS (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Flammarion, 2010, p. 626-629 et p. 206-208.

⁶ Voir Joan SCOTT, « La travailleuse », in Georges DUBY et Michelle PERROT, *Histoire des femmes, Le XIX^e siècle*, Plon, 1991.

⁷ Voir le détail des chiffres dans Gérard-Michel THERMEAU, *A l'aube de la révolution industrielle, Saint-Étienne et son agglomération*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002, p. 352. Il s'agit des chiffres de la commune de Saint-Étienne ; en comptant la population des trois communes suburbaines de Valbenoîte, Montaud et Outre-Furan, on aboutit à un poids encore plus important de la population ouvrière.

les deux tiers des Stéphanois qui relèvent de cette catégorie des ouvriers. Vers 1850, sur 78 000 habitants, on compte quelque 3 800 mineurs, 2 500 armuriers, 8 000 métallurgistes, et au moins 20 000 passementiers⁸ ; et on peut estimer qu'à cette date près de 80 % des Stéphanois sont des ouvriers et des artisans. Au recensement de 1886, la population active se répartit de la manière suivante : 18 % pour la mine, et autant pour la métallurgie, y compris le secteur de l'arme ; 12 % pour le textile ; 13 % pour le bâtiment et les travaux publics ; ce qui donne un total de plus de 60 % d'ouvriers, chiffre qui semble rester stable jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les travaux plus précis sur certains quartiers de Saint-Étienne ou sur les villes voisines de la vallée du Gier ou de l'Ondaine confirment ces estimations : ainsi, le quartier du Soleil est, du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e, un quartier exclusivement ouvrier, avec 80 à 90 % de ses habitants employés dans l'industrie⁹.

Au regard de cette présence massive des ouvriers dans la population, reflet du poids de l'industrie dans l'économie de la ville et du bassin, la place des classes moyennes et des élites est réduite. Pas plus du tiers des habitants en 1812, si l'on ajoute les emplois liés à la boutique et à l'échoppe, les emplois administratifs, les rentiers et négociants. Cette proportion régresse aux alentours de 20 % vers 1850, lorsque le mouvement d'industrialisation atteint son apogée. La deuxième moitié du siècle voit la tendance s'inverser : les commerçants, les employés, les professions libérales, les ingénieurs, les chefs d'entreprise, constituent près de 40 % de la population active du recensement de 1886 ; et la présence nouvelle de professions comme les avocats, les architectes ou les libraires, est révélatrice des changements à l'œuvre dans la société stéphanoise.

Si l'on s'en tient aux seules élites industrielles et commerçantes, quelques caractéristiques se dégagent de cet ensemble aux frontières quelque peu mouvantes. Au-delà des points communs que sont l'appartenance au groupe des entrepreneurs et une relative aisance matérielle, on peut y distinguer deux mondes, aux origines et aux valeurs différentes¹⁰. Le plus ancien et le plus enraciné localement est constitué par les rubaniers ; bourgeoisie marchande, issue de l'Ancien Régime et renouvelée au fil du XIX^e siècle par l'intégration de quelques hommes nouveaux venus de l'aristocratie ouvrière du textile, elle pérennise durant tout le siècle une structure de production pré-capitaliste, caractérisée par la dispersion de la fabrication et le recours au travail à domicile. Attachée aux valeurs familiales et au catholicisme, libre-échangiste en économie, ses choix politiques sont, au gré des régimes, légitimistes, orléanistes, bonapartistes, mais toujours résolument hostiles à la République. C'est ce groupe qui domine socialement et politiquement la ville au moins jusque dans les années 1870, par la mainmise qu'il exerce sur la Chambre de Commerce et sur la Mairie. Le milieu des armuriers, beaucoup moins nombreux, présente dans une large mesure des caractères identiques. Bien différent apparaît le patronat de la mine et de la métallurgie. Formé en majorité d'hommes extérieurs à la région, il est surtout constitué, durant la première phase de l'industrialisation, de capitaines d'industrie, tels les Jackson, Massenet, Pétin et Gaudet, Holtzer, Dorian, Verdié, et tant d'autres pionniers et grands maîtres de forge. Plus tard, domineront surtout les ingénieurs et diplômés de grandes écoles, que l'on retrouve à la tête des compagnies minières ou des entreprises métallurgiques : Charles Barroin, François Voisin, Pierre Billion du Rousset, Adrien de

⁸ Jean MERLEY, *Saint-Étienne au milieu du XIX^e siècle, La révolution de 1848 et les débuts de la Seconde République*, Impr. Reboul, 2004, p. 66.

⁹ Jean-Paul BURDY, *Le Soleil noir, formation sociale et mémoire ouvrière dans un quartier de Saint-Étienne, 1840-1940*, Presses Universitaires de Lyon, 1989. [Voir le compte rendu à la fin de la présente publication. NDLR] Félix LARDON, *Naissance et développement d'une ville ouvrière, Rive-de-Gier, 1750-1860*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Saint-Étienne, 1984.

¹⁰ Nicole VERNEY-CARRON, *Le ruban et l'acier, les élites économiques de la région stéphanoise (1815-1914)*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999.

Montgolfier sont représentatifs de ces polytechniciens, centraliens, ou « gadzarts »¹¹ venus faire carrière à Saint-Étienne. Porteurs d'autres valeurs (beaucoup sont protestants ou francs-maçons), plus progressistes en matière sociale, protectionnistes, et généralement républicains, ils ne donnent pas ou peu naissance à des dynasties solidement implantées dans la région. Ces deux élites, animées par des intérêts contradictoires¹², n'ont jamais véritablement fusionné, et sont restées en tout état de cause insuffisantes en quantité et en qualité par rapport à l'importance de la ville. Elles n'ont pas non plus su se renouveler : au tournant du XX^e siècle, les électrons libres que sont un Étienne Mimard ou un Geoffroy Guichard¹³, masquent, par leur forte personnalité et leur célébrité, le déficit bien réel des milieux entrepreneuriaux stéphanois en hommes capables de relancer la dynamique industrielle.

Des univers de travail différenciés

Les acteurs de la vie industrielle stéphanoise évoluent dans des univers de travail différenciés, où cohabitent le travail à domicile, l'artisanat, la petite entreprise et la grande entreprise.

La rubanerie a adopté depuis ses origines le travail à domicile, et le conserve durant tout le XIX^e siècle, et au-delà. La Fabrique rassemble tous ceux qui, à un titre ou à un autre, participent à l'élaboration du ruban : « fabricants », c'est-à-dire chefs d'entreprise, dessinateurs-metteurs en carte, dévideuses, ourdisseuses, passementiers, et nombre d'autres intervenants à divers stades de la fabrication. Les « fabricants », à la tête pour la plupart de petites affaires familiales, ne fabriquent rien chez eux, mais se définissent eux-mêmes comme les architectes du ruban : ils créent les modèles, fournissent aux ouvriers les matières premières, et se chargent de commercialiser les produits finis. Ils sont installés en centre ville¹⁴, dans des immeubles qu'ils ont eux-mêmes fait construire dans les années 1820-1880, et qui abritent à la fois l'appartement familial et les locaux de l'entreprise ; des locaux plus commerciaux qu'industriels où sont rassemblés des lieux de stockage, des bureaux, quelques ateliers (échantillonnage, pliage) et « la recette », où les différents façonniers prennent livraison de leurs matières premières, rapportent le travail terminé, qui est contrôlé à chaque étape. Ces façonniers sont des travailleurs à domicile : les plus nombreux, les tisseurs ou passementiers, sont propriétaires de leur matériel, et souvent de leur atelier ; ils travaillent en famille, aux horaires qui leur conviennent ; ils fournissent aux fabricants (qui ne sont pas leurs employeurs) leur force de travail, et sont rémunérés selon un prix de façon, fixé de gré à gré en fonction de la difficulté de l'article à fabriquer et du métrage livré ; les multiples tentatives pour fixer un Tarif n'aboutiront pas avant le début du XX^e siècle. Entre donneurs d'ordre et ouvriers à domicile, les écarts sociaux peuvent sembler considérables. Les fabricants de rubans sont des notables,

¹¹ Élève ou ancien élève des écoles nationales d'Arts et Métiers. [NDLR]

¹² David PEMBERTON, *Industrialization and the bourgeoisie in 19th century France : the experience of Saint-Étienne, 1820-1872*, Thèse dactylographiée, University of New Jersey, 1984. David GORDON, *Merchants and capitalists : industrialization and provincial politics in mid-nineteenth century France*, University of Alabama Press, 1985, 249 pages.

¹³ Fils d'un armurier aisé, Étienne Mimard (1862-1944) s'associe à Pierre Blachon pour fonder, en 1885, la Manufacture française d'armes et de cycles de Saint-Étienne qui deviendra « Manufrance » en 1911. Il est un précurseur de la vente par correspondance avec la mise en place du « tarif-album ». Quant à lui, Geoffroy Guichard (1867-1940) est le fils d'un épicier en gros de la plaine du Forez. En 1898, il crée la société Casino qui ne cessera de se développer, fidèle à sa devise des années 1930 : « Je suis partout. Je vends partout ». Le siège social de l'entreprise est toujours localisé à Saint-Étienne. Voir les notices de M. ZANCA-RINI-FOURNEL dans le *Dictionnaire historique des patrons français*, op. cit., p. 345-348 et 487-490. [NDLR]

¹⁴ André VANT, *Imagerie et urbanisation. Recherches sur l'exemple stéphanois*, Centre d'études foréziennes, 1981, p. 15-30.

ce que traduit leur présence à la tête des organismes consulaires et de la municipalité, et leur insertion dans des réseaux où alliances matrimoniales, influence locale, et liens avec les milieux soyeux lyonnais se conjuguent au service de leurs intérêts. Les passementiers sont des travailleurs manuels, soumis aux aléas de la conjoncture, très sensible dans une industrie de mode comme la rubanerie ; en théorie indépendants, leur statut repose en réalité sur les liens de subordination qui les unissent aux fabricants. Ils sont cependant très attachés à leur liberté, fiers d'être leur propre maître, de posséder maison, outil de travail et savoir-faire artistique ; et s'ils se définissent comme ouvriers, c'est en pensant « aristocratie ouvrière » et non « prolétariat ». La frontière avec le patronat est d'ailleurs assez poreuse jusqu'à la fin du XIX^e siècle, puisqu'un nombre non négligeable de chefs d'atelier tentent de s'établir comme fabricant. Si les vraies réussites sont rares, ces possibilités de promotion sociale contribuent à faire de la Fabrique un univers productif original : ces « patrons » et ces « ouvriers » que tout semble opposer (fortune, mode de vie, loisirs, lieu de résidence) appartiennent au fond à une même communauté réunie autour de valeurs communes¹⁵, et l'ambiguïté de leur statut respectif rend perméable la barrière sociale censée les séparer.

Bien loin des petites entreprises familiales et du travail à domicile, Saint-Étienne a aussi développé des formes d'organisation de la production centrées sur le capitalisme et la grande entreprise, notamment dans la métallurgie. On a ici affaire à une industrie de capitaux, nécessitant de gros investissements pour financer de vastes installations, un matériel coûteux, un personnel ouvrier et d'encadrement compétent, et une innovation permanente. Il en résulte un type de patronat et un monde ouvrier totalement différents de ceux de la rubanerie. A l'origine entrepreneurs de condition modeste, les maîtres de forges deviennent dès le milieu du siècle « des technocrates appartenant à la grande bourgeoisie et incarnant le patronat moderne »¹⁶. A la tête de sociétés anonymes, ou pour certains en commandite par actions, ils manient de gros capitaux, et doivent s'adapter à une évolution technologique constante qui les oblige à se projeter dans l'avenir. Ils organisent d'emblée le travail dans un cadre usinier : la concentration de la main d'œuvre dans de grandes unités de production est la règle, et les forges, fonderies ou aciéries sont des établissements qui emploient couramment plusieurs centaines, voire un millier d'ouvriers : 750 personnes en 1861 chez Verdié à Firminy ; 900 en 1914 chez Claudinon au Chambon-Feugerolles ; 1 000 aux Fonderies et forges de la Chaléassière en 1875, et autant chez Barroin à la même date. La croissance de la production entraîne une augmentation considérable des besoins humains (multipliés par trois entre les années 1850 et 1880), et les entreprises se disputent âprement la main d'œuvre qualifiée. Une fois recrutés et formés à des techniques spécifiques, voire détenteurs de secrets de fabrication, ces ouvriers doivent être fidélisés, afin de ne pas les voir désertir au profit de la concurrence. C'est pourquoi les entreprises métallurgiques pratiquent pour leur personnel qualifié une politique salariale relativement favorable, et mettent en œuvre une politique sociale nettement plus progressiste que leurs collègues du textile. Quelques-uns sont animés par des convictions politiques ou philosophiques, tel Frédéric Dorian¹⁷, protestant et fouriériste, convaincu qu'il devait non seulement s'enrichir, mais assurer à ses ouvriers une dignité matérielle et morale. Mais la plupart appliquent simplement de classiques principes paternalistes : création de caisses de secours (à l'usine de Terrenoire dès 1826 ; puis chez Pétin-Gaudet, Verdié ou Holtzer), fondation d'écoles, et plus exceptionnellement construction de logements (Barroin en

¹⁵ Brigitte CARRIER-REYNAUD, « Les valeurs partagées de la rubanerie stéphanoise (1850-1960) », in Jean-François ECK et Michel LESCURE (dir.), *Villes et districts industriels en Europe occidentale, XVII^e-XX^e siècles*, Actes du colloque des 7 et 8 déc. 2000, Université François Rabelais, Publications de L'université de Tours, 2002, p.137-148.

¹⁶ Nicole VERNEY-CARRON, *op. cit.*, p. 176.

¹⁷ Pierre-Frédéric Dorian (1814-1873) est un maître de forge et homme politique du bassin stéphanois [NDLR].

1872). Moins développé que dans d'autres régions industrielles françaises ou européennes, ce paternalisme permet dans l'ensemble de prévenir les conflits que la concentration de la main d'œuvre pourrait rendre redoutables.

A mi-chemin si l'on peut dire du travail à domicile et de la grande usine, se situe le monde de l'arme et du cycle. Les armuriers demeurent durant toute la période des petits entrepreneurs, artisans plutôt qu'industriels. La production armurière nécessite en effet l'intervention de plusieurs dizaines de spécialistes (60 à 70 au début du XIX^e siècle, et encore 25 vers 1890), qui sont autant d'artisans réalisant et vendant des produits finis différents : le fabricant d'armes s'adresse ainsi successivement au canonnier, platineur, basculeur, graveur, avant que l'équipeur ne réalise l'assemblage final ; ce faisant, il n'agit pas comme un donneur d'ordres mobilisant une main d'œuvre à domicile, mais comme un producteur travaillant avec des sous-traitants. Les uns et les autres, socialement proches, partageant le même mode de vie, appartiennent à des dynasties familiales qui traversent tout le siècle, mais qui n'égalent ni en fortune ni en prestige les autres milieux patronaux stéphanois, et n'occupent que rarement des fonctions dirigeantes au sein des institutions politiques ou économiques de la ville. A la toute fin du XIX^e siècle, le secteur neuf du cycle reprend la même structure très éclatée, en mobilisant les mêmes savoir-faire, et parfois les mêmes hommes que l'arme : dans les ateliers, tours et fraiseuses servent indifféremment à usiner pièces de fusils et de bicyclettes. En marge de ce monde artisanal, émergent cependant deux grandes entreprises : la Manufacture d'Armes de guerre, et la Manufacture française d'armes et cycles. La première, organisée depuis le XVIII^e siècle sous le contrôle de l'État, est d'abord la propriété d'un ou plusieurs entrepreneurs, qui font exécuter les commandes par des artisans travaillant indifféremment pour l'arme de guerre et pour l'arme bourgeoise. Puis à partir de 1866, une usine moderne et mécanisée est construite au nord-est de Saint-Étienne ; avec son organisation puissante et son budget considérable, la « Manu » constitue un milieu professionnel particulier, qui concentre suivant les périodes entre 3 000 et 10 000 ouvriers, et leur offre le privilège de salaires élevés et de la sécurité de l'emploi. Quant à l'autre Manufacture, celle fondée par Pierre Blachon et Étienne Mimard en 1885, on soulignera simplement qu'elle rompt elle aussi avec la tradition artisanale pour développer la fabrication à grande échelle d'armes et de cycles dans une usine fonctionnant selon les principes de l'organisation scientifique de la production, sans pour autant cesser de recourir à la sous-traitance.

Une culture stéphanoise du travail ?

Ces trois univers productifs, si différents par leur organisation et leurs modes de fonctionnement, ont cependant en commun une même culture du travail. Au-delà des statuts sociaux et des spécificités de chaque métier, les « mondes industriels » sont porteurs de valeurs partagées qui ont imprégné les mentalités et l'économie stéphanoises. Dans une ville qui se perçoit elle-même comme cité laborieuse, on se méfie des oisifs et des paresseux, mais aussi de tous ceux qui ne travaillent pas de leurs mains : le bureaucrate, l'instituteur et l'employé, jouissent dans les représentations collectives d'une image de privilégiés. On leur associe parfois certains ouvriers supposés peu zélés, comme ceux de la Manufacture d'armes et leur célèbre « pas de la Manu »¹⁸ !

¹⁸ L'expression « pas de la Manu » évoque suivant les versions la discipline militaire qui régnait dans l'établissement Manufacture nationale d'Armes à la fin du XIX^e siècle, soit le rythme de travail plus lent que dans les autres usines, grâce au statut d'employés d'État dont bénéficient les *Manuchards* ; ce « pas de la Manu » deviendra pendant la Première Guerre mondiale « le pas des embusqués ».

Mais travailler beaucoup ne suffit pas : encore faut-il le faire bien. La main d'œuvre locale bénéficie d'une réputation d'habileté, due dans une large mesure à la prégnance des traditions artisanales ; la transition assez lente, et jamais achevée, de l'atelier à l'usine, maintient vivaces des savoir-faire qui se transmettent d'une génération à l'autre. On trouve par exemple dans la métallurgie un pourcentage important d'ouvriers de qualification élevée, et conscients de détenir une réelle supériorité technique. Leurs compétences reposent sur des savoirs pratiques, acquis par l'expérience, et toujours considérés comme supérieurs aux connaissances théoriques. L'empirisme y occupe une large place : l'évaluation de la chaleur d'un four, par exemple, ne se fait pas avec un thermomètre, mais en observant la couleur du métal en fusion. La transmission individuelle y joue également un rôle, qu'elle se fasse de maître à apprenti, ou au sein de la cellule familiale, tant il est vrai que l'appartenance à une famille de forgers ou d'armuriers facilite l'appropriation des gestes et tours-de-main du métier. La mémoire technique ainsi accumulée est toujours disponible, et transposable d'un secteur à l'autre. Cet hommage rendu au travail bien fait se retrouve aussi dans les métiers qui, à côté de leur aspect technique, revêtent une dimension artistique, comme l'armurerie ou la rubanerie. Fabricants de rubans et passementiers sont fiers de travailler une matière noble et coûteuse, la soie, et de produire des rubans de qualité qui orneront les toilettes des élégantes. Pour les chefs d'atelier, l'ingéniosité, l'habileté manuelle, la minutie, sont des qualités indispensables : la soie est un matériau fragile, qu'il faut manipuler avec précaution ; le métier à tisser est une mécanique complexe qui nécessite d'incessants réglages ou menues réparations ; tout passementier est donc à la fois un peu artiste et un peu mécanicien, capable de « bricoler » ou d'inventer des solutions pour résoudre lui-même tel ou tel problème technique. Dans les entreprises, c'est l'imagination créatrice qui est vitale : la recherche de nouveaux dessins, de nouveaux coloris, ou bien de nouveaux effets décoratifs, est le gage du succès dans une industrie dépendante de la mode. En règle générale, les inventions ou les perfectionnements apportés au fil du temps au métier à tisser sont à mettre au crédit d'hommes de terrain, fabricants ou tisseurs, toujours en quête de solutions susceptibles d'améliorer leur outil de travail.

À de nombreuses reprises tout au long du siècle, notamment lors de la participation des entreprises stéphanoises aux expositions universelles ou internationales¹⁹, les milieux patronaux déclinent sur tous les tons ce thème de la population vaillante et laborieuse. On n'en donnera pour exemple que les nombreux discours prononcés lors de la visite à Saint-Étienne du Président de la République Félix Faure en 1898 : le directeur de l'École Professionnelle affirme préparer « de bons ouvriers et d'excellents serviteurs de l'industrie » ; Charles Cholat, administrateur des Aciéries de Saint-Étienne, souligne que ses ouvriers sont « de vrais et bons travailleurs... le meilleur outillage que nous possédons dans la Loire » ; tel autre célèbre la valeur des mineurs « dont chacun connaît l'habileté professionnelle et l'héroïque courage » et des passementiers « qui perpétuent les traditions de savoir et d'habileté artistique qui font la prospérité de la Fabrique stéphanoise »²⁰. On voit déployé ici un thème cher à la bourgeoisie locale, mais qui n'est pas sans trouver écho dans toutes les couches sociales : l'union de tous au service de l'œuvre commune industrielle, la convergence des énergies qui transcende les barrières sociales pour ne considérer que le but suprême, produire !

Si la qualité de la main d'œuvre stéphanoise ne fait aucun doute, on remarquera tout de même que le personnel des ateliers et des usines (sans parler des mines !) compte aussi bon

¹⁹ Brigitte REYNAUD, « Un événement stéphanois : quand les Stéphanois allaient à l'expo... », in *Sous le regard de l'homme de bronze*, Ouvrage collectif, Institut des Etudes Régionales et des Patrimoines, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2000, p. 91-115.

²⁰ Brigitte CARRIER-REYNAUD, « Félix Faure à Saint-Étienne », in *Créations et solidarités dans la grande ville ouvrière*, Ouvrage collectif, Institut des Etudes Régionales et des Patrimoines, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2003, p. 9-37.

nombre de manœuvres et d'ouvriers sans qualification particulière, à qui leur patron ne demande que leur force physique ; impossible à déterminer avec précision, la part de cette main d'œuvre non qualifiée est variable suivant les secteurs : minoritaire dans l'artisanat et le travail à domicile ; beaucoup plus importante dans le cadre usinier et minier qui puise largement dans les populations rurales de la Loire, de la Haute-Loire et de l'Ardèche, venues en ville chercher du travail. On soulignera aussi que les savoir-faire traditionnels transmis par l'hérédité professionnelle ou familiale vont s'avérer inadaptes aux besoins nés de la seconde industrialisation : les mutations technologiques et la place croissante du savoir scientifique disqualifient des professionnels dont les compétences ne suffisent plus à faire fonctionner les nouvelles machines et à maîtriser une information plus abstraite et plus complexe. Les carences de la formation professionnelle expliquent peut-être en partie les difficultés du bassin au cours du dernier quart du XIX^e siècle.

La culture du travail prend aussi la forme d'un esprit de création et d'inventivité présent dans toutes les branches. Rares sont les régions industrielles où l'on peut dresser un tableau aussi riche des initiatives et des inventions pratiques dues à l'ingéniosité des ouvriers, artisans et ingénieurs. Saint-Étienne est « un foyer d'initiative, d'imagination et de progrès, d'où sont sorties la plupart des grandes inventions du siècle qui vient de finir », dit en 1904 Adrien de Montgolfier²¹. Et c'est ici qu'est créée en 1891 l'Union des Inventeurs, inspiratrice du célèbre Concours Lépine. Si le bassin a été le berceau, entre autres, des grandes innovations que sont la machine à coudre de Thimonnier, la chaudière tubulaire de Marc Seguin, ou la turbine hydraulique de Benoît Fourneyron, il a aussi vu naître d'innombrables procédés de fabrication mis au point par d'obscurs inventeurs, animés du souci d'améliorer leur outillage ou leurs méthodes de travail, et dont beaucoup ont donné lieu à un dépôt de brevet. La culture technique dans laquelle baigne la main d'œuvre stéphanoise fait ainsi de chaque artisan ou ouvrier un inventeur potentiel. Ce phénomène incontestable a cependant parfois été érigé en mythe ; si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que le rapport à l'innovation de la main d'œuvre stéphanoise, est en réalité plus complexe. L'esprit inventif, en effet largement répandu, n'exclut pas une certaine routine, un attachement excessif à la tradition, voire des poussées de luddisme²², qui témoignent des réticences de certains vis-à-vis de la nouveauté, surtout si elle semble devoir menacer l'emploi²³. On ne saurait oublier d'autre part que nombre d'inventions, et non des moindres, sont en fait venues de l'extérieur : entrepreneurs, ingénieurs, ouvriers spécialisés, attirés par le potentiel du bassin, apportent avec eux projets et innovations, sans toujours trouver auprès des Stéphanois les appuis escomptés. Les Jackson, Massenet, Holtzer, De Gallois, Mimard, etc., ne sont pas du cru, et beaucoup repartent une fois fortune faite, la région n'étant qu'un tremplin pour leur ascension sociale.

²¹ Archives Départementales de la Loire, 13 J 270, Exposition de Saint-Étienne, 1904, article du journal *Le Mémorial de la Loire*, 26 juin 1904 : discours d'Adrien de Montgolfier, directeur des Aciéries de la Marine et d'Homécourt, en présence de Camille Pelletan, ministre de la Marine.

²² Le luddisme désigne le mouvement de « bris de machines » par les ouvriers au début du XIX^e siècle. Le terme trouve son origine dans le nom d'un ouvrier anglais, John ou Ned Ludd qui aurait détruit deux métiers à tisser en 1780. Selon Edward P. Thompson, ce type de « conflit industriel violent » se répand d'abord en Angleterre dans le travail de la laine et du coton dans les années 1810-1820, puis sur le continent. Voir aussi François JARRIGE, *Au temps des « tueuses à bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle*, Rennes, PUR, 2009. [NDLR]

²³ Par exemple, en mars 1831, à Valbenoîte, 2000 personnes détruisent une machine à fabriquer les canons de fusil ; en avril 1848, des métiers à tisser, sur lesquels travaillaient des pensionnaires de plusieurs couvents, sont brûlés par des émeutiers qui protestent contre cette concurrence jugée déloyale.

Des mondes pluriels

Si le travail est la valeur fédératrice des mondes industriels stéphanois, on ne saurait oublier ce que son omniprésence signifie sur le plan social et politique. Saint-Étienne n'échappe pas au sort commun des villes industrielles du XIX^e siècle : sa population est marquée par ce qu'Yves Lequin nomme « les stigmates de la condition ouvrière ». Insécurité, pauvreté, déchéance physique, travail des enfants... se retrouvent ici comme ailleurs ; enquêteurs sociaux, publicistes et voyageurs n'en finissent plus de nous décrire cette ville noire, peuplée de rustres ignorants et mal dégrossis, et de négociants obsédés par l'argent.

Derrière le cliché, la réalité est bien là : la condition ouvrière se caractérise par sa dureté. Les logements sont exigus et malsains, situés « dans les plus mauvais quartiers, dans des rues étroites ou des basses-cours privées d'air et de lumière »²⁴. L'accroissement de la population est tel que les constructions ne suivent pas et que le prix des loyers augmente, obligeant les plus pauvres à s'entasser dans des taudis surpeuplés. La nourriture, médiocre, se compose pour l'essentiel de pain, consommé seul, trempé dans la soupe, ou humecté de ces « ragoûts à longue sauce » où l'on mélange des pommes de terre, quelques légumes et un peu de viande, et accompagné de vin (275 litres par an et par habitant en 1901, soit près du double de la moyenne française !). Si l'ouvrier stéphanois s'alimente de façon plus variée et plus riche que le paysan des montagnes foréziennes ou vellaves, sa table reste néanmoins bien chichement pourvue, et les dépenses alimentaires pèsent lourd dans son budget : deux-tiers à trois-quarts des dépenses d'une famille, selon l'enquête de 1848. Les salaires, pour autant qu'on puisse les appréhender, augmentent dans la longue durée : la moyenne des salaires masculins à Saint-Étienne est de 3,05 francs en 1853, 3,94 francs en 1881, 4,32 francs en 1896, et 5,41 francs en 1911²⁵, soit une hausse de 77 % sur la période. Mais ce salaire brut est soumis, on le sait, à de nombreux aléas liés à la précarité des situations professionnelles et de l'existence : le chômage, la réduction des heures de travail, la maladie, ou encore la hausse des prix, peuvent à tout moment amputer ces ressources, et faire tomber l'ouvrier de la pauvreté dans l'indigence.

Les conditions de travail sont évidemment très variables suivant les métiers. Les mineurs semblent les plus mal lotis, mais bien d'autres professions n'ont rien à leur envier : les teinturiers exposés aux émanations d'acide sulfureux ou de solutions caustiques ; les passementiers, dont la vue s'affaiblit précocement et qui sont atteints de cancers de l'estomac, dus à la flexion du corps sur le métier et au maniement incessant de sa lourde barre ; les armuriers ou quincaillers, dont les membres et le squelette sont déformés par une position pénible ou des gestes répétitifs ; la grande usine paraît, toutes proportions gardées, un milieu privilégié, et les métallurgistes, pourtant soumis comme les mineurs à des tâches physiques et dangereuses, bénéficient cependant d'un environnement de travail moins défavorable. Pour tous, les longues journées de travail sont la règle : jusqu'aux années 1860, la journée de douze heures est un minimum, souvent largement dépassé, surtout dans les ateliers domestiques ; ensuite, le recul s'amorce, sous le double effet de la pression ouvrière et d'un début de réglementation légale, pour aboutir à une moyenne de 10 heures à la fin du siècle.

Les conséquences de ce régime sur la santé des populations ouvrières sont déplorables. L'enquête de 1848 estime à 37 ans l'espérance de vie des mineurs, contre 41 ans pour les passementiers, et 47 ans pour les forgers²⁶. Les conscrits réformés pour cause de petite taille (moins de 1,60 m) représentent en 1852-1853 environ un tiers des passementiers et des armu-

²⁴ Yves LEQUIN, *op. cit.*, t. 2, p. 11, rapport juge de paix et commission médicale 1848 (A. N. C 956).

²⁵ Yves LEQUIN, *op. cit.*, t. 2, p. 61.

²⁶ Nicole VERNEY-CARRON, *op. cit.*, p. 252.

riers et un quart des métallurgistes. Les maladies de la pauvreté font des ravages : tuberculose et autres affections pulmonaires, rachitisme, scrofule, saturnisme témoignent de cette misère physiologique. Le tableau est moins sombre un demi-siècle plus tard : l'espérance de vie a augmenté, et atteint 44 ans pour les mineurs, 49 ans pour les armuriers, et 57 ans pour les passementiers ; le taux de conscrits versés dans le service auxiliaire ou réformés pour cause de maladie ou d'infirmité n'est plus (si l'on ose écrire !) que de 22 %. Ce que les enquêtes du temps appellent « la misère morale » n'a en revanche guère régressé : alcoolisme, abandons d'enfants, suicides, et prostitution, si répandue que le commissaire central désespère de « débarrasser du centre ville les filles de mœurs légères qui y pullulent »²⁷. Cette vision d'ensemble ne saurait rendre compte de l'extrême diversité des situations. Suivant les métiers, les statuts professionnels, les configurations familiales, et bien sûr, les périodes, la condition des ouvriers de la région stéphanoise peut varier de façon considérable. Mais elle reste marquée jusqu'à la Grande Guerre par une insécurité matérielle permanente.

Les mondes industriels stéphanois ont tenté très tôt de chercher des réponses à la pauvreté et à la précarité, sous des formes multiples qui participent aussi de la construction progressive de leur identité. Dès la fin de la Restauration, et durant toute la Monarchie de Juillet, certaines corporations, comme les rubaniers, les armuriers ou les serruriers, mettent en place des sociétés de secours mutuels, destinées à garantir leurs adhérents contre les risques de la maladie, des accidents du travail ou du chômage. De leur côté, certaines entreprises, comme la Compagnie des Mines de la Loire, organisent également des caisses de secours, et diverses œuvres sociales. Malgré des vicissitudes, le mutualisme se développe, grâce à l'engagement des militants, aux encouragements réels de certains entrepreneurs, et au soutien du Second Empire puis de la République opportuniste. Le besoin de s'unir face aux difficultés a donné ainsi naissance à des formes de solidarité appelées à essaimer du bassin stéphanois vers des horizons plus larges.

De la même façon, le mouvement ouvrier connaît à Saint-Étienne un développement précoce. Les premières grandes grèves éclatent sous la Monarchie de Juillet : grève des verriers à Rive-de-Gier (1831, 1840, 1844) ; grèves des passementiers (1831 et 1834) ; grèves des mineurs (1844 et 1846) ; émeutes d'avril 1848. Le Second Empire apparaît plus calme, mais l'agitation ouvrière reprend dans ses dernières années, et culmine dans la grève des mineurs de juin 1869 et la tragique fusillade du Brûlé²⁸. Sous la Troisième République, les tensions demeurent fortes, et les premières années du XX^e siècle sont notamment marquées par une série de grèves de grande ampleur (passementiers 1899-1900, mineurs 1902 et 1906, métallurgistes 1910) qui reflètent la vigueur des luttes dans le bassin. Ces conflits ont souvent été l'occasion d'explosions de violences : violence des grévistes et des manifestants, qui ne reculent pas devant l'émeute, le saccage et l'incendie (on peut citer en exemple celui de la mairie du Chambon-Feugerolles lors de la grève des métallurgistes de 1910) ; et violence de la répression des autorités, qui se traduit par des arrestations, des procès, voire des morts. Si les affrontements prirent souvent ici une tournure extrême, valant à Saint-Étienne sa réputation de « ville rouge », il faut en chercher les raisons dans les caractères originaux du mouvement ouvrier stéphanois. Né dans les milieux corporatifs, il recrute ses premiers militants parmi les ouvriers de métier et les membres de l'aristocratie ouvrière qui défendent leurs droits et leur indépendance. Plus tard dans le siècle, le développement du syndicalisme s'inscrit dans cette filiation, tout en intégrant les gros bataillons des ouvriers des mines et de la grande industrie. La longue

²⁷ Jean MERLEY (dir.), *Histoire de Saint-Étienne*, Privat, 1990, p. 208.

²⁸ Le 16 juin, au hameau du Brûlé entre La Ricamarie et Saint-Étienne, la troupe tire sur un groupe de manifestants qui tentaient d'arrêter un convoi de 40 mineurs grévistes faits prisonniers ; la fusillade fit 14 morts, dont des femmes et des enfants, et inspira Zola pour une scène de *Germinal*.

expérience des premiers et l'impatience des seconds vont converger pour placer l'action sous l'influence de l'anarcho-syndicalisme, qui domine jusqu'en 1914 le mouvement ouvrier local.

Au terme de cet aperçu des mondes industriels stéphanois au XIX^e siècle, on peut s'interroger sur ce qui fait leur spécificité et leur originalité. D'autres régions en France et en Europe ont abrité des activités industrielles et les générations d'entrepreneurs et d'ouvriers qui les ont fait croître et prospérer. Saint-Étienne est une des rares villes qui puisse se prévaloir d'une telle continuité de son histoire industrielle, dont finalement le XIX^e ne constitue qu'un moment. Elle se caractérise aussi par la diversité des secteurs, et donc des métiers, représentés, sur son territoire. Et enfin, elle se distingue par l'enchevêtrement des statuts sociaux et des situations professionnelles et entrepreneuriales, loin des schémas simplificateurs qui réduisent l'histoire sociale de l'industrialisation à l'avènement de la bourgeoisie capitaliste, de la grande usine, et du prolétariat. L'exemple stéphanois est ainsi un des plus stimulants pour nourrir la réflexion sur le travail et sa place dans les sociétés d'hier et d'aujourd'hui.



Brigitte Carrier-Reynaud.

*Brigitte Carrier-Reynaud et Sandy Marion
le 20 janvier 2011
(clichés F. Arnal – CPGE Fauriel).*



■■■ CONTRIBUTION

Naissance et construction d'une entreprise emblématique du bassin stéphanois devenue patrimoine : la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne



Toni Caporale

Doctorant en histoire contemporaine¹
Université Jean Monnet (Saint-Étienne)
Laboratoire ISTHME, UMR 5600²



Selon l'historien et économiste Maxime Perrin³, la morphologie du bassin stéphanois a offert à la ville de Saint-Étienne une vocation centralisatrice où se combinent entre autres des atouts géographiques, démographiques et pratiques. Ces divers éléments ont contribué à en faire un des plus importants complexes industriels tout au long du XIX^e siècle. L'exploitation houillère, la métallurgie et l'industrie textile sont trois secteurs-clés ayant favorisé son développement. La ville de Saint-Étienne s'est ainsi vue devenir le royaume du fer, un important arsenal militaire et l'atelier le plus important pour une multitude de fabrications usuelles. Cette puissance et cette ampleur reconnues ont attiré des « cerveaux », des personnes qualifiées et compétentes, et par conséquent des formations et un savoir-faire de qualité. Ceci a permis à la ville de bénéficier de tous les progrès de la science de manière immédiate et spontanée. C'est dans cette région que l'on vit apparaître pour la première fois en France la machine à vapeur, les chemins de fer ou encore les bicyclettes. Ce travail de qualité est alors illustré principalement par la fabrication des armes, plus précisément de chasse, et par celle des cycles. Ces deux activités traditionnelles sont sans doute celles qui résument le mieux le savoir-faire de cette population. Ce siècle a ainsi construit l'identité stéphanoise dans l'imaginaire collectif notamment par ses industries, son monde ouvrier et son travail de qualité. L'image d'une ville noire, ouvrière et industrielle et les valeurs qui s'y rattachent ont ainsi défini la ville de Saint-Étienne tout au long du XX^e siècle. Réfléchissant à cette construction identitaire, il convient de comprendre ici dans quelle mesure la *Manufacture française d'Armes et Cycles de*

¹ Par ailleurs, **Toni Caporale** est chargé de mission aux Archives départementales de la Loire (ADL), dans le cadre du classement du fonds d'archives de l'entreprise Manufrance. Il a rédigé le catalogue de l'exposition se déroulant aux Archives départementales de la Loire du 23 mai au 23 septembre 2011 : *Fournisseurs, vendeurs, parraineurs : ils travaillaient avec l'entreprise Manufrance, 1885-1979*, Saint-Étienne, Conseil Général, 2011. [NDLR]

² Laboratoire ISTHME : Image, Société, Territoire, Homme, Mémoire, Environnement. [NDLR]

³ Maxime PERRIN, *Saint-Étienne et sa région économique*, Arrault et Cie, Maîtres imprimeurs, Tours, 1937.

Saint-Étienne, aujourd'hui devenue un patrimoine à part entière, s'inscrit-elle dans cette histoire industrielle du bassin stéphanois ?

Tout d'abord, la *Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne* est le symbole d'un épisode glorieux de la ville. D'un point de vue économique, la première entreprise de vente par correspondance représente l'innovation, le progrès et la réussite économique. Par divers points, elle est une entreprise qui a longtemps été performante dans les domaines qu'elle investissait. Elle peut être qualifiée de patrimoine économique dans le sens où elle représente la réussite d'une ville, d'un ensemble d'individus, dirigeants ou employés. L'entreprise d'Étienne Mimard peut également être qualifiée de patrimoine social dans le sens où elle incarne un souvenir, une image dans une mémoire collective qui transcende les frontières stéphanoises. Elle parle à des générations entières, en France ou à l'étranger, dans les plus hautes sphères de la société comme dans le monde ouvrier. Elle est porteuse du commun car elle fait partie des preuves qui affirment que l'on a bien vécu dans le même monde. Le nom même de cette entreprise commerciale rappelle des souvenirs, des épisodes de vie, des parcours, des anecdotes... Qui ne se souvient pas de son célèbre catalogue – *Tarif-Album* –, du fusil de chasse *Idéal* ou encore de la bicyclette *Hirondelle* ? Enfin, qui ne se rappelle pas de cette période historique où le monde ouvrier et industriel constituait la fierté nationale ? La Manufacture n'est pas seulement un exemple de développement économique et un corpus d'images significatives pour une génération. Elle est également patrimoine culturel parce qu'elle a été portée par du collectif, des employés, des dirigeants, des partenaires qui ont contribué à sa diffusion. Cette entreprise doit son caractère patrimonial et historique au collectif qu'elle a mobilisé et sans lequel elle aurait simplement été gardée en mémoire comme une entreprise compétitive de son époque. Ainsi, nous porterons une attention toute particulière à ces personnes qui ont contribué au succès de la Manufacture et à son inscription dans la mémoire collective, en innovant, en construisant et en développant. Comme toute œuvre architecturale, cinématographique ou tout événement historique estampillé « Patrimoine de... », la Manufacture n'aurait pas pu gagner la réputation qui est la sienne sans cet ensemble d'individus, de mains et d'esprits qui ont su donner une identité à cette entreprise et l'inscrire dans l'histoire industrielle du bassin stéphanois.

Naissance et expansion des outils de la Manufacture d'Étienne Mimard : de Villeboeuf à « l'Usine Modèle »

Le 10 novembre 1885, est déposée, à la Chambre de commerce de Saint-Étienne, la raison sociale *Manufacture française d'Armes de Saint-Étienne*. A sa tête, deux armuriers de formation : Étienne Mimard né à Sens dans l'Yonne (1862-1944) et un stéphanois du nom de Pierre Blachon (1856-1914). Les deux hommes installent leur entreprise place Villeboeuf, en bas du cours Fauriel, célèbre artère stéphanoise, au sein des locaux de l'ancien employeur d'Étienne Mimard : les ateliers *Martinier-Collin*. L'entreprise concentre l'essentiel de son activité sur la réparation puis la production des armes de chasse. Pour réaliser ce travail, les dirigeants s'entourent d'un effectif tout d'abord limité avant de le développer considérablement avec l'ajout de la réparation puis de la production de cycles, par l'intermédiaire de la marque *Hirondelle* dès 1889. L'importance grandissante de cette seconde branche conduit l'entreprise à modifier sa raison sociale, la Manufacture devenant en 1902 *Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne*. L'expansion considérable de l'entreprise est présentée ainsi par Étienne Mimard : « *Lorsqu'en 1885, nous prîmes en mains l'exploitation de la Manufacture française d'Armes de Saint-Étienne, son chiffre d'affaires annuel était de 350.000 frs et elle*

occupait un personnel de 25 personnes. [...] Aujourd'hui, le chiffre d'affaires est de HUIT MILLIONS et le personnel de 1750 personnes »⁴.

Pour répondre à ce développement exceptionnel et aux ambitions de ses fondateurs, la Manufacture est dans un premier temps agrandie, puis, par manque de place, délocalisée à quelques centaines de mètres au nord du cours Fauriel dès 1894. Cela permet aux dirigeants de concevoir par l'intermédiaire de l'architecte Léon Lamaizière un outil de travail qui est présenté comme une « Usine Modèle » (**fig. 1**). Étienne Mimard, qui s'impose rapidement comme le leader naturel de l'entreprise, aime à la présenter ainsi lors des expositions universelles : « Tous les progrès scientifiques, appliqués à l'industrie, y sont mis en pratique et actuellement la Manufacture française d'Armes est, sans contredit, l'une des usines les plus intéressantes de notre région industrielle. Nous ne craignons pas d'affirmer que tant au point de vue de son organisation que de sa fabrication la Manufacture française d'Armes de Saint-Étienne peut être considérée comme une usine modèle »⁵. La remise du prix Escoffier par la Chambre de Commerce, le 7 décembre 1895, qui récompense une extension extraordinaire et une augmentation rapide du chiffre d'affaires, la multitude de prix glanés au cours des différentes expositions universelles de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, ainsi que l'organisation du banquet dans le grand hall de l'usine en l'honneur de la venue du Président Félix Faure à Saint-Étienne en 1898, témoignent de la croissance de cette entreprise et de sa reconnaissance nationale et internationale.

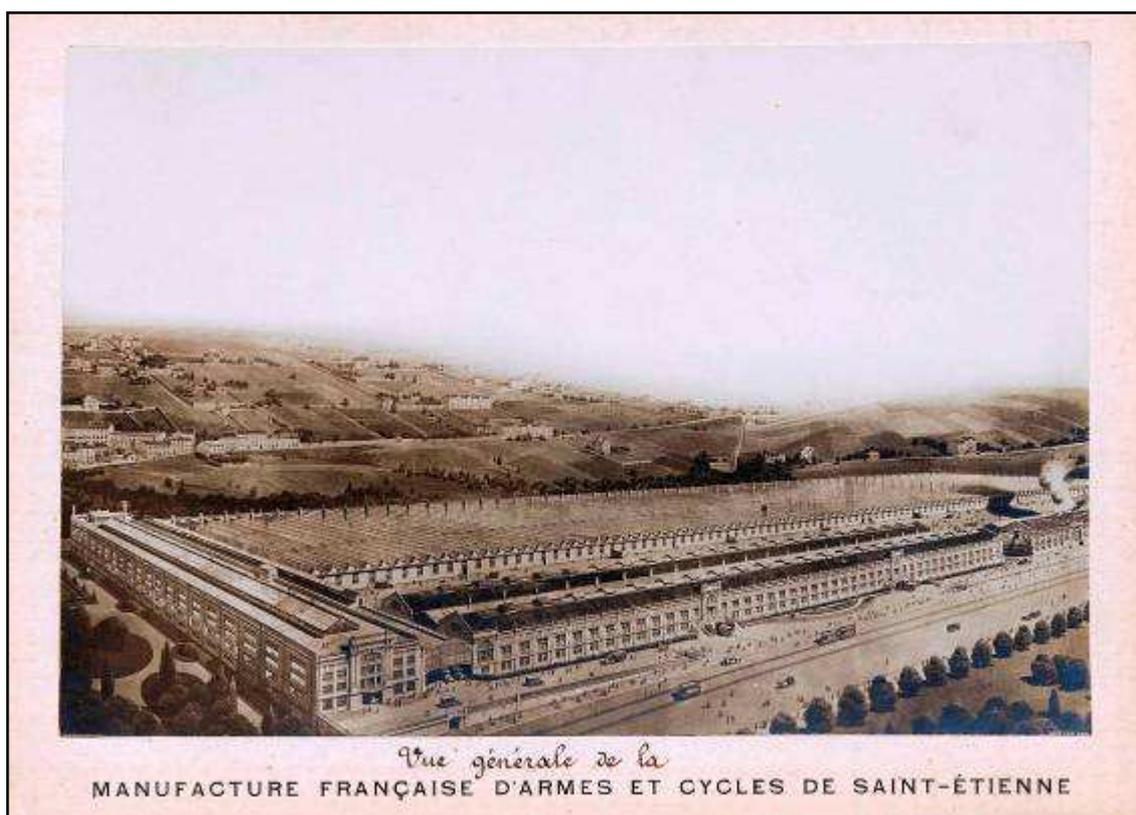


Fig. 1 – Vue de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne, carte postale, années 1900, fonds Manufacture ADL.

⁴ Notice de l'Exposition universelle de Saint-Louis en 1904, fonds Manufacture Archives départementales de la Loire (ADL).

⁵ Notice de l'Exposition universelle de Paris en 1900, fonds Manufacture ADL.

Afin que l'usine et ses outils soient au mieux exploités, l'architecture de « l'Usine Modèle » et son organisation interne laissent transparaître les influences du mouvement hygiéniste sur les dirigeants. L'ordre, la propreté, l'aération, la gestion du vide, la place laissée à la lumière, le bien-être et le confort sont des paramètres prédominants dans la conception du site. Les dirigeants les considèrent comme étant primordiaux à la réussite de l'entreprise. L'importance donnée à l'ordre et au bien-être est également visible dans les notes prises par Étienne Mimard lors de ses voyages à l'étranger et notamment celui de 1904 à l'exposition universelle de Saint-Louis⁶. Durant celui-ci, il prend de nombreuses notes sur les différentes usines qu'il visite outre-Atlantique, consignant alors une multitude de remarques et de comparaisons entre ces industries et sa Manufacture. Ces voyages semblent le persuader que le secret du succès d'une entreprise réside dans la bonne tenue de ses ouvriers et dans l'attention qu'il doit leur porter, ce qu'il applique et développe au vu de ce rapport datant de 1908 : « *La Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne est une des rares usines de la Grande Ville Noire [...], qui ait su conserver un aspect riant et propre. Grâce à sa situation sur le cours Fauriel, voie large, bien aérée, et plantée d'arbres, à ses cheminées fumivores, à son architecture monumentale et au souci visible de l'hygiène qui a été pris lors de sa construction, la Manufacture française apparaît comme un véritable palais du travail, répondant à toutes les exigences du confort moderne* »⁷. Ce confort moderne est notamment représenté par la présence dans les locaux de tout le nécessaire pour le bien-être et la sécurité du personnel avec notamment des lavabos, des vestiaires, le chauffage et la ventilation.

Les deux associés ont bien entendu joint à cette architecture « *les méthodes les plus récentes, pourvues de tout ce que la science a pu fournir de plus perfectionné pour aboutir à la production la plus intensive et la plus parfaite* »⁸, la centrale électrique inaugurée en 1902 constituant sans doute l'espace le plus représentatif de ce désir d'innovation et de volonté de rester à la pointe. Pour que cette usine modèle trouve son rendement maximal, on y intègre des moyens de production considérables.

Production de la Manufacture

En introduction, nous avons mentionné le fait que le bassin stéphanois bénéficiait des dernières avancées techniques. Le voyage qu'Étienne Mimard effectue à Saint-Louis, lui permet de recueillir de nombreuses informations sur les différents outils de production utilisés par les usines américaines et de les comparer à ceux de la Manufacture. Si cette dernière a pu se construire une telle notoriété de maison de qualité, elle le doit en partie à son parc machines-outils, qui est à la pointe au cours de la première moitié du XX^e siècle. Cette qualité des outils de production est due à la création dès 1890 d'un service des Études, qui est chargé d'analyser les machines susceptibles d'intégrer la Manufacture et de rédiger une instruction sur le fonctionnement et l'utilisation des machines retenues.

Dans la conception des produits de la Manufacture on retrouve l'esprit d'innovation et l'inspiration anglo-saxonne de son patron, en témoigne la production des armes avec *l'Idéal*, premier fusil français juxtaposé sans chiens apparents dit *hammerless*, qui connaît un immense succès lors de l'exposition universelle de 1889, soit deux ans après sa sortie. Dans ses différentes notices pour les expositions universelles, Étienne Mimard présente son établissement comme étant le seul qui fabrique les armes d'une manière absolument complète : « *Les canons, les crosses, les bascules, la gravure, la trempe..., en un mot l'arme tout entière, est éta-*

⁶ Extrait des notes sur le Voyage en Amérique de Monsieur Mimard en 1904, fonds Manufrance ADL.

⁷ Rapport du congrès de l'Industrie Minérale de juin 1908, fonds Manufrance ADL.

⁸ Extrait du *Tarif-Album* 1909, p. 7, PER 369 ADL.

blie sous une direction unique. [...] Concernant les canons de fusils de chasse, nous en avons entrepris la fabrication à l'aide de procédés mécaniques entièrement nouveaux qui nous permettent de produire, à des prix très avantageux des canons régulièrement parfaits »⁹. On remarque également la volonté de mettre en avant le savoir-faire et la qualité de ses produits, tout en y ajoutant l'aspect financier. Ce rapport entre la qualité et le prix sera toujours mis en avant au sein du *Tarif-Album* : « *Le bon marché attire l'acheteur, mais la qualité seule le retient. Vous trouverez chez nous l'avantage de la qualité d'abord, celui du prix ensuite, et vous aurez ainsi double raison de nous demeurer fidèle* »¹⁰; ce rapport ayant bien entendu vocation à fidéliser le client.

Ce prix avantageux et cette qualité supérieure sont obtenus par l'intégration de théories et techniques américaines, telles que la division du travail, avec une spécialisation des ouvriers dans la fabrication des pièces difficiles, la mécanisation de certaines d'entre elles entraînant ainsi le principe d'interchangeabilité des pièces : « *Quant à toutes les autres pièces d'armes, elles sont faites mécaniquement par la mise en œuvre des procédés les plus perfectionnés, lesquels assurent leur interchangeabilité* »¹¹. Cette interchangeabilité se définit par le fait d'intervertir les pièces de plusieurs fusils de même modèle sans que cela ne demande le moindre rajustement. L'exemple le plus explicite de la mise en pratique de ces théories taylorienne et fordiste est sans doute la sortie en 1913 du fusil *Robust* qui a pour finalité une production entièrement mécanisée. En effet, suite à de nombreuses améliorations portant sur l'aspect, le fonctionnement, la résistance ou encore sur la diminution du prix de revient, la Manufacture se fait l'obligation de produire ce fusil entièrement mécaniquement : « *Le service des Études a procédé à un examen détaillé d'un certain nombre de modifications proposées par la fabrication et nous pouvons considérer maintenant que notre fusil Robust est à son stade définitif au point de vue conception étude et mécanisme. Reste la question de la fabrication. Nous considérons qu'il est absolument primordial. Si nous voulons arriver au débouché commercial que nous sommes en droit d'attendre que la fabrication mécanique de ce fusil soit portée jusqu'à la perfection et l'interchangeabilité complète* »¹². Cette instruction témoigne de la volonté de mise en place de l'interchangeabilité des pièces, cependant, le temps écoulé illustre la difficulté de cette réalisation.

La seconde branche de la Manufacture, autrement dit les cycles, n'est pas en reste. Étienne Mimard comprend rapidement qu'il s'agit d'un véritable outil de communication répondant aux besoins de sa clientèle. Ses écrits montrent comment il traite la production des cycles à l'identique de celle des armes : « *Dans la fabrication des cycles, nous nous sommes également attachés à mener de front les perfectionnements apportés aux procédés de fabrication et aux bicyclettes. Toutes les pièces composant nos Cycles "Hirondelle", sont fabriquées entièrement mécaniquement et interchangeables* »¹³. L'engouement du public pour cette machine, dans un premier temps des "Dandy" puis des classes plus populaires, est rapide. En 1903, la création du Tour de France confirme l'adoption définitive de cette machine par la population. Ainsi, Étienne Mimard trouve là un nouvel outil pour sa clientèle, tout en élargissant sa zone de chalandise. De plus, la concentration de toute l'industrie armurière à Saint-Étienne explique par la suite l'ampleur de la croissance de l'industrie du cycle dans la région : « *Saint-Étienne est devenu en France, ce que Coventry est en Angleterre, le centre de la fabrication des Cycles. Si toutes les bicyclettes ne sortent pas de Saint-Étienne, on peut dire qu'il n'est pas une seule bicyclette française qui ne comprenne des pièces détachées fabriquées dans le bassin de*

⁹ Notice de l'Exposition universelle de Paris en 1900, fonds Manufrance ADL.

¹⁰ Extrait du *Tarif-Album* 1909, p. 10, PER 369 ADL.

¹¹ Notice de l'Exposition universelle de Paris en 1900, fonds Manufrance ADL.

¹² Instruction de la Direction Industrielle du 9 avril 1941, fonds Manufrance ADL.

¹³ Instruction de la Direction Industrielle, années 1900, fonds Manufrance ADL.

la Loire »¹⁴. Il n'est donc pas surprenant de voir la Manufacture acquérir et développer très largement cette production avec un succès considérable au même titre que ses armes.

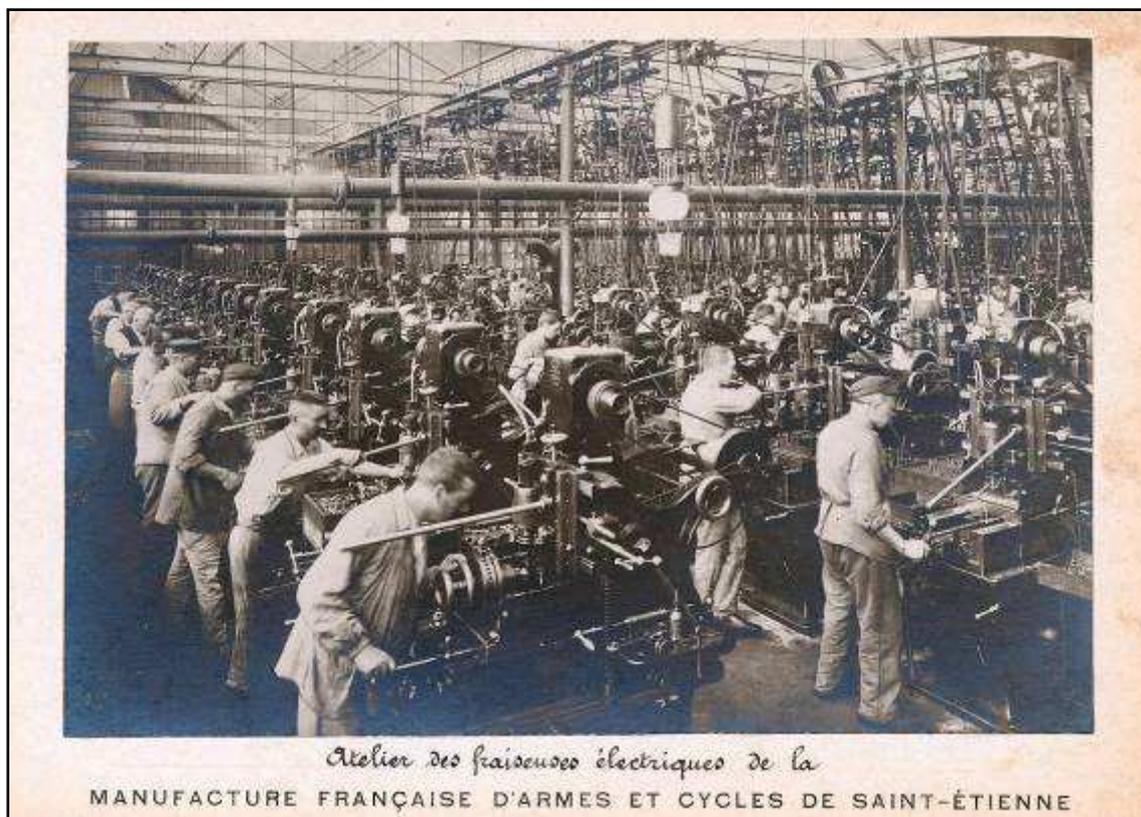


Fig. 2 - Atelier des fraiseuses électriques de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne, carte postale, années 1930, fonds Manufrance ADL.

Enfin, nous pourrions encore ajouter à cette présentation d'autres fabrications issues de la production de la Manufacture comme par exemple la machine à coudre *Omnia*, et un peu moins célèbre aujourd'hui mais importante pour le fonctionnement de la Manufacture, la machine à écrire *Typo*. Une instruction de mars 1931 décrit l'historique de fabrication de ces deux produits et de la refonte de leurs ateliers au sein de la Manufacture. Il y est indiqué qu'avant-guerre les machines à coudre étaient achetées complètement équipées puis réexpédiées telles quelles aux clients de la Manufacture ; la seule modification apportée à ces produits était l'apposition des marques déposées par cette dernière. Au fur et à mesure des années et notamment à partir de 1914, en grande partie pour des raisons de coût mais aussi de qualité, la Manufacture commence à fabriquer les meubles et toute la partie d'ébénisterie de ces machines, s'en faisant par ailleurs une spécialité puisqu'elle se définit comme étant « *en mesure d'en fabriquer pour d'autres Maisons* »¹⁵. En ce qui concerne les machines à écrire, l'instruction précise que celles-ci sont importées d'Angleterre et qu'une fois testés et ajoutés les différents accessoires, elles sont réexpédiées à la clientèle. Aussi, il est intéressant de constater que ces machines ont marqué les esprits comme étant des produits « *made in Manufrance* ». Pourtant, elles impliquent dans leur conception des fournisseurs extérieurs qui ont conçu la plus grande

¹⁴ Circulaire Mimosa mai 1925, fonds Manufrance ADL.

¹⁵ Instruction de la Direction Industrielle du 9 avril 1931, fonds Manufrance ADL.

partie de ces produits. Avec la machine à coudre notamment, Étienne Mimard touche un public plus féminin, un public que les armes ou le cycle, même si cela avait tendance à évoluer, ne touchaient pas directement. Il va par cette production élargir à nouveau son champ de clientèle.

Étienne Mimard réussit à produire au sein de son « Usine Modèle » des produits de qualité répondant à la demande d'un public qu'il avait su cerner. De plus, l'élargissement de ses activités le contraint rapidement à agrandir son usine dès le début du XX^e siècle pour atteindre une surface couverte de 40 000 mètres carrés. Une telle surface lui permet ainsi d'organiser sa production par ateliers de fabrication y intégrant la division du travail, comme en témoigne la carte postale (**fig. 2**). Pourtant si les locaux sont bien organisés, les méthodes modernes et les choix de produits réfléchis, la Manufacture n'aurait pas pu atteindre une telle renommée sans un personnel qualifié.

Un personnel à l'image de « l'Usine Modèle »

Tout comme l'usine, les dirigeants de la Manufacture présentent le personnel comme des ouvriers qualifiés, spécialisés, exerçant un véritable savoir-faire : « *Nos services d'achat sont dirigés par des hommes alertes, actifs, intelligents, rompus au métier, connaissant à fond leur partie, ainsi que les marchandises qu'ils achètent. Toujours à la recherche des nouveautés, habiles à distinguer la véritable valeur des choses, ils n'hésitent jamais à remplacer un bon article par un meilleur, ils ont fait de notre Tarif une encyclopédie* »¹⁶. En effet, la réussite de la Manufacture réside également dans la qualité de son personnel qu'Étienne Mimard s'attache rapidement à confondre avec son entreprise. L'ensemble de ce personnel de qualité, irréprochable sur son comportement et son savoir-faire, et réparti hiérarchiquement, presque militairement, permet d'obtenir des produits de qualité en un temps limité. La Manufacture peut alors être présentée comme une véritable « *cité ouvrière qui s'administre elle-même et cherche son autonomie dans la force de sa production* »¹⁷.

Ayant conscience de l'importance de la main d'œuvre, Étienne Mimard lui consacre une place de choix, faisant de cette dernière un acteur majeur dont dépend la réussite de ses affaires. Témoins de cette reconnaissance, l'agencement de l'usine ainsi que deux photographies recouvrant les murs du bureau de la direction¹⁸ et présentant le personnel à deux époques non pas si éloignées l'une de l'autre temporellement mais pourtant bien différentes structurellement. La première (**fig. 3**) de 1890 présente l'équipe qui compose la Manufacture, structure encore artisanale, lorsque celle-ci se trouve encore place Villebœuf. La similitude de pose avec une photographie de famille est frappante. On y aperçoit devant la vingtaine d'employés et les deux fondateurs de l'entreprise. On trouve également cette célèbre photographie (**fig. 4**) de la sortie du personnel de la manufacture, présente notamment au sein du *Tarif-Album* 1909, illustrant la transformation structurelle de l'entreprise, cette dernière étant devenue une véritable industrie. Certes, ces photographies illustrent l'évolution rapide de la Manufacture passant ainsi du stade artisanal au stade industriel, mais l'endroit où elles étaient exposées témoigne également de la politique paternaliste régnant dans cette enceinte. En effet, l'explosion du nombre des employés au cours des vingt premières années de l'entreprise est présentée par Étienne Mimard dans ses rapports pour les différentes expositions universelles. Ainsi en 1885, il dénombre 25 personnes, puis 150 en 1889, 1 000 en 1900, 1 750 en 1904 et

¹⁶ Extrait *Tarif-Album*, 1909, page 7, PER 369 ADL.

¹⁷ Extrait du *Bulletin Universel des Expositions*, 1907-1908, fonds Manufrance ADL.

¹⁸ Françoise BRUYAS, *Étienne Mimard Fondateur de la Manufacture d'Armes et Cycles de Saint-Étienne*, mémoire de maîtrise, 1989, fonds 37 J 138 ADL.

plus de 2 000 personnes en 1905. Voulant sans doute gérer au mieux l'accroissement rapide de l'effectif, mais également concevant son personnel comme véhiculant l'image de l'entreprise hors des murs de l'usine, Étienne Mimard met en place un système de sélection reposant sur les qualités professionnelles ainsi que sur les qualités morales. Dans ce contexte, de nombreuses études sont réalisées dans un cadre extérieur à l'entreprise, notamment avec des enquêtes de voisinage ou encore auprès du lieu de formation permettant ainsi un contrôle quasi « parental » de ses employés.



Fig. 3 – Personnel de la Manufacture française d'Armes de Saint-Étienne, carte postale, 1885, fonds Manufrance ADL.

L'organisation interne de l'entreprise illustre également la volonté de tout contrôler de la part des dirigeants. En effet, l'organigramme très hiérarchisé qui est mis en place au cours des années 1900, avec à sa tête une entité unique, caractérise cette volonté de contrôler et de tout superviser. Ceci est complété par un vocabulaire et une ambiance quasi-militaire se traduisant notamment dans les intitulés des documents administratifs avec les « ordres du jour » ou encore la multitude des règlements et des instructions sur la vie interne à l'usine. Aussi, est-il fréquent de lire à l'intérieur de ces derniers, des textes qui insistent sur l'importance de la ponctualité, les absences et les retards. Autrement dit, il règne à l'intérieur de l'usine une véritable discipline, un ordre à l'image du bâtiment et de son agencement. En contrepartie, et comme il le déclare lors de différentes expositions universelles, les employés de la Manufacture ont accès à de nombreuses distractions telle qu'une Société musicale orphéonique. A cela s'ajoute une politique sociale très en avance pour l'époque, qui illustre une nouvelle fois cette facette paternaliste de la direction : « *Des congés annuels - avec appointements payés - sont régulièrement accordés ; [...] Comme institution de prévoyance, nous avons créé, pour tout notre personnel, une caisse d'assurances maladies. Cette caisse dont vous trouverez le règle-*

ment joint à cet exposé, est entièrement gratuite, tous les frais étant à la charge de notre société ; enfin nous avons complété cette caisse d'assurances maladies par l'adjonction d'un dispensaire médical. [...] Au point de vue social, nous faisons d'une façon constante tous les sacrifices nécessaires pour rendre à notre personnel le travail facile et agréable »¹⁹. Enfin, le salaire témoigne également de l'importance accordée à la main d'œuvre comme on peut le constater au sein des différentes mises en garde de la clientèle contre les entreprises concurrentes : « N'oubliez pas que la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne livrant ses armes, ses cycles, etc., directement sans intermédiaire, peut payer des salaires élevés et n'employer que des ouvriers d'élite et des matières de toute première qualité »²⁰.

Cette gestion du personnel est l'un des facteurs qui permet à la Manufacture d'obtenir une renommée considérable de maison de qualité. Le rapport que la direction développe entre les employés et l'usine, tout au long de la première moitié du XX^e siècle, conduit à une appropriation de l'enceinte par le personnel, ce dernier travaillant dorénavant pour son usine. Malgré cela, on assiste au cours de l'année 1936 à une importante grève des employés de la Manufacture au sujet des conventions collectives. La grève dure cent jours et provoque de nombreuses pertes financières. Cet épisode marque alors une première rupture entre la direction et le personnel.



Fig. 4 – Sortie du personnel de la Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne, carte postale, 1913, fonds Manufrance ADL.

¹⁹ Notice de l'Exposition universelle de Saint-Louis 1904, fonds Manufrance ADL.

²⁰ Publicité, s. d., fonds Manufrance ADL.

Conclusion

Ainsi la *Manufacture d'Armes et Cycles de Saint-Étienne* est avant tout l'œuvre d'un homme novateur et ambitieux qui sut réunir au sein de son usine modèle, différentes activités répondant à la société de son époque : fabrique d'armes et de cycles, moyen de diffusion novateur... Il parvint dans chaque domaine à innover, adaptant les différentes activités de sa société à un nouveau modèle, permettant ainsi à l'entreprise d'être connue universellement et de répondre aux attentes de ses clients. La vision qu'il portait sur la société de la fin du XIX^e siècle – société rurale – et la compréhension des besoins de cette dernière lui ont permis d'adapter son entreprise au fil des années. Son ouverture d'esprit à l'innovation et son inspiration du monde anglo-saxon sont des éléments qui permirent également l'expansion de son entreprise : « *Être de son temps, telle était la devise des dirigeants de la Manufacture, ils sont ceux qui pensent que l'on peut utilement introduire dans nos mœurs industrielles un peu d'américanisme sans cesser d'être bien français* »²¹. Étienne Mimard, étant resté à la tête de son œuvre jusqu'à sa mort en 1944, est de par son caractère et sa longévité le personnage emblématique de la Manufacture, incarnant ainsi le véritable *capitaine d'industrie*. Cette réussite fulgurante est également indissociable du personnel de la Manufacture qui par son travail, son savoir-faire et surtout son implication a contribué rapidement à construire la réputation de l'entreprise qu'Étienne Mimard aimait à exhiber. La politique paternaliste mise en place par ce dernier témoigne de la prise de conscience du rôle de ce personnel au sein de l'entreprise.

On constate que la Manufacture, dès la fin du XIX^e siècle, concentre tous les aspects qui ont fait du bassin stéphanois un complexe industriel, son activité de manufacture répondant favorablement aux besoins de l'époque, c'est-à-dire un lieu où l'on innove, conçoit, et fabrique. La mort d'Étienne Mimard en 1944, la reconstruction d'après-guerre et l'apparition de la nouvelle société marquent une nouvelle ère pour la Manufacture qui devient Manufrance en 1947. Le changement de nom en est témoin, c'est le temps du commerce, du capitalisme, du négoce, de l'image, de la concurrence, de la nécessité de sous-traiter pour répondre aux nouveaux besoins. Tous ces paramètres vont définitivement faire au fil des années pencher l'activité de l'entreprise en faveur du négoce et de la sous-traitance, au détriment de la production, annonçant en partie les difficultés futures du bassin économique stéphanois.



²¹ Extrait du *Tarif-Album* 1909, PER 369 ADL.

Saint-Étienne et le bassin stéphanois aujourd'hui



Jean-Louis Gagnaire

*Député de la Loire
Vice-président de la Région Rhône-Alpes¹*



En tant que député de Saint-Étienne et Vice-président de la Région en charge du développement économique, c'est avec plaisir que j'ai répondu favorablement à l'invitation qui m'a été faite d'ouvrir la journée de conférences et de débats du 20 janvier dernier consacrée à un thème ayant une résonance particulière pour les Stéphanois².

Saint-Étienne est née de la révolution industrielle et incarne à bien des égards la poussée représentée par l'essor de l'industrie mais aussi les difficultés de reconversion à l'heure où ce secteur perdait la place prépondérante qu'il avait occupée pendant deux siècles.

L'histoire industrielle du bassin stéphanois est si forte que de nombreux Français en ont encore l'image d'un territoire industriel et laborieux en dépit des profonds changements des trente ou quarante dernières années.

La ville d'aujourd'hui, commerçante, administrative, universitaire, où domine le secteur tertiaire, est bien différente de la ville d'hier, marquée par les mines de charbon, l'acier et la production industrielle.

Mais il reste impossible de comprendre le bassin stéphanois actuel sans évoquer le passé et spécifiquement la place de l'industrie dans le processus de développement économique et social de Saint-Étienne.

L'ancrage industriel stéphanois, essor et crises

L'industrie a assuré l'attractivité de Saint-Étienne et a constitué la condition décisive de son développement démographique avec l'exode rural et l'arrivée de migrants étrangers. Elle a

¹ Au sein de l'exécutif régional de Rhône-Alpes (installé en mars 2004), **Jean-Louis Gagnaire** occupe le poste de 6^e vice-président, délégué au développement économique, à l'industrie et aux PME (petites et moyennes entreprises). Élu député de la 2^e circonscription de la Loire aux élections législatives de juin 2007, il siège à l'Assemblée nationale parmi les rangs du Parti socialiste. [NDLR]

² Afin de renforcer la cohérence du premier thème, nous avons choisi d'insérer le texte de Jean-Louis Gagnaire en « contrepoint » des études historiques consacrées à Saint-Étienne, mais il s'agissait bien d'une intervention liminaire lors de la journée de conférences. [NDLR]

également été le terreau sur lequel s'est développée une culture ouvrière forte, où la dimension collective est facteur d'émancipation, d'intégration et de cohésion.

L'industrie a également stimulé l'ingéniosité des hommes avec la création continue de techniques nouvelles, machines-outils, fusils, machine à coudre, ou encore la turbine hydraulique de Benoît Fourneyron³, qui incarne parfaitement la figure de l'ingénieur industriel.

Les bouleversements mondiaux de la deuxième moitié du XX^e siècle ont marqué un coup d'arrêt très brutal pour un territoire aussi intimement lié à la révolution industrielle depuis ses origines. De nouvelles énergies précipitaient la fermeture des mines, la concurrence de produits importés favorisait le déclin des industries traditionnelles et le chômage, la déprise démographique et le vieillissement de la population remplaçaient le dynamisme antérieur.

Le bassin stéphanois devait alors faire face au défi de la reconversion comme de nombreux autres territoires industriels. Certaines raisons propres à la ville peuvent cependant expliquer ses difficultés, notamment l'arrivée tardive d'une université ou encore une structure de l'économie locale marquée par une très forte présence de sous-traitance qui a empêché la constitution d'entités de taille suffisante.

Plus récemment, les territoires industriels de la région Rhône-Alpes ont été profondément touchés par la crise de 2008 provoquée par la financiarisation excessive de l'économie au détriment de « l'économie réelle ». Derrière les plus grands plans sociaux comme Siemens, Thyssen Krupp Mavilor ou Akers, des milliers d'emplois ont été détruits suite à des défaillances d'entreprises avec des conséquences sociales majeures : bond du chômage, augmentation du nombre de procédures de surendettement, paupérisation de certaines catégories de la population.

S'il reste encore difficile de mesurer pleinement les conséquences considérables de la crise alors que les économies nationales en sortent durablement déstabilisées et les États parfois dramatiquement endettés, cet événement a néanmoins révélé toute l'importance de l'industrie dans des économies qui l'avaient négligée depuis plusieurs décennies. Facteur de fragilité, l'industrie peut également représenter une véritable force pour l'avenir.

Par exemple, l'industrie capte dorénavant 90 % des investissements de Recherche et Développement en Rhône-Alpes. Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, la recherche et l'innovation pour concevoir des produits à haute valeur ajoutée deviennent une nécessité économique.

Atouts et perspectives

La France présente aujourd'hui un retard global avec des entreprises manquant de fonds propres, n'atteignant pas la taille critique, avec des appareils de production peu modernisés et avec des donneurs d'ordres très puissants et culturellement uniquement préoccupés par le facteur prix.

Face à cette situation, les politiques publiques de développement économique sont de plus en plus axées sur les transferts de technologie, la meilleure articulation possible entre formation, recherche, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, innovations et applications industrielles.

Ainsi et à titre d'exemples, la politique régionale des clusters⁴, favorisant le regroupement et la mise en réseau d'entreprises partageant un même secteur d'activité, ou encore le

³ Né à Saint-Étienne et brillant élève l'École des Mines, Benoît Fourneyron (1802-1867) a perfectionné les appareils hydrauliques et particulièrement les turbines au sujet desquelles il publie un mémoire en 1841. Républicain, il est élu représentant de la Loire à l'Assemblée constituante en 1848. [NDLR]

programme des pôles de compétitivité avec une dimension de recherche très importante, s'inscrivent dans une même volonté de conforter l'innovation sous toutes ses formes et la recherche comme moteurs de l'économie. Elles constituent un accompagnement des investissements immatériels, ceux qui ne sont pas les plus visibles, ceux qui ne « s'inaugurent pas », ce qui est toujours très frustrant pour les politiques !

Le bassin stéphanois est à la croisée des chemins entre nécessité de se réinventer et utilité de se réapproprier sa tradition industrielle. Après une déstabilisation profonde et une période caractérisée par une reconversion difficile, le monde d'aujourd'hui peut ouvrir de nouvelles perspectives à un bassin qui compte de nombreux atouts pour bien négocier ce nouveau virage et retrouver tout son dynamisme.

Avec des pôles d'activité comme les services, la grande distribution, la santé, l'agroalimentaire et une présence en pointe sur des domaines d'excellence comme l'optique, la haute technologie ou le design, le bassin stéphanois peut trouver une place solide dans une économie en perpétuel mouvement.

En travaillant au rapprochement de l'université et de l'industrie tout en valorisant son héritage industriel, Saint-Étienne pourra renouer avec l'innovation technique qui a été au cœur de son développement.

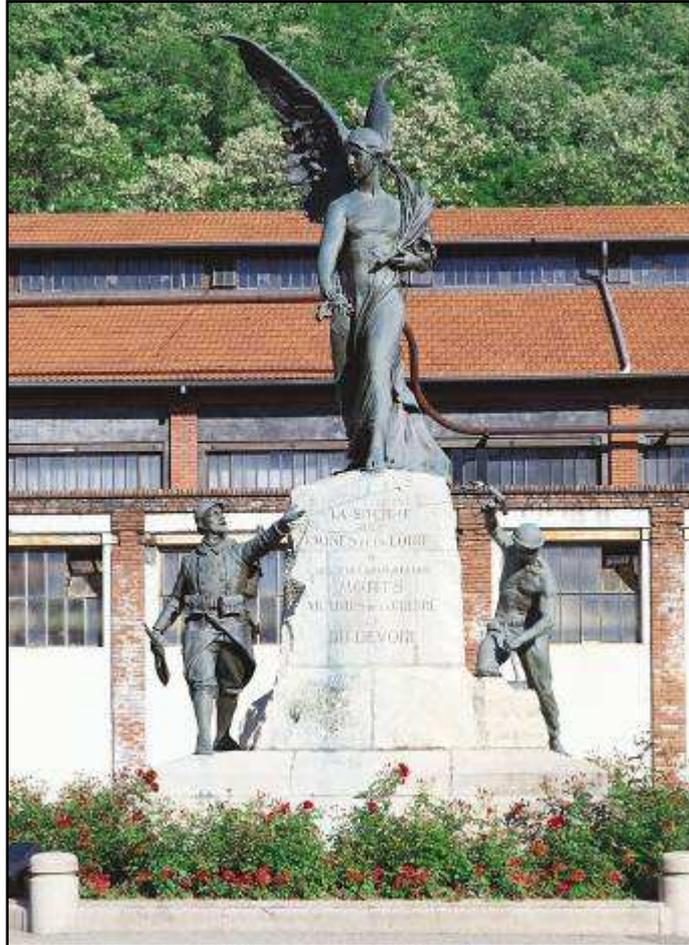
Au-delà des politiques économiques qui sont aujourd'hui mises en œuvre dans cette direction, il faudra également relever le défi culturel que représente encore le regard négatif porté par la société française sur son industrie ; regard qui amène trop de jeunes scientifiques à s'en détourner et préférer les métiers de la finance à ceux de l'ingénieur.



Jean-Louis Gagnaire, le 20 janvier 2011
(cliché F. Arnal – CPGE Fauriel).

⁴ Le concept de « cluster » a été formalisé par Michael Porter, professeur de stratégie d'entreprise à l'université d'Harvard (né le 21 mars 1947). Le terme exprime l'idée de grappe, c'est-à-dire de regroupement de compétences et de structuration des acteurs économiques et scientifiques. La Région en a initié deux types : 12 « Clusters Rhône-Alpes » dans les secteurs clés afin de favoriser l'attractivité du territoire régional, la performance globale des entreprises et leur internationalisation ; 14 « Clusters de recherche » qui sont des réseaux d'équipes pluridisciplinaires travaillant à des programmes scientifiques communs (séminaires, formation des doctorants, etc.) et au renforcement des liens avec la société civile (valorisation de la recherche, transfert de technologie, débouchés industriels, etc.) Cette politique régionale a préfiguré la politique des pôles de compétitivité lancée par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires DIACT en 2004. Voir les détails sur <http://www.rhonealpes.fr/211-clusters-de-recherche.htm> ou encore <http://www.franceclusters.fr>. Voir aussi la mise en perspective donnée par Pierre VELTZ, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, PUF 1996. [NDLR]

■ ■ ■ Le monument aux morts et aux victimes du devoir (Saint-Étienne)



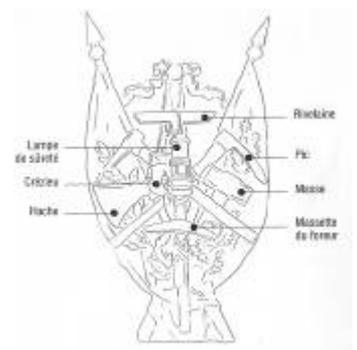
Cliché Florian Kleinfenn © Collections de la Ville de Saint-Étienne, Musée de la Mine de Saint-Étienne.

Ce « monument aux morts et aux victimes du devoir » est inauguré en 1920 au milieu de la cour principale du site Couriot, à Saint-Étienne. Il a été commandé, dès 1917, par la société anonyme des Mines de la Loire au sculpteur Paul Graf et aux architectes stéphanois Clermont et Bossu.

A travers ce monument, « la compagnie rend hommage à ses employés tombés au champ d'honneur comme à "ceux de l'arrière", les mineurs qui ont poursuivi l'extraction pour permettre l'effort de guerre » (Ph. Peyre). Paradoxalement, on ne trouve aucune liste de noms.

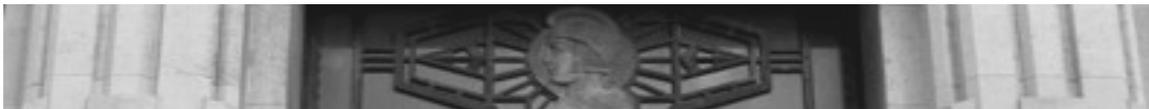
Au sommet de la composition, une Victoire ailée figure la Nation distribuant ses lauriers. À ses pieds, à gauche, un mineur (pantalon et casque de cuir bouilli, torse et pieds nus) met symboliquement en forme le bloc de calcaire blanc qui lui sert de socle comme au « Poilu » à droite (tenue bleu horizon, casque et fusil). Il s'agit de montrer que « c'est l'arrière qui a permis de vaincre » car, s'il n'est pas « encore mobilisé pour reconstruire, le Mineur travaille tandis que le Soldat tend le bras pour recevoir sa récompense ». Ce n'est pas un mineur de fond mais un « piqueur au rocher » qui est figuré, c'est-à-dire celui qui trace les galeries pour préparer les chantiers du fond.

Au revers du monument, une ornementation de bronze (*voir ci-contre*), sur fond de drapeaux entrecroisés, représente les outils traditionnels du mineur : la lampe de sécurité, symbole de la vie et de la mine (au centre) ; un crézieu (modèle ancien de lampe) ; une rivelaine (outil primitif du hauer) ; deux pics placés en croix ; la hache et la masse du boiseur. Cela témoigne de la diversité des métiers du « fond », tout en ignorant ceux du « jour », notamment les femmes qui travaillaient au triage.



D'après Philippe PEYRE, (coord.), *Couriot, l'album*, Saint-Étienne, Musée de la Mine, 2002.

■ ■ ■ THÈME 2



L'INSTITUTIONNALISATION DU TRAVAIL



Conférence

L'institutionnalisation du travail

à travers l'histoire des ministères sociaux (1791-1946)

Vincent VIET

Contrepoint

Les institutions du travail

Jean COURDOUAN



Fronton du Ministère du Travail (cliché Chatefp).

■ ■ ■ L'institutionnalisation du travail à travers l'histoire des ministères sociaux (1791-1946)



Vincent Viet

*Chercheur au Cermes 3 (Centre de recherches, médecine, sciences, santé, société), UMR 8211 (CNRS)
Membre de la commission scientifique du Comité d'Histoire (Chatefp)¹*



A border l'« institutionnalisation du travail » sous l'angle des ministères sociaux vous apparaîtra sans doute réducteur. Ce processus historique, que l'on pourrait définir comme la régulation d'une société par le travail, a en effet commencé bien avant l'émergence de ces départements spécialisés. Il implique en outre, du moins sous sa forme contemporaine, un nombre considérable d'acteurs publics et privés, depuis les organisations syndicales jusqu'aux administrations à vocation sociale, leurs agents et leurs satellites, en passant par les Conseils de Prud'homme, les Chambres de commerce et de métiers, certaines commissions parlementaires, la Cour de Cassation, les chambres d'appel, les associations, etc.

L'angle d'attaque de cette contribution n'en est pas moins très ouvert, si l'on considère que le travail, comme *objet d'administration*, a entretenu² des relations étroites avec d'autres pôles de compétence : santé, affaires sociales (c'est-à-dire la protection sociale sous toutes ses formes et l'action sanitaire et sociale), logement social, population-immigration, etc. Étudier le travail indépendamment de la prévoyance ou de la protection sociale, ou bien la santé indépendamment de la protection sociale est du reste un non-sens en France, car ces différents pôles ont été tantôt liés, tantôt disjoints. Leur disjonction peut d'ailleurs, à certains moments, masquer de fortes articulations sur les plans juridique et économique, tandis que leur conjonction peut recouvrir des articulations très lâches. Dans la durée, cependant, ces mouvements itératifs ont un sens, aussi bien en période de stabilité que d'instabilité des structures administratives. D'où l'intérêt de considérer les ministères sociaux dans leur globalité et leurs interactions : il s'agit de s'intéresser à leur dynamique interne et de questionner les liaisons qui se forment et se défont entre leurs divers pôles de compétence.

Cette approche interactionniste soulève plusieurs questions : quel est le sens historique de ces liaisons fluctuantes depuis le début du XX^e siècle ? Comment expliquer la pérennité des ministères sociaux, en dépit de leur instabilité interne ? En quoi ces administrations se différencient-elles des autres départements ministériels ?

¹ **Vincent Viet** a notamment publié : avec Isabelle LESPINET-MORET (dir.), *L'Organisation internationale du travail. Origine, développement, avenir*, PUR, 2011 ; avec Michel DREYFUS, Michèle RUFFAT, Danièle VOLDMAN, *Se protéger, être protégé. Une histoire des assurances sociales en France*, PUR, 2006 ; avec Alain CHATRIOT et Odile JOIN-LAMBERT (dir.), *Les politiques du Travail (1906-2006)*, PUR, 2006. [NDLR]

² Comme en témoignent les intitulés très fluctuants des ministères sociaux.

L'hypothèse qui sous-tendra mon intervention est la suivante : l'instabilité et la métamorphose des ministères sociaux seraient, pour partie, le reflet des mutations structurelles de la société française et, pour une autre, le résultat des interactions entre acteurs dans un champ social qui forme, pour reprendre la définition de Christian Topalov, « un système autonome de positions, d'acteurs et d'institutions, organisé par des enjeux et des rapports internes spécifiques »³.

Je me propose de démontrer cette hypothèse en examinant successivement : les origines du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale (MTPS) ; la naissance et les premiers pas de ce ministère ; enfin, le développement des ministères sociaux jusqu'en 1946.

D'où vient le premier ministère à vocation exclusivement sociale ?

Une filiation introuvable

Apparu sous une République radicale (1899-1914), le MTPS n'est pas l'héritier des valeurs et des principes de la Révolution française ; il n'est pas non plus, comme l'Instruction publique, un ministère idéologique. En effet, ce département est né d'un vide paradoxal, lié à la suppression des communautés d'arts et de métiers qui faisaient partie intégrante de l'organisation politique et sociale. Les lois d'Allarde et Le Chapelier de 1791 ont de fait supprimé les corporations, véritables corps intermédiaires qui structuraient la société ; en faisant voler en éclats l'ordre social qui reposait sur l'organisation corporatiste de l'économie, elles ont placé l'individu, considéré désormais comme souverain, directement en face d'un État, censé exprimer la volonté générale : « Il n'y a plus de corporation dans l'État ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation ». En outre, ces lois ont privé l'État de son instrument de contrôle, de surveillance et d'aide technique, l'Inspection des Manufactures. C'est aussi bien toute la tradition d'intervention de l'État dans l'industrie et le monde du travail qui s'est trouvée pour longtemps suspendue, au point que certains historiens ont pu parler d'amnésie, tout en soulignant certaines continuités socioprofessionnelles⁴.

On se trouve donc en présence d'une introuvable filiation : le MTPS qui fait son apparition en 1906, au nom d'un certain interventionnisme et pour réguler les relations sociales, ne peut pas invoquer l'héritage révolutionnaire dont se réclament précisément les républicains du début du siècle et notamment les radicaux-socialistes. Ses fondateurs ne peuvent pas se réclamer de la Révolution française qui a structuré l'univers politique des républicains, mais légué un vide institutionnel dans le monde du travail⁵ et déstructuré les relations sociales, créé en somme de l'anomie. Aussi les fondateurs du MTPS n'auront-ils d'autre choix que de se référer

³ Ch. TOPALOV, « *Voluntarism* » et « *Solidarité* ». *Réseaux associatifs, action sociale et pouvoirs publics à Paris et New York au début du XX^e siècle*, Convention IRESCO-MiRe n° 4-98, mars 2001.

⁴ J-P. Hirsch a notamment montré que les filiers lillois ont cherché à faire revivre, sous d'autres formes, les formes d'arbitrage et de concertation que les institutions dissoutes exerçaient jusque-là. On sait aussi que certaines formes d'organisation se sont maintenues, comme les compagnonnages (cf. *Les Mémoires d'un compagnon* d'A. Perdiguier). Le Premier Empire prendra acte de ces survivances en rétablissant, avec le ministre Chaptal, les Chambres de commerce (1802) et en instituant des Chambres consultatives des arts et manufactures. Celles-ci seront associées aux décisions concernant l'industrie et le négoce.

⁵ Mais pas celui de l'assistance.

rer, comme a pu l'écrire Jean-André Tournerie⁶, à la Seconde République qui a précisément posé les jalons d'une intervention étatique dans deux domaines :

- Celui du travail, avec la création par Louis Blanc des Ateliers nationaux et la réglementation de la durée du travail des hommes adultes dans les manufactures. 1848 crée, en effet, un espace d'intervention sociale possible en faisant ressortir une contradiction très forte entre l'égalité civique des conditions qui doit procéder du suffrage universel masculin, proclamé au même moment, et l'inégalité civile des conditions (Jacques Donzelot⁷). 1848 réveille aussi la contradiction que la Révolution avait soulevée en proclamant le droit de tous les citoyens à l'assistance. On sort donc enfin de l'amnésie et de l'aberration léguées par la Révolution française.
- Celui de la prévoyance sociale, puisque l'État institue, sur la base des travaux d'une Commission de l'assistance et de la prévoyance publique, une Caisse des retraites pour la vieillesse. C'est la première forme d'intervention de l'État dans le registre de l'assurance. Il s'agit de pallier les insuffisances des sociétés de secours mutuels en matière de vieillesse. Ces dernières se spécialiseront désormais dans la couverture des risques maladie et accidents, tandis que l'État assumera le risque retraite. En fait, la visée sociale de cette réforme sera tôt détournée par la spéculation, les placements réalisés par cette caisse attirant surtout les grands rentiers aux dépens des petits, ce qui obligera les pouvoirs publics à faire baisser le service de la rente⁸.

Du Second Empire à la Troisième République, la préhistoire du MTPS me paraît marquée par une tension de plus en plus forte entre un libéralisme économique qui s'exprime ouvertement et l'affirmation d'une protection légale des travailleurs qui s'exprime encore honteusement. C'est précisément cette tension que le patronage impérial va tenter de résoudre au nom de la prévoyance sociale.

Le Second Empire coïncide avec une période d'industrialisation et de développement des infrastructures intenses qui réclament des ressources financières toujours plus importantes. Le gouvernement qui désire encourager l'industrie ne peut plus se contenter des ressources ordinaires ; il est donc obligé de développer un budget extraordinaire en multipliant les emprunts et en recourant à une épargne populaire, dont il se porte désormais garant. Or cette épargne populaire, qui s'accompagne d'un discours moralisateur sur les vertus de la prévoyance (*versus* les défauts rédhibitoires de l'imprévoyance), permet à l'État de surveiller plus facilement la classe ouvrière et d'encourager le paternalisme patronal. Elle légitime l'État dans son rôle de médiateur (ou d'interface) entre le peuple au travail et l'économie avide de capitaux, au point de nourrir la réflexion des premiers réformateurs (issus du saint-simonisme ou encore de l'école leplaysienne). Tout en permettant d'atténuer la contradiction entre la protection légale des travailleurs et le libéralisme économique.

La manifestation la plus topique du patronage impérial est la création des caisses d'assurance en cas de décès et en cas d'accident. La loi du 11 juillet 1868 donne pour la première fois à l'État un rôle d'assureur qui vient compléter celui des compagnies privées. On cherche alors à combler une lacune dans les institutions populaires de prévoyance - les compagnies d'assurances ne s'intéressaient pas, en effet, aux petites assurances parce qu'elles ne rapportaient pas assez - en facilitant l'assurance du chef de famille, exposé à mourir ou à devenir invalide avant l'âge et à laisser ainsi sa femme et ses enfants dans la gêne.

⁶ J.-A. TOURNERIE, *Le Ministère du Travail (Origines et premiers développements)*, Éd. Cujas, 1971.

⁷ J. DONZELOT, *L'invention du social : essai sur le déclin des passions politiques*, Fayard, 1984, rééd. Seuil, coll. « Points essais », 1994.

⁸ M. LAROQUE, *Contribution à l'histoire financière de la Sécurité sociale*, AEHSS, 1999.

Pendant ce temps, le libéralisme est interpellé par la protection légale des travailleurs qui va fonder la culture protectrice du MTPS. Ce droit du travail d'origine essentiellement publique est apparu, en 1841, avec la loi du 22 mars sur le travail des enfants dans les usines et manufactures. Exhorté par la Société industrielle de Mulhouse, dont la « philanthropie » protestante n'était pas totalement désintéressée, le législateur souhaitait mettre fin aux dérives provoquées par le décret d'Allarde de 1791. Celui-ci avait, en effet, favorisé le travail des enfants et certaines formes d'exploitation en mettant fin aux pratiques de surveillance mutuelle ou d'auto-surveillance qui caractérisaient les corporations. D'où l'intervention, tardive et timide, du législateur qui crée, en 1841, une réglementation sur la durée du travail des enfants, leur âge d'admission au travail ; pose les jalons d'une prévention des accidents du travail ciblée sur les enfants et institue une inspection du travail, chargé de veiller à l'application de cette réglementation. Cette réglementation sera étendue aux filles mineures, en 1874, puis aux femmes adultes, en 1892.

Dans la mesure où la protection légale des travailleurs a fondé une branche importante du droit du travail⁹, ses caractères méritent d'être mis en évidence.

- Elle n'est pas une conquête ouvrière ; il s'agit d'une protection octroyée (au même titre que la prévoyance), consentie et non pas conquise ;
- Elle est un droit de la concurrence : c'est le patronat protestant de Mulhouse qui a réclamé dès 1827 une loi sur le travail des enfants, moins par philanthropie que pour rétablir en sa faveur les termes d'une concurrence jugée déloyale avec le patronat textile de la Seine-Inférieure. Ce levier de l'égalisation des conditions de concurrence sera dorénavant l'un des moteurs du droit du travail, y compris à l'international (Association internationale pour la protection légale des travailleurs, fondée en 1901, puis Organisation internationale du Travail, en 1919).
- Elle procède aussi de préoccupations sociétales : il s'agissait de préserver les conditions de reconduction et de reproduction de la société industrielle. Ces considérations lui ont, dès 1841, donné une facture ou une dimension nationale, alors que les usages professionnels et locaux étaient encore très vivaces.
- Elle n'est pas un droit garanti (contrairement à la prévoyance obligatoire) : le fait d'être protégé par la loi n'implique pas de l'être effectivement, d'autant que la surveillance de cette protection incombe à une institution extérieure à l'entreprise.
- La protection légale des travailleurs est individualisée car elle vise les éléments les plus faibles de l'industrie qui forment un collectif décérébré, aux antipodes d'un collectif conscient de ses droits et devoirs. C'est un droit qui compense l'infériorité civile et civile des individus qu'il protège.

L'analyse de son évolution montre qu'elle a toujours procédé par différenciation et par assimilation du moins fort au plus faible, et qu'à chaque étape de sa consolidation, l'Inspection du Travail a été réorganisée. L'enfant est protégé en 1841 parce qu'il est l'élément le plus faible et qu'il représente l'avenir de la société industrielle ; en 1874, la fille mineure est assimilée à l'enfant, parce qu'elle est une mère en puissance ; en 1892, c'est la femme adulte qui est assimilée à l'enfant et à la fille mineure, parce qu'elle est censée assurer les conditions de reproduction et de reconduction de la société industrielle, alors même qu'elle est dépourvue du droit de vote et que ses droits civils sont limités. Pouvait-on, souhaitait-on aller plus loin, c'est-à-dire étendre la protection légale des travailleurs aux hommes adultes ? Pour la majorité des républicains, il était incongru et même dangereux de franchir le pas, car l'homme adulte était

⁹ V. VIET, *Les Voltigeurs de la République. Naissance de l'Inspection du Travail*, CNRS Éditions, 1994. [Voir le compte rendu à la fin du présent ouvrage. NDLR]

membre à part entière d'une communauté nationale qui lui reconnaissait le droit de vote : on ne pouvait pas à la fois émanciper et protéger (de même qu'on ne pouvait pas protéger le faible et l'émanciper). En outre, l'ouvrier pouvait, depuis 1884, obtenir par le syndicat sinon plus du moins autant que l'ouvrière ou l'enfant d'une protection légale compensatrice.

Néanmoins, dès la fin du XX^e siècle, tous les critères qui retenaient prudemment la protection légale des travailleurs (âge, sexe, taille de l'atelier, durée du travail, protection de l'intégrité physique et morale...), ont fini par voler en éclat. Il était, en effet, techniquement très difficile, voire contre-productif, d'organiser sur un même lieu de travail des protections différenciées, quand les tâches des protégés et des non-protégés étaient engrenées les unes avec les autres. C'est ainsi que les dispositions sur l'hygiène et la sécurité se sont étendues, dès 1893, à l'ensemble de la population ouvrière salariée.

Genèse du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale :
un ministère issu de ceux de l'Intérieur et du Commerce et de l'Industrie

Je voudrais maintenant vous montrer que la création du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale (MTPS) s'est trouvée facilitée par la conjonction de plusieurs phénomènes.

L'intégration républicaine

Le premier phénomène est l'intégration républicaine qui se caractérise par la superposition progressive des espaces politique, administratif, politique, juridique et culturel. C'est dans le dernier tiers du XIX^e siècle que l'espace national acquiert sa fluidité moderne en s'organisant autour de voies navigables, ferrées et routières qui désenclavent les régions et les terroirs. Ce qui favorise la mobilité humaine et les échanges économiques¹⁰. L'école diffuse, par ailleurs, des savoirs uniformes et les valeurs républicaines. En outre, les usages locaux reculent et les lois acquièrent une portée nationale. Enfin, l'État se structure et se développe ; la haute fonction publique s'étoffe, tandis que les services extérieurs des administrations centrales et les services publics pénètrent jusque dans les zones les plus reculées. En clair, les Français prennent conscience qu'ils sont français avant d'être auvergnats ou bretons, qu'ils appartiennent à une entité commune et sont soumis, sur tout le territoire national, à des règles identiques. Au prix d'ailleurs d'exclusions qui frappent, souvent avec violence, l'immigré ou l'étranger¹¹ : l'invention de l'étranger est contemporaine du processus d'intégration républicaine¹². Si l'adhésion des minorités régionales à l'État-nation s'est faite assez facilement, ce n'est pas parce que les particularismes locaux ont été piétinés, comme l'ont prétendu les régionalistes, mais parce que l'espace politique s'est sensiblement démocratisé.

Or cette démocratisation s'est accompagnée d'une transformation des rapports entre le centre et la périphérie : les lois du 10 août 1871 fixant le régime administratif des départements et du 5 avril 1884 sur les communes ont transféré des compétences étatiques vers les responsables élus des diverses collectivités locales. De là une complémentarité entre, d'un côté, un État centralisé et une haute fonction publique en voie de constitution et, de l'autre, des pouvoirs locaux forts et relativement autonomes quant à leurs capacités d'innovation en matière d'action publique¹³. Cette nouvelle configuration politico-administrative et sociale va favoriser les impulsions locales et étatiques en valorisant le rôle des réformateurs sociaux, très liés pour la plupart aux milieux patronaux, à la classe politique et aux élus locaux. La nébuleuse

¹⁰ E. WEBER, *La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale 1870-1914*, Fayard, 1983.

¹¹ L. DORNEL, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Hachette Littératures, 2004.

¹² V. VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs*, Perrin, 2004.

¹³ B. DUMONS, G. POLLET, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la III^e République. Éclairage sur la sociogenèse de l'État contemporain », *Politix*, vol. 14, n°53, 2001.

des réformateurs sociaux, analysée par Christian Topalov trouvera là un terrain d'épanouissement durable¹⁴.

L'émancipation du social, du travail et du sanitaire

Le deuxième phénomène est une conséquence de l'entrée au gouvernement de personnalités radicales après les élections de 1885 : c'est l'émancipation du social, du travail et du sanitaire par rapport aux fonctions de contrôle des populations ouvrières comme des communes locales que le ministère de l'Intérieur assumait traditionnellement.

Dès 1886, ce dernier se dote d'une Direction de l'assistance publique (DAP) qui incorpore le contrôle des sociétés de secours mutuels. Il s'agit bien d'une émancipation puisque cette direction est chargée de mener une politique nouvelle de distribution des secours publics, selon les principes posés par la Révolution française, c'est-à-dire en complète rupture avec la bienfaisance confessionnelle et les institutions qui la pratiquaient¹⁵. Sur le terrain, l'assistance relève des communes qui vont développer des politiques originales, très différentes d'une ville à l'autre¹⁶.

L'hygiène passe aussi sous la coupe des communes, surtout à partir de 1902. Jusqu'en 1889, l'hygiène ou la santé publique relevait pour l'essentiel du ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI). On estimait en effet que le meilleur moyen de protéger la population contre les épidémies était d'instaurer un cordon sanitaire aux frontières terrestres et maritimes. Cette technique, qui s'appuyait sur un réseau de lazarets, s'était imposée au fil des grandes pandémies, bien qu'il y eût un vif débat entre contagionnistes et anti-contagionnistes. Or la révolution pasteurienne met un terme à cette controverse en faisant prévaloir les techniques d'assainissement, de désinfection et de prophylaxie¹⁷ sur les techniques d'isolement ou de quarantaine. Il s'agit désormais de lutter contre les maladies dites évitables (tuberculose, diphtérie) au niveau local en identifiant et en éradiquant les foyers infectieux. C'est une révolution dans la prévention, car la menace d'épidémie devient moins diffuse qu'auparavant. Le danger se resserre, nous dit Bruno Latour ; une multitude de vigilances anciennes deviennent inutiles, nous dit encore Georges Vigarello : les alertes sur les miasmes s'estompent ; le microbe devient l'« ennemi n°1 ». Tandis que l'hygiène acquiert une dimension sociale de plus en plus forte avec la découverte d'agents infectieux qui valide les théories contagionnistes. La Direction de l'assistance publique va devenir la DAPH (H pour Hygiène), parce que les communes sont désormais appelées à jouer un rôle important dans ce domaine.

Parallèlement, la prise en compte administrative du travail s'affirme au sein du ministère du Commerce et de l'Industrie. Le Bureau des sociétés professionnelles, créé en 1880 au sein du ministère de l'Intérieur pour préparer la loi sur les syndicats professionnels, est rattaché à ce ministère. Mais surtout, le travail, comme objet de réglementation, et la prévoyance libre font leur apparition dans les intitulés des directions. En 1894, émerge ainsi une direction de la prévoyance et de l'assistance sociales, et en 1895, est créée une Direction du travail et de l'industrie qui articule travail et prévoyance. La division est alors très claire entre le commerce qui s'intéresse aux objets et le travail qui s'attache aux personnes.

¹⁴ Ch. TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880–1914)*, Éditions de l'EHESS, 1999.

¹⁵ D. RENARD, « Un train peut en cacher un autre. La création du ministère du Travail et de la prévoyance sociale en 1906 », *Revue française des Affaires sociales*, 2, 2001.

¹⁶ Voir les travaux de P. Bourdelais, L. Murard et P. Zylberman, Y. Marec.

¹⁷ Sans d'ailleurs remettre en cause la taxinomie très sommaire des maladies évitables entre celles dites *exotiques* c'est-à-dire nées sur un autre sol et celles dites *acclimatées* ou *autochtones* (typhoïde, tuberculose, diphtérie, etc.).

Mais à la différence de l'assistance et de l'hygiène, qui fonctionnent horizontalement, le travail est organisé de manière verticale. Dans ce domaine, en effet, l'État dispose d'un levier qu'il utilise sans partage, l'Inspection du travail, qui est exclusivement chargée de veiller à l'application des lois sur le travail pourvu qu'elles relèvent de la protection légale des travailleurs. Alors que les politiques de l'hygiène et de l'assistance sont extrêmement foisonnantes et diversifiées, dépendantes du bon vouloir et de la capacité d'innovation des communes, la politique du travail qui n'est autre que la mise en forme de la protection légale des travailleurs se veut uniforme et verticale. C'est le modèle – partiellement vrai - d'un État surplombant qui s'assure que les choses sont faites conformément à la loi.

La reconnaissance de l'idée d'obligation

Le troisième phénomène est la reconnaissance de l'idée d'obligation que les doctrines solidaristes ont permis d'approprier. Il est clair que l'épisode de la Commune a décollé les yeux de tous ceux qui avaient misé sur la prévoyance libre pour contenir les velléités révolutionnaires du prolétariat ou pour réduire l'antagonisme entre le travail et le capital.

Mais la durée de maturation des lois sociales sous la III^e République (entre 13 et 20 ans) montre bien l'embarras des républicains, toutes tendances confondues, à répondre à une double question : jusqu'où l'État peut-il s'obliger à intervenir ? Jusqu'où peut-il obliger les intéressés à se prémunir contre des risques sociaux clairement identifiés (maladie, vieillesse, maternité, accidents, décès, invalidité) ? Les libéraux étaient contre l'obligation, car elle leur paraissait fonder un droit des pauvres à l'assistance : la liberté totale du donateur devait avoir pour contrepartie une sorte de dénuement juridique des assistés. Cette position libérale a cependant faibli entre 1900 et 1914, car les libéraux ont estimé que l'assistance obligatoire était moins dangereuse que l'assurance obligatoire. Avec celle-ci, en effet, l'État se substitue à l'employeur ; il empiète sur la relation de travail. L'assurance obligatoire leur paraissait river l'ouvrier au salariat et rendre ainsi impossible la promotion sociale par l'accumulation d'un capital¹⁸.

Toujours est-il que le principe de l'obligation conquiert jour après jour du terrain. Qu'il s'agisse de l'assistance¹⁹, avec la création de l'Assistance médicale gratuite (1893), l'assistance aux enfants (1904), l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1905) ; ou, encore, de l'assurance avec la loi sur les retraites ouvrières et paysannes²⁰ (1910).

La socialisation de l'assurance

Le quatrième phénomène est la socialisation de l'assurance qu'il ne faut pas confondre avec l'obligation : la loi du 9 avril 1898 sur la réparation des accidents du travail écarte, au nom de la théorie du risque professionnel, l'idée de faute, puisqu'elle permet – sauf dans deux cas – à l'ouvrier victime d'un accident ou à ses ayants droit d'être indemnisés, quelles que soient les causes de l'accident. C'est un tournant important²¹, mais conservatoire, dans la mesure où elle banalise l'accident, présenté comme la contrepartie obligée et somme toute acceptée du progrès industriel.

¹⁸ H. HATZFELD, *Du paupérisme à la Sécurité sociale. Essai sur les origines de la sécurité sociale en France 1850-1940*, Paris, Armand Colin, 1971.

¹⁹ Étudiée notamment par D. Renard, C. Bec, D. Dessertine, O. Faure ou P. Guillaume.

²⁰ Étudiée par G. POLLET et B. DUMONS, *L'État et les retraites. Genèse d'une politique*, Paris, Belin, 1994.

²¹ F. EWALD, *L'État-providence*, Grasset, 1986.

Naissance et premiers développements jusqu'à la Première Guerre mondiale : les virtualités d'une nouvelle administration

Il n'y a donc pas eu d'événement fondateur ou de filiation directe, mais plutôt « émergence d'une administration spécifique, construite par défaut, à partir d'un ensemble de fonctions assez floues »²².

Un ministère de l'observation et de la régulation par le droit.

Sur le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale (MTPS) qui apparaît en 1906, je ferai trois remarques.

Le ministère du Travail s'est structuré autour de trois organes d'observation

Ce ministère est né autour de trois organes d'observation : l'Inspection du travail qui est aussi un organe de contrôle ; la Statistique générale de la France, née en 1833, et l'Office du Travail, créé en 1891. Ces trois organes font de ce nouveau département un grand ministère de l'observation du social et de l'économie, plus encore que le ministère de l'Industrie. C'est du reste la seule administration à disposer d'outils d'analyse sociologique et économique.

La filiation avec les enquêtes publiques et privées de la Monarchie de Juillet mérite d'être soulignée, car ce sont bien des médecins hygiénistes (L.-R. Villermé²³) qui ont été à l'origine des premières lois sur la protection des travailleurs et notamment de l'Inspection du travail. Reste que la fonction d'observation du social mériterait d'être questionnée, comme l'ont fait les historiens à propos des enquêtes privées et publiques²⁴ : pourquoi observe-t-on ? Que cherche-t-on à voir et à savoir ? Que fait-on des choses observées ?

Il semble que les républicains aient surtout observé les grèves. A cela rien d'étonnant : le nombre des conflits collectifs ne cessait d'augmenter depuis la promulgation de la loi de 1864 sur les coalitions ; en outre, les grèves avaient, du fait même de l'intégration républicaine, un retentissement de plus en plus national, alors qu'elles étaient essentiellement locales. Enfin, les revendications ouvrières n'étaient pas canalisées par les syndicats dont l'orientation anarcho-révolutionnaire s'accroissait. Contrairement à ses homologues de l'Europe du Nord, le syndicalisme français était loin de fonctionner comme une courroie de transmission entre la base ouvrière et un parti socialiste unifié, capable de traduire des revendications d'ordre professionnel en revendications politiques²⁵.

Les fonctions du ministère du Travail

Le ministère du Travail prépare et dit le droit, d'une part, et il contrôle ou est censé contrôler son exécution, d'autre part : sa fonction normative est fondamentale.

La Direction du Travail en constitue l'épine dorsale, car elle est la seule direction à pouvoir s'appuyer sur des services déconcentrés, les inspecteurs du travail. Le MTPS est, à ma

²² Cf. CHETCUTI, « Pour un nouveau regard sur le ministère du Travail », *Cahiers du Chatefp*, n°7, mars 2007.

²³ Louis-René Villermé est un médecin-hygiéniste qui parcourt, entre 1835 et 1837, les régions textiles françaises – de Lille à Tarare et de Rouen à Mulhouse – et récolte ainsi une masse d'informations qu'il présente dans un rapport publié en 1840 : *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. Lui-même inspecteur du travail des enfants dans l'île de la Cité, L.-R. Villermé démissionne de ses fonctions en novembre 1843. [NDLR]

²⁴ M. PERROT, *Enquêtes sur la condition ouvrière en France au XIX^e siècle*, Hachette, 1972.

²⁵ C'est du reste une définition possible de la social-démocratie.

connaissance, le seul ministère qui se soit organisé autour de services déconcentrés constitués bien avant sa création (1841).

La fonction normative du ministère du Travail reste cependant ciblée, du moins jusqu'en 1914, sur la protection légale des travailleurs qui emprunte de nombreux traits au droit pénal (Claude Chetcuti), alors que le droit du Travail était déjà très composite. Ce dernier recouvre en effet :

- les lois protectrices et les règlements de la PLT ;
- les clauses inhérentes au contrat de travail ;
- un droit collectif d'essence syndicale, encore largement inorganisé depuis la loi Waldeck-Rousseau de 1884²⁶ ;
- les usages professionnels et locaux ;
- des conventions internationales encore balbutiantes.

La compatibilité et l'articulation de ces différentes sources n'avaient rien d'évident : le contrat de travail était par essence interindividuel ; la loi était censée protéger individuellement les salariés qu'elle visait, mais cette protection n'était aucunement garantie ; tandis que le droit syndical était censé permettre aux « ouvriers collectifs » d'obtenir sinon plus du moins autant que les bénéficiaires de la protection légale des travailleurs.

Or ces différentes composantes du droit du travail se sont ignorées jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il suffit pour s'en convaincre de considérer l'attitude de l'administration en charge du travail, qui a attendu dix-sept années (1884-1901) avant d'enjoindre aux inspecteurs du travail d'aller à la rencontre des syndicats ouvriers, prélude à un rapprochement fructueux entre la protection légale des travailleurs - dont l'Inspection du travail était l'organe de contrôle exclusif - et un droit syndical qui cherchait toujours ses marques. La Direction du Travail avait en fait une culture légaliste et réglementaire, fondée sur la conviction que la protection des travailleurs les plus fragiles (enfants, filles mineures et femmes adultes) et l'exercice du droit de vote et du droit syndical pour les hommes adultes suffiraient à compenser l'infériorité juridique des salariés et à préserver leur intégrité physique. Elle n'avait aucunement confiance dans le contrat de travail qui lui paraissait masquer une relation de subordination juridique, ni dans les accords collectifs qui étaient dépourvus de force légale et de sanction.

Le MTPS n'est pas encore un ministère des relations sociales

L'État républicain ne voulait pas jusqu'à l'extrême fin du XIX^e siècle intervenir dans les relations collectives du travail ; il a même tout fait pour que ces relations puissent s'organiser sur des bases autonomes (loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage), mais la polarisation idéologique et le retentissement national des grèves l'ont contraint à intervenir malgré lui et à se substituer aux parties défaillantes. Alexandre Millerand, ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes dans le cabinet Waldeck-Rousseau (1899-1902), a bien essayé d'organiser les relations industrielles, mais en vain. Ce sont en fait les préfets, le chef du gouvernement en personne, les ministres, les députés qui ont été maintes fois sollicités à titre individuel pour aplanir les différends collectifs.

Or ce mode de règlement au fil de l'eau ne permettait pas d'inscrire le traitement des conflits sociaux dans le cadre d'une négociation pensée et organisée à plusieurs niveaux : professionnel et local, mais aussi national. Pour créer un système national de relations industrielles, il aurait fallu que les organisations syndicales, ouvrières et patronales, aient des structures représentatives au niveau national. Ce qui était loin d'être le cas : les syndicats ouvriers

²⁶ Dite « Waldeck-Rousseau » du nom du ministre de l'Intérieur, la loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats professionnels, abroge la loi Le Chapelier de 1791. Elle autorise le droit au syndicalisme en France. [NDLR]

hésitaient toujours entre une structuration professionnelle ou interprofessionnelle et une implantation géographique, tandis que les organisations patronales avaient surtout en vue la défense des intérêts économiques et commerciaux de leurs membres. Il aurait fallu aussi que les parties en présence puissent s'appuyer sur des accords collectifs qui fassent référence. Or le ministère du Travail ne faisait rien pour encourager et reconnaître les conventions collectives, car il considérait que l'accord collectif appartenait au domaine privé des libres transactions. Cette lecture civiliste du droit du travail ne s'estompera qu'à la faveur de la Première Guerre mondiale, quand la réglementation à base contractuelle explicitement prévue par certaines lois se développera.

De qui et de quoi s'occupe le MTPS à sa naissance ?

Son champ de compétences est très vaste : la protection légale des travailleurs, la prévoyance libre (épargne et assurance) ; la réparation des accidents du travail ; la Mutualité ; les relations avec les syndicats ouvriers et enfin les Conseils des Prud'hommes, institution qui remonte au début du XIX^e siècle mais dont les origines médiévales, à travers les corporations, sont évidentes. C'est le seul ministère (modeste) à vocation exclusivement sociale.

Contrairement à une idée reçue, le MTPS n'est pas un ministère des seuls salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture ; il est aussi le ministère des prévoyants (épargnants, rentiers, petits propriétaires, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, etc.) qui formaient l'assise électorale du parti radical et radical-socialiste.

Georges Clemenceau, alors président du Conseil, en a bien présenté les enjeux dans son rapport au Président de la République en 1906 :

Le ministère doit s'occuper de tout ce qui concerne les travailleurs, envisagés comme tels, c'est-à-dire comme liés par un contrat de travail envers d'autres personnes ; dans ses attributions doit rentrer la formation de ce contrat, ainsi que les conditions dans lesquelles il doit s'exécuter pour ne compromettre ni la santé, ni la sécurité du travailleur. En même temps, il doit chercher à ménager à celui qui n'a à sa disposition que sa force de travail, les moyens de subsister quand celle-ci vient à lui faire défaut momentanément ou définitivement. Les ouvriers de l'industrie ne rentrent d'ailleurs pas seuls dans cette définition du travailleur ; elle comprend les employés de l'industrie et du commerce ; elle comprend enfin les ouvriers de l'agriculture qui, après s'être longtemps tenus à l'écart du mouvement syndical, paraissent de plus en plus disposés à faire appel aux facultés que leur offre la loi de 1884 pour la défense de leur intérêt professionnel.

Il faut retenir deux choses de cette citation.

- En premier lieu, l'extension de la notion de travailleur à d'autres domaines que l'industrie ; c'est l'accent mis sur la notion de travailleur lié par un contrat de travail à son employeur : le MT joue en fait la carte du salariat, alors qu'il est loin de se réduire à un ministère des seuls salariés.
- En second lieu, la protection sociale dont doit bénéficier le travailleur ou celui qui a cessé de travailler. La protection sociale va pouvoir se greffer sur la protection légale des travailleurs pour constituer un droit social forcément hybride. Conséquence, les retraites ouvrières et paysannes (1910), les assurances sociales (1928-1930), les allocations familiales (1932), la Sécurité sociale (1945) seront de son ressort, et la France n'aura aucun mal à basculer, dans l'entre-deux-guerres, dans un système de protection bismarckien qui privilégie le lien entre le salaire et les assurances sociales.

Comment la structure s'est-elle développée ?

Les conséquences sociales et sanitaires de la Première Guerre mondiale ont façonné le devenir des ministères sociaux jusqu'aux années 1930

La guerre a bouleversé les structures sociales de la population française en affectant de plein fouet la répartition des revenus tirés du travail et du capital. L'inflation qu'elle a provoquée (les prix ont été multipliés par 100 entre 1914 et 1945) a en effet sapé les ressorts d'une prévoyance libre ou volontaire dont l'attrait reposait sur la certitude de pouvoir transformer avantageusement son épargne en rentes. Les couches moyennes non salariées (CMNS) ont ainsi vu leurs économies fondre comme neige au soleil jusqu'à la stabilisation du franc par Poincaré en 1926 consacrant une dépréciation des 4/5 par rapport à la valeur-or du franc d'avant-guerre. En clair, le rentier a dû trouver du travail ; le bourgeois propriétaire a dû se débarrasser de sa domesticité. C'est la fin d'un certain modèle social républicain fondé sur une forte autonomie locale et une autoprotection indexée sur une capacité d'épargne très variable d'un individu à l'autre.

Il est bien évident que ce séisme a entraîné des reclassements sociaux de grande ampleur. Le nombre des salariés – dont la protection s'est étoffée dans le cadre de la politique ouvrière menée par Albert Thomas pendant la guerre – a crû de 20 % entre 1914 et 1930. On assiste à une transformation de la structure sociale et à une disqualification relative de la prévoyance libre, qui expliquent à la fois l'instabilité des structures administratives et les réorientations des ministères sociaux. Ces deux phénomènes reflèteraient les hésitations de la société française à choisir un modèle social qui l'engage durablement.

De là plusieurs configurations administratives

La première concerne la période 1920-1924 qui voit coexister un ministère du Travail, d'un côté, et un ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales (confié à Jules-Louis Breton). Le ministère du Travail devient du même coup une sorte de ministère de la prévoyance obligatoire protégeant les seuls salariés sous contrat de travail.

La deuxième configuration (1924-1930) voit émerger un grand ministère des affaires sociales dont le premier titulaire est Justin Godart. Ce ministère du Travail, de l'Hygiène et de la prévoyance sociales regroupe tous les pôles de compétence des ministères sociaux : assistance, prévoyance obligatoire, travail et main-d'œuvre, santé, assurances privées, logement social, mutualité et même population et immigration. C'est un ministère de bascule qui coïncide sociologiquement avec un remarquable équilibre de la population active, puisque les secteurs primaire, secondaire et tertiaires sont, pour la première fois en France, à peu près équivalents. Sa configuration reflète les hésitations de la société française à choisir sa voie entre deux modèles de société nettement déphasés.

- Le premier, ancré dans le XIX^e, avait pour assise sociale les classes moyennes non salariées ; les radicaux socialistes, qui avaient autrefois milité pour la suppression du salariat, y étaient très attachés.
- Le deuxième était celui d'une société salariale qui poursuivait son lent développement, mais qui était encore largement rejetée au nom de l'inaliénable souveraineté de l'individu, la relation de travail impliquant la subordination de l'employé à son employeur. C'est, d'une certaine façon, la mise en œuvre des assurances sociales créées en 1928-1930 au bénéfice des salariés et de leurs ayants-droit, qui a rendu crédible et même légitime ce deuxième modèle, en permettant l'affirmation d'un droit social re-

couvrant et conciliant la protection légale des travailleurs, leurs droits collectifs et leur protection sociale.

La troisième configuration (1930-1939) est à nouveau binaire ; elle articule un MTPS et un ministère de la Santé publique. Si le Front populaire est présenté à juste titre comme un moment fort de l'histoire du droit du travail, peu de travaux l'inscrivent dans un processus de structuration des relations industrielles qui a commencé pendant la Première Guerre mondiale et qui s'achèvera en 1950. Ce processus est marqué par l'institutionnalisation des syndicats comme partenaires obligés du ministère du Travail (quitte à leur donner une prime de représentativité), et par le développement d'une négociation collective au niveau des branches professionnelles que les pouvoirs publics font volontairement émerger, moyennant une stricte hiérarchie des sources. Un tel phénomène soulève deux questions : pourquoi le niveau de la branche a-t-il été favorisé ? Pourquoi la prédominance de l'État et de la loi comme source principale des normes régulant les rapports collectifs et individuels du travail ?

On invoque en général la faiblesse et la division des syndicats ; c'est en partie vrai, même si les syndicats ont vu gonfler leurs effectifs à certains moments, comme le Front populaire, ou ont parfois préféré l'unité à l'isolement. Il faut plutôt souligner la faiblesse relative du secteur industriel qui comporte de très grandes entreprises en petit nombre et une multitude de très petites entreprises ; celles ayant entre 200 et 300 salariés étant fort peu nombreuses. C'est pour cette raison que l'État a fait émerger la branche dans la négociation collective.

Peut-on, pour conclure, définir le type des ministères sociaux ? Quelle est leur spécificité ? C'est, je dirais, la protection par ou sans procuration : ces ministères ont vocation à protéger, mais aussi à faire en sorte que chaque individu se protège et protège les siens (c'est tout le sens de la prévoyance libre qui a ensuite coexisté avec la prévoyance obligatoire). Cette fonction partagée par les administrés distinguerait les ministères sociaux d'autres administrations protectrices, comme la Police, la Défense ou la Justice qui cherchent, elles, à éviter que les individus se protègent eux-mêmes : se fassent eux-mêmes justice, pratiquent l'autodéfense, s'arment individuellement ou collectivement.

Cette définition souffre néanmoins deux atypies fonctionnelles

La première concerne la politique de la main-d'œuvre. Cette politique s'est construite et autonomisée selon des règles de droit et des modalités spécifiques qui n'ont rien à voir avec la manière dont la politique du travail et les formes de protection sociale se sont constituées et développées. C'est une politique qui a connu un véritable séisme au cours de la période 1914-1950, passant d'une absence totale de régulation institutionnelle sur le marché du travail avant la Grande Guerre à l'établissement, en 1945, d'un contrôle théoriquement absolu sur les conditions de placement, d'embauche et de licenciement. C'est une politique qui a dû faire face à des retournements de conjoncture très brutaux entre 1914 et 1945 (chômage massif, pénuries aiguës de main-d'œuvre, situations mixtes) ; c'est enfin une politique qui est allée très loin dans la collaboration d'État avec les autorités du Troisième Reich, alors qu'elle est issue d'un élan patriotique pendant la Première Guerre mondiale.

Pourquoi constitue-t-elle une atypie dans le champ des ministères sociaux ? Parce qu'elle n'a pas été protectrice, mais protectionniste ; elle s'est attachée à protéger la main-d'œuvre nationale contre la concurrence de la main-d'œuvre étrangère au prix de pratiques discriminantes. Elle a notamment utilisé les mains-d'œuvre étrangère et coloniale comme simples variables d'ajustement pour faire face aux retournements de conjoncture ; si le marché du travail était déprimé, les introductions et les régularisations des travailleurs étrangers étaient réduites et les étrangers pouvaient être renvoyés chez eux comme cela s'est produit en 1934 et 1935. Mais elle n'a pas pu s'articuler à la politique du travail, dont les fondements juridiques n'étaient pas différentiels mais extensifs et même, par certains égards, universa-

listes²⁷. Il suffit pour s'en convaincre de considérer les services déconcentrés du ministère du Travail qui ont toujours été clivés en deux entre, d'un côté, les services de main-d'œuvre qui poursuivaient un but économique de protection (détournée de son vrai sens) et, de l'autre, l'Inspection du travail qui se réclamait d'une protection indifférenciée des travailleurs et se refusait, depuis la fin du XIX^e siècle, à faire la police des étrangers.

La deuxième atypie concerne la politique de santé publique. Elle vient sans doute du fait qu'il est très risqué de se soigner soi-même ou de soigner autrui, sans passer par un médecin ou une institution spécialisée. L'automédication existe bien sûr, mais elle a ses limites qui peuvent se révéler très dangereuses. Toujours est-il qu'il est impossible de retracer la généalogie de la politique de santé publique, alors qu'il existe une filiation ininterrompue pour les politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, du logement social, de la protection sociale dans ses multiples composantes, de la population et de l'immigration.

Cette situation est d'autant plus paradoxale qu'un véritable système de santé publique a été mis en place pendant la Première Guerre mondiale, sous l'égide d'un sous-secrétariat d'État du Service de Santé militaire, confié à Justin Godart qui était censé piloter le Service de santé militaire. Pour la première fois, les pouvoirs publics ont eu pleine autorité sur le corps médical et ont pu déployer une politique qui concernait l'ensemble de la population militaire et civile. Or cette politique n'a pas survécu à la guerre : les ministères de l'Hygiène ou de la Santé, qui sont apparus dans les années 1920 et 1930, étaient des coquilles vides, spécialisées dans l'éducation sanitaire et, dans une moindre mesure, la prévention ; ils n'ont jamais pu coordonner ni fédérer l'ensemble des services administratifs, organismes et œuvres sanitaires impliqués dans la santé publique. Une des explications possibles réside dans l'opposition du corps médical et notamment de la médecine libérale qui a toujours lutté contre le charlatanisme et dénié à l'État le droit de s'immiscer dans la relation du médecin et de son patient.



Vincent Viet, le 20 janvier 201
(cliché F. Arnal – CPGE Fauriel).

²⁷ V. VIET, « Les politiques de main-d'œuvre : un domaine d'action atypique du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale (1914-1950) ? » in A. CHATRIOT *et al.*, *Les politiques du Travail (1906-2006)*, Rennes, PUR, 2006, p. 181-202.

■■■ CONTREPOINT

Les institutions du travail



Jean Courdouan

Directeur honoraire du Travail
Ancien directeur de l'INTEFP¹ et ancien directeur de
département au Bureau international du Travail²
Membre du Comité d'Histoire (Chatefp)



S'agissant d'un « contrepoint », basé sur l'expérience, à la suite d'un exposé portant sur une période d'avant 1946, ce sera plutôt un « prolongement » portant sur trois points. L'évolution des dénominations du Ministère chargé du Travail depuis 1946 : *l'évolution en lien avec le contexte national*. Puis, quelques éléments internationaux pour relativiser notre réalité nationale : *le rôle de l'Organisation internationale du Travail (OIT)*. Enfin, les évolutions des structures de l'Administration du Travail française : *réactivité et adaptabilité*.

L'évolution des institutions du travail

L'évolution des institutions du travail en lien avec les évolutions sociales, économiques et sociétales, évoquée par Vincent Viet, se confirme dans la période post 1946.

Pour l'essentiel, de la Seconde Guerre mondiale à 1982, le terme employé est « Ministère du Travail ». Le terme Travail étant considéré comme couvrant les questions travail et emploi. Deux apparitions brèves en 1956 et 1966 de la dénomination « Affaires Sociales », élargissent, brièvement, le périmètre.

¹ **L'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP)** assure la formation initiale et continue de l'ensemble des agents du Ministère du Travail. Installé à Lyon depuis 1980, il dispose de huit centres inter régionaux et propose également ses compétences aux partenaires sociaux et aux institutions d'autres pays. Site : <http://www.institut-formation.travail.gouv.fr>. [NDLR].

² **L'Organisation internationale du Travail (OIT)** est chargée d'élaborer et de superviser les normes internationales du travail. C'est la seule agence des Nations Unies dotée d'une structure tripartite qui rassemble des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, pour élaborer ensemble des politiques et des programmes et promouvoir le travail décent pour tous. Le Bureau international du Travail est le secrétariat permanent de l'OIT et assure la mise en œuvre de ses missions ; son siège se situe à Genève et il dispose d'une quarantaine de 40 bureaux dans le monde. Site : <http://www.ilo.org>. Voir I. LESPINET-MORET et V. VIET (dir.), *L'Organisation internationale du travail. Origine-développement-avenir*, Rennes, PUR, 2011. [NDLR]

A partir du début des années 1980 apparaît de façon récurrente le terme « emploi ». Conséquence des nombreux licenciements collectifs et de la montée brutale du chômage qui devient une préoccupation majeure.

À partir de là, les dénominations du Ministère, jusqu'à la fin des années 1990, auront pour base soit Travail-Emploi-Formation Professionnelle soit, Affaires Sociales. On peut se poser des questions sur la pertinence des regroupements et des intentions qui sont sous jacentes.

- Outre la nécessité de montrer que la lutte contre le chômage est une priorité, on peut penser que le périmètre que recouvre le Ministère est aussi lié au poids politique de la personnalité en charge. (« Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi » par exemple pour Pierre Bérégovoy et Philippe Seguin). Mais ce n'est pas par hasard qu'une personnalité politique importante assure une telle charge: ce Ministère était ainsi désigné comme une position importante, en charge de la concertation avec les Acteurs Sociaux.
- On peut y voir aussi la volonté de coordonner et rendre plus cohérentes les dépenses sociales : il faudra, à ce poste, quelqu'un qui puisse imposer des choix.
- Enfin, il y a peut-être deux façons d'envisager la politique sociale et les questions d'emploi. Mais c'est un débat que nous n'avons pas le temps de mener. Il faut cependant noter sur ce point que, s'il y a eu des intentions de regrouper les fonctions Travail-Emploi-Formation Professionnelle et Affaires Sanitaires et Sociales, à part, au niveau central, la constitution de l'IGAS³ (qui a notamment mis fin à une Inspection Générale propre à l'Inspection du Travail), il n'y a pas eu, notamment dans les services déconcentrés, de rapprochements durables.

Enfin, à partir de la fin des années 1990 jusqu'à fin 2010, vient s'adjoindre au Travail et/ou à l'Emploi le terme de « Cohésion Sociale » ou celui de « Solidarité ». Les conséquences sociales du chômage et les problèmes des quartiers populaires sont ainsi mis en valeur dans l'affichage des intentions gouvernementales. Depuis fin 2010 ces deux termes font l'objet d'un ministère séparé (le Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale).

Les découpages gouvernementaux nationaux

Nos découpages gouvernementaux nationaux ne sont pas universels. Ni dans leur histoire, ni dans leur actualité. Ainsi, bien des choses nous séparent des pratiques anglo-saxonnes, scandinaves ou germaniques, sans aller chercher plus loin les comparaisons. À commencer par les rôles respectifs de l'État et des acteurs sociaux. Mais il y a, notamment à partir des années 1980, d'autres types d'évolutions dans les structures gouvernementales.

Prenons un exemple, un peu brutal, au Royaume Uni. Dans les années 1990, le gouvernement John Major a fait imploser le ministère du Travail, dont le noyau dur consistait en trois fonctions: l'emploi, l'inspection du travail, la conciliation sociale. L'emploi est allé au ministère de l'Éducation, l'inspection du travail (spécialisée dans le domaine de l'hygiène et la sécurité) à l'environnement, la conciliation à l'industrie. On imagine les synergies espérées de ces rapprochements. Mais on constate aussi, que disparaissait ainsi la visibilité de ce qui reliait ces fonctions : le rôle joué par l'État pour aider les salariés et participer au rééquilibrage d'une relation (employeur-salarié) par nature déséquilibrée.

Les choix peuvent ainsi être liés à l'action à entreprendre, ils peuvent aussi être politiquement plus signifiant, voire idéologiquement. Pour aborder la question des institutions du

³ IGAS : Inspection générale des Affaires sociales [NDLR].

travail, il est important de savoir qu'elles sont l'objet, depuis bientôt un siècle, d'une attention et d'un travail international considérable. Depuis l'après Première Guerre mondiale, elles ont été considérées comme des instruments indispensables à la protection des salariés, permettant de promouvoir ce que l'Organisation Internationale du Travail appelle aujourd'hui « un travail décent ».

Dans le cadre de l'OIT, les institutions du travail ont fait l'objet de débats, études, accords et Traités depuis sa création en 1919. Dès l'origine, l'Inspection du Travail (une recommandation sur ce sujet a été adoptée dès 1919) est au cœur des réflexions de cette institution. Plus fortement après la Seconde Guerre mondiale, c'est l'ensemble des institutions du travail qui sont concernées : convention n°81 de 1947 sur l'Inspection du Travail ; convention n°88 de 1948 sur les services de l'Emploi ; convention n°150 de 1978 sur l'Administration du Travail ; convention n°181 de 1997 sur les Agences d'Emploi privées.

Ainsi, un cadre international s'est mis en place, avec l'accord des représentants des acteurs sociaux, au niveau mondial, et la grande majorité des gouvernements.

Le cadre de ces conventions est assez souple pour permettre des mises en œuvre très diverses. Ce qui est défini ce sont des principes et des objectifs, chaque pays peut choisir dans des moyens différents pour y parvenir. Certains des systèmes nationaux s'appuient, par exemple, beaucoup plus que le nôtre sur les accords collectifs entre syndicats et patronat (les pays scandinaves et l'Allemagne notamment) ou ont une Inspection du Travail qui n'intervient que sur les questions d'Hygiène et de Sécurité, alors que la nôtre a vocation à veiller aussi à l'application du droit du travail concernant les conditions de travail.

D'ailleurs si l'on fait une relation entre lois et accords (comme le propose Vincent Viet), c'est sans doute dans la comparaison entre les systèmes nationaux que l'on peut constater que certains font davantage appel aux accords négociés et moins à la loi. En revanche à l'intérieur de notre système il semble qu'entre lois et accords, il y a plutôt complémentarité.

Les évolutions de l'administration du Travail française

Le dernier point que je voudrais aborder est celui des évolutions de l'Administration du Travail française, pour constater que cet ensemble d'institutions est vivant et mouvant et a vécu de constants changements.

C'est une administration en lien quotidien avec des milliers d'entreprises et des dizaines de milliers de salariés. Elle est sollicitée pour rendre des services, donner des autorisations, des informations, des conseils ou pour sanctionner. Ce contact permanent n'autorise pas longtemps les archaïsmes. Ce qui ne veut pas dire que, comme toute grosse machine administrative du secteur public, comme du secteur privé, l'Administration du Travail ne souffre pas des maux de la bureaucratie et ne doit pas constamment chercher à s'en prémunir.

Un rapide regard porté sur les quatre dernières décennies montre cette mobilité et cette adaptabilité. Signalons juste quelques dates dans une histoire particulièrement riche :

- 1967, création de l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) alors que le chômage est faible ;
- 1971, création du Secrétariat à la Formation professionnelle (vision particulièrement prospective) ;
- 1975, création de la Délégation à l'Emploi (par scission de la Direction Générale du Travail en Délégation à l'Emploi et Direction des Relations du Travail) alors que les conséquences du premier choc pétrolier, en terme de licenciements et d'emploi, datent de 1974 ;

- début des années 1980 création et structuration d'un Ministère de la Formation Professionnelle, avec une Délégation à la Formation Professionnelle et des Directions Régionales pour la Formation Professionnelle (DRFP).

Le dispositif administratif s'est ainsi constamment adapté, enrichi, mais aussi compliqué.

L'utilité de coordonner l'action des services chargés de mettre en œuvre les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle est devenue de plus en plus forte et conduira à les regrouper, d'abord au niveau départemental (DDTEFP, 1992), puis régional (DRTEFP, 1993) faisant disparaître les DRFP.

La dynamique de cette vision, conduira à faire la même fusion, au niveau central en 1997 en réunissant la Direction de l'Emploi et la Direction à la Formation Professionnelle et en créant la DGEFP⁴.

Peut-être pourra-t-on considérer que cette forte continuité dans les évolutions (conduisant, *in fine*, à l'absorption de la formation professionnelle par le Ministère chargé du Travail et de l'Emploi et à la concentration d'un dispositif TEF⁵ à tous les niveaux), alors qu'on assiste aux passages rapides des ministres (en moyenne d'une durée d'à peine deux années sur la période) est, d'une certaine manière, la marque de l'influence de ce que certains appellent la « techno-structure », c'est à dire le poids de la pensée dominante chez les hauts fonctionnaires ?

Une administration TEF s'est ainsi mise en place (pour faire face aux problèmes du chômage, du manque de formation et à la nécessaire mobilité professionnelle), poussée au bout de sa logique à la fin des années 1990. Avec des services centraux, régionaux et départementaux en cohérence, de la conception des politiques à leurs mises en œuvre. Un tel dispositif donne une influence, plus directe et rapide, aux administrations centrales, sur l'action des services déconcentrés.

Finissons en parlant de l'actualité de ces institutions du travail.

Aujourd'hui, le « Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé » conserve des services centraux inchangés : Direction générale du Travail (DGT) et Direction générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) notamment. En revanche, les services déconcentrés sont en cours de profonde transformation.

Les structures départementales ont été renommées « unités territoriales », et sont directement incluses dans les Directions régionales. Il n'y a plus de Direction, ni de Directeur départemental. Les Directions régionales ne sont plus les DRTEFP⁶ mais les DIRECCTE, c'est à dire les « Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ».

Ces services d'intervention ne relèvent plus d'un seul ministère mais de plusieurs. Ils sont dirigés par un directeur (ou une directrice) venant de l'un quelconque des anciens services déconcentrés. Ainsi un responsable de la Concurrence et Consommation ou de l'Industrie peut-il se voir confier la direction de services chargés de l'emploi ou de l'inspection du travail. Et vice versa. C'est un profond changement culturel pour les uns et les autres, qui imposera aux responsables d'acquérir des compétences nouvelles importantes, pour que le rôle de direction soit réellement tenu.

⁴ DGEFP : Direction générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle [NDLR].

⁵ TEF : Travail, Emploi et Formation professionnelle [NDLR].

⁶ DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle [NDLR].

La cohérence, si elle ne s'organise pas au niveau national, devra se retrouver au niveau régional, aussi bien en termes d'activité que de distribution des moyens. C'est à ce niveau qu'un certain nombre d'arbitrage devront être rendus. Ceci diminuera-t-il l'influence des administrations centrales ? D'autant que les directions régionales auront une multiplicité d'interlocuteurs nationaux... L'exercice pourra s'avérer délicat.

L'un des objectifs est sans doute d'économiser des moyens budgétaires, et de proposer une relation globale entre l'administration d'État et les entreprises. Notons cependant, que disparaît ainsi, pour les usagers, la visibilité d'une administration dédiée au « travail » (c'est à dire aux préoccupations du salariat).

En fait, parce qu'on n'est encore qu'au début de cette restructuration, les habitudes sont, pour une large part, conservées. Les services de terrain poursuivent l'essentiel de leur dialogue avec les services centraux qu'ils connaissaient auparavant : les services du travail (notamment l'Inspection du Travail) avec la Direction générale du Travail, les services de la concurrence et de la consommation avec la DGCCRF⁷, etc. Ceci peut conduire à une certaine artificialité du regroupement, et relever, pour un observateur extérieur, de la juxtaposition. Les rapprochements n'ont sans doute pas encore donné les résultats espérés.

Il faudra du temps pour évaluer. Mais l'administration a l'habitude des scissions et des rapprochements. Certains peuvent créer des synergies, voire des fusions (nous l'avons vu), d'autres peuvent n'être que très provisoires. En 2007, par exemple, la DGEFP avait quitté le Ministère en charge du Travail et avait été rattachée au Ministère de l'Économie. Fin 2010, elle est de retour au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

L'histoire de l'Administration du Travail est une histoire à suivre.



*Jean Courdouan, le 20 janvier 2011
(cliché M. Ville – CPGE Fauriel).*

⁷ DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes [NDLR].

■ ■ ■ ENCART ICONOGRAPHIQUE

Le mouvement social de l'automne 2010

L'automne 2010 a connu un mouvement social et revendicatif plutôt soutenu autour de la question des régimes de retraite et de leur « réforme », dans le contexte d'une loi débattue puis adoptée au Parlement.

La loi portant réforme des retraites a été promulguée par le Président de la République et publiée au *Journal Officiel* le 10 novembre 2010. Elle poursuit officiellement deux objectifs majeurs : d'une part, maintenir le niveau des pensions pour les retraités actuels et futurs ; d'autre part, rétablir l'équilibre des régimes de retraites par répartition jusqu'en 2018.

Les modalités et l'efficacité de cette réforme ont fait l'objet de débats et de critiques, notamment de la part des syndicats.



Affiches de la CGT, octobre 2010.

© Collection CGT, <http://www.cgt.fr/Tracts-et-affiches.html>



■ ■ ■ THÈME 3



LA POLITISATION DES MILIEUX OUVRIERS



Conférence

***Modalités et enjeux des politisations ouvrières
aux XIXe et XXe siècles***

Michel PIGENET

Contrepoint

Syndicalisme et mouvement social

Georges PRUVOST



Manifestation de travailleurs en mai-juin 1936 (DR).

■ ■ ■ Modalités et enjeux des politisations ouvrières aux XIX^e et XX^e siècles



Michel Pigenet

*Professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne¹
Directeur du Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (UMR 8058)
Membre de la commission scientifique du Comité d'Histoire (Chatefp)*



P ermettez-moi de remercier les organisateurs de cette intéressante initiative stéphanoise à laquelle Franck Thénard-Duvivier, un temps étudiant à Rouen où j'étais professeur, a bien voulu m'associer, ce dont je me félicite tant du point de vue de la thématique retenue que de la manière de la concevoir. Le hasard aura voulu, en outre, que la journée me donne également l'occasion de retrouver Georges Pruvost avec lequel j'ai travaillé, entre autres, lors de la publication de la version allégée de ma thèse et alors qu'il dirigeait, à Montreuil, l'Institut CGT d'histoire sociale, mais encore de croiser Xavier Vigna qu'une programmation malicieuse semble nous disposer à fronts renversés.

Ainsi lui revient-il d'évoquer « les périphéries du monde ouvrier » qui, des bûcherons aux dockers en passant par les salariés des centres d'appels, ont retenu et retiennent toujours mon attention, cependant que je traite de la politisation ouvrière quand l'un de ses ouvrages se veut un « essai d'histoire politique des usines »².

De fait, la question me préoccupe depuis l'époque lointaine (1987) de ma thèse d'État consacrée aux ouvriers du Cher avant 1914, dont le sous-titre s'intitulait « Travail, espace et conscience sociale »³. La problématique s'est enrichie au fil des recherches, lectures et échanges avec des historiens, sociologues, politistes au nombre desquels ont plus particulièrement compté Maurice Agulhon (mon maître), Pierre Bourdieu, Alain Corbin, Roger Dupuy, Richard Hoggart, Raymond Huard, Alf Lüdtke, Bernard Pudal, Olivier Schwartz, Michel Verret...

La politisation ouvrière ? Du temps de mes premiers contacts, dans les années 1970, avec mon terrain de thèse - le Cher -, où le Parti communiste français (PCF) recueillait plus de 30 % des suffrages, nombre d'ouvriers que j'interrogeais sur leur opinion politique en appelaient, amusés, à un héritage familial : « Mon père disait : "vote rouge, mon gars, ils auront

¹ Parmi les ouvrages de **Michel Pigenet**, signalons : (dir.) *Mémoires du travail à Paris*, Créaphis, 2008 ; (dir.) *Retraites. Une histoire des régimes spéciaux*, ESF Editeur, 2008 ; (avec Elyane BRESSOL, Michel DREYFUS et Joëlle HEDDE), *La CGT dans les années 1950*, PUR, 2005. [NDLR]

² Xavier VIGNA, *L'insubordination ouvrière dans les années 1968. Essai d'histoire politique des usines*, Presses universitaires de Rennes, 2007. [NDLR]

³ Michel PIGENET, *Les ouvriers du Cher (fin XVIII^e siècle-1914). Travail, espace et conscience sociale*, Paris, Institut CGT d'histoire sociale, 1990. [NDLR]

bien le temps de blanchir !" ». Indice d'ancrage d'une sensibilité vieille de plus d'un siècle, la réponse témoignait simultanément d'une radicalité populaire dont le fatalisme teinté d'ironie affichait un quant à soi distant envers toute étiquette partisane jugée versatile. Attentifs aux bons résultats électoraux, les militants s'en accommodaient, mais, agacés, évitaient d'en faire un mot d'ordre. Approximation pour approximation, leur préférence allait à cette autre explication de vote, plus positive et à tonalité de classe : « voter ouvrier » que complétait parfois la reconnaissance de ce que le Parti communiste était « pour l'ouvrier ».

Mais revenons à notre conférence aujourd'hui pour souligner combien le présent pèse sur le renouvellement des approches et des problématiques historiographiques. En ce début du XXI^e siècle, la déroute des certitudes, des projets, des modèles d'organisation ayant longtemps structuré le « mouvement ouvrier » et le triomphe concomitant d'un capitalisme débri-dé, invitent ainsi à repenser les modalités de la relation établie entre le groupe ouvrier (la classe ?) et la sphère du politique.

Position du problème et perspectives

Politisation ?

Une définition élémentaire et préalable du champ politique l'associe à tout ce qui se rapporte au(x) pouvoir(s). Dans cette optique, la « politisation » – vocable dont la première occurrence remonterait à 1949 – recouvre le processus d'acceptation du politique – au sens des normes, appareils et lieux d'exercice du pouvoir – et d'implication dans la politique – procédures d'accès, d'exercice et de contrôle du pouvoir –, fût-ce pour les contester.

Rien que moins que linéaire, le processus apparaît historiquement scandé de phases d'accélération et de cristallisation – révolutions, Libération, mouvements sociaux du type 1936, 1968 – où tout, soudain, devient « politique » et de périodes de déconstruction-recomposition pendant lesquelles, par la force de la répression ou sous l'effet de l'épuisement d'anciennes configurations sociopolitiques, la vie semble se « passer ailleurs ». S'agissant des milieux ouvriers, l'intérêt du questionnement découle de ce que les groupes considérés sont parmi les plus éloignés des valeurs et procédures de la politique institutionnelle.

Préalables épistémologiques et débat historiographique

On sait que l'étude de catégories dominées, ouvriers ou autres, doit se défier d'une vulgate à deux faces : l'une, noire, portée à ne retenir que l'infériorité, soit, au gré des groupes, la misère, l'exploitation, la ségrégation, sinon la barbarie ; l'autre, dorée, tentée de valoriser la résistance avec ses héros, sa force, sa détermination, sa cohésion. S'agissant des études savantes, Claude Grignon et Jean-Claude Passeron (*Le savant et le populaire*, 1989) identifient trois grandes familles d'analyse : le relativisme culturel, sur le modèle de l'ouvriérisme ; le légitimisme ou réalisme sociologique développé à la suite de Max Weber ; le racisme de classe. N'en doutons pas, traiter des ouvriers participe rarement d'enjeux strictement scientifiques, mais relève aussi du positionnement social des intellectuels. « Parler de culture populaire, remarquait Pierre Bourdieu, c'est parler politique ».

Il n'importe pas moins d'être averti du biais historiographique que constitue l'héritage laissé par l'évaluation durable de la politisation ouvrière à l'aune exclusive du mouvement dit « ouvrier ». Des travaux ont montré le caractère abusif de l'équivalence établie entre politisation et aspiration à l'émancipation, contestation sociale et ancrage à gauche, comme d'un apolitisme synonyme de passivité, de soumission et d'allégeance envers la droite. De fait, le

conservatisme a aussi procédé de choix opérés, y compris par des ouvriers, en pleine connaissance de cause.

Ceci posé, la politisation des milieux populaires a suscité un large débat qu'il serait réducteur d'aborder en termes de clivages irréductibles quand ils témoignent surtout du cheminement de la problématique. Pour aller vite, les adeptes d'une vision batailleuse de l'historiographie opposent volontiers les tenants d'une « descente » de la politique des élites et lettrés vers les classes populaires et ouvrières, un peu à la manière dont Lénine affirmait que la prise de conscience de classe ouvrière ne pouvait venir que de « l'extérieur » de la classe. Les travaux pionniers de Maurice Agulhon et de Philippe Vigier sur la Seconde République et les premières expériences du suffrage universel iraient en ce sens par l'attention portée aux phénomènes d'acculturation. A l'inverse, des auteurs postérieurs, à l'exemple de Peter Mac Phee, ont davantage insisté sur les usages protestataires et dissidents des ressources de la politique par des communautés habiles à inscrire la défense et l'expression de leurs intérêts propres dans le cadre des débats nationaux du politique. D'autres, avec Alain Corbin, ont souligné la place des imaginaires sociaux, de l'anthropologique et des sensibilités dans les mécanismes de réinterprétation des schémas, thèmes et discours politique par les classes populaires.

Pour une part non négligeable, ces écarts d'interprétation renvoient plus aux terrains étudiés qu'aux périodes historiographiques d'investigation, ils sont aussi affaire de sources. On ne dira jamais l'importance des archives judiciaires dans l'accès à la parole, recueillie au plus près des « silencieux » de l'histoire, de leurs activités et lieux quotidiens d'existence, des cadres et moments élémentaires de sociabilités, de manifestations de croyances et de représentations du monde.

La politique ouvrière, matrice de politisation

Identification d'une « politique ouvrière »

Attentes ouvrières ?

La question de la domination, catégorie commune du « politique » et du « social », soulève celle de ses formes, du consentement qu'elle suppose, de l'échange, inégal, mais réel, établi entre dominants et dominés, et des ressources dont disposent les seconds. De ce point de vue, la légitimité du pouvoir politique et, par suite, ses relations avec les ouvriers, découle de la capacité des autorités à prendre en compte leurs attentes. Ces dernières procèdent de deux grandes préoccupations dont le respect se vérifie dans l'ordinaire du quotidien :

- la sécurité-efficacité considérée sous l'angle de la sûreté vis-à-vis de la délinquance ou de la criminalité, de la protection sociale au sens large et de l'efficacité administrative ;
- la justice, laquelle touche aux fondements éthiques d'un pouvoir exercé au nom du « bien commun », du « bon droit », de « l'équité », de « l'intérêt général », etc.

Reconnaissance d'une politique ouvrière

Par-delà le registre des attitudes possibles – ralliement, acceptation, soumission, dissidence, rejet... - et dans le sillage des travaux d'Eric Hobsbawm sur les « primitifs de la révolte », les historiens ont discerné les principaux traits d'une « politique populaire » que l'on pourrait tout aussi bien qualifier d'« ouvrière ». Parfois définie par son « archaïsme » ou son caractère « infra-politique », il arrive qu'on la présente comme relevant davantage du réflexe biologique que d'une pensée politique. Toujours est-il qu'« obnubilée » (Roger Dupuy) par les impératifs de l'existence, forgée dans l'expérience des solidarités élémentaires et

l'immédiateté des rapports de domination, elle semble inapte à concourir à la formation d'une conscience des enjeux et cadres du politique. Les valeurs qu'elle mobilise et les pratiques, locales et collectives, qu'elle promeut n'en revêtent pas moins une dimension politique dans leur manière même de contourner, voire de subvertir, la politique instituée imprégnée de juridisme, portée à l'abstraction et à l'affirmation d'opinions individuelles.

La « politique ouvrière » participe encore d'une intervention dont les ressorts demeurent la quotidienneté, la proximité, l'immédiateté, l'égalitarisme, elle s'accorde à l'éthique populaire du « faire », justifiant les qualificatifs éloquents de Michel Verret de politique « exécutive » « directe » ou en « actes ». Elle entretient la défiance envers les politiciens et la politique, à laquelle on déclare volontiers « ne rien comprendre ». Ce qui ne signifie pas indifférence à l'égard des affaires publiques.

Le social, la politique et la République

Évoquer le rapport des ouvriers à la politique nécessite de revenir aux sources du compromis sociopolitique qui, forgé sous la Révolution française, fut au fondement du combat républicain dont l'issue victorieuse reposa largement sur la mobilisation populaire qu'il fallut bien payer en retour, au moins de mots. En foi de quoi la République désigne, en France, un type de régime, des valeurs et des aspirations au nombre desquelles la justice sociale et le bonheur figurent en bonne place, fût-ce à titre de promesse, tandis que le clivage gauche-droite se joue en partie sur la double attente populaire de progrès social et de sécurité.

L'éloignement définitif de l'Ancien Régime passa toutefois par la défense de la petite propriété, en premier lieu paysanne, mais tout autant artisanale ou commerciale, gage d'indépendance et d'exercice effectif de la citoyenneté. L'affaire n'allait pas de soi, on le comprend, pour les ouvriers que leur statut de prolétaires contraignait à subir l'exploitation de leur force de travail. Les républicains buteront ainsi sur une « question sociale » dont l'amorce de résolution réclamait une législation protectrice que son coût fiscal retardera longtemps car il aurait surtout reposé sur les classes moyennes. Reste que, des « démo-socs » de 1849⁴ aux « partis ouvriers » de la fin du XIX^e siècle, une large partie de la gauche française s'est définie et affirmée par la double volonté de « sociologisation » des faits politiques et de « politisation » des problèmes sociaux.

Travail et politique

Le travail, comme rapport social, a à voir avec la « politique ouvrière ». Au premier chef parce que le travail est à la fois un moment et un lieu d'exercice de pouvoirs, celui des employeurs, dont les salariés, spécifie le code du travail, sont les subordonnés. Subordination qu'enregistrent et accentuent les règlements unilatéraux d'atelier, et que fait respecter une hiérarchie quelquefois directement inspirée du modèle militaire. Subordination que mettent en œuvre, quasi physiquement, les machines dont la technicité ne saurait occulter le rapport social qui préside à leurs usages. « Pour nous, confie Denis Poulot, industriel parisien confronté à l'insubordination des "sublimes", il n'y a rien de moralisateur comme une machine »⁵.

4 Les « démocrates et socialistes » obtiennent un relatif succès aux élections du 13 mai 1849 : ils totalisent près de 2 millions de voix, avec plus de 40 % dans une quarantaine de départements, et obtiennent environ 180 députés sur 750 (mais 713 sièges effectivement pourvus). Cette percée inattendue, notamment dans des zones rurales, inquiète beaucoup le « parti de l'Ordre » (3,3 millions de voix et près de 500 députés). [NDLR]

⁵ Denis POULOT, *Question sociale. Le Sublime ou le travailleur parisien tel qu'il est en 1870, et ce qu'il peut être*, 1870, rééd. Maspéro, 1980. [NDLR]

Mais le travail demeure aussi, avec la famille, l'un des rares cadres et contextes où les ouvriers détiennent une parcelle de pouvoir. D'abord, dans l'acte même du faire et de l'agir, comme expérience du sujet de son pouvoir sur lui-même et son environnement. Là s'expérimente, encore, la conquête d'autonomie, tant collective et qu'individuelle, jusque dans les ateliers les plus rationalisés, d'appropriation de temps, d'espaces, de produits – per-ruques –, de maîtrise des gestes, de ce « quant à soi » (*eigensinn*) du quotidien dont Alf Lüdtké a montré la signification politique pour les dominés. C'est à travers ces expériences qu'émergera l'idée d'une émancipation élargie du travail, base d'une réorganisation de la société, par l'association, idéal d'un « socialisme fédératif des métiers » (Bernard Moss) aux multiples visages, en rupture avec les formes instituées de la République, mais inséparable de ses principes égalitaires.

Modalités ou les espaces-temps de la politisation ouvrière

Entre échelon local et cadre national

On l'a dit, l'échelon local, celui des villages, des quartiers, des ateliers et des chantiers... est l'échelon-clé de la politique populaire et ouvrière où se construisent les ancrages et identités élémentaires. Là se constate la puissance du nombre et s'éprouvent les rapports de forces, longtemps impensables à d'autres niveaux, terrain privilégié d'accès à l'exercice d'un pouvoir politique « ouvrier », de réalisations municipales « socialistes » et « ouvrières ». Sur cette voie, le risque existe d'enfermement localiste, contradictoire avec une « politisation » synonyme de désenclavement des consciences et de « nationalisation » auxquels travaillera le « mouvement ouvrier », résolu, bon gré mal gré, selon ses composantes, à user au mieux des ressources de la République et d'y disposer de points d'appui, d'interlocuteurs, de procédures reconnues de concertation et d'action. Ce que réalisera l'État social, « stade suprême » d'un État-nation dont les formes, ambitions et contours seront, pour partie, la conséquence de l'intervention ouvrière organisée.

Deux moments de la politisation ouvrière

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles : l'alternative syndicaliste

La nouveauté réside, alors, dans l'émergence du syndicalisme révolutionnaire, fondement d'un pansyndicalisme qui, strictement orienté vers le « terrain économique », confie au syndicat le rôle exclusif de satisfaire les attentes immédiates et plus générales des travailleurs, acteurs directs de leur émancipation. Les fragments de ce « syndicalisme », irréductible à l'aile qui s'en réclame avec le plus de netteté, se retrouvent, peu ou prou, dans l'ensemble de la CGT. Là se situe la clé de la large majorité réunie, en 1906, à Amiens, autour de ce qui sera plus tard qualifié de « charte ». Moment important dans l'affirmation d'un fonds commun de principes, la charte généralise les acquis de décennies de pratiques.

Qu'en est-il, à cette date, du poids des ouvriers dans la société française ? Sociologiquement, les données disponibles témoignent d'un certain flou à la mesure du brouillage des statuts sociaux. Songeons qu'en 1906, après plus de vingt ans de seconde industrialisation la France compte, pour un total de 20,4 millions d'actifs, quelques 7,3 millions d'ouvriers. S'ils rendent compte d'une certaine réalité sociale, les agrégats statistiques masquent toutefois l'hétérogénéité du groupe ouvrier dont l'omniprésence nuit paradoxalement à la visibilité de la classe. Ainsi les 2,7 à 3 millions de salariés agricoles, ne sont-ils pas loin de peser autant que leurs 3,4 millions de « camarades » de l'industrie. Précisons que l'industrie en question inclut les ateliers artisanaux où travaillent près du tiers – 32 % - des ouvriers du secteur. Que penser, encore, des centaines de milliers de travailleurs à domicile ? Les 8 millions d'actifs indépen-

dants et d'employeurs donnent la mesure de l'extrême volatilité et porosité d'une condition salariale qui ne dure parfois que le temps d'une saison, dans la fréquente polyvalence des activités, l'alternance des statuts, voire les migrations.

L'ubiquité ouvrière est rarement synonyme de séparation sociale d'avec les classes populaires qu'elle contribue à structurer en s'y diluant. La seconde industrialisation consécutive aux innovations qu'introduisent, à compter des années 1880, l'électricité, le moteur à explosion, l'acier et la chimie bouleverse, certes, les volumes, les rythmes et les équilibres antérieurs. Le mouvement est loin d'avoir donné toute sa mesure en 1906, mais ses effets sont déjà perceptibles. Le recul de l'autonomie des compagnons modifie en profondeur la distribution et l'exercice du pouvoir dans les ateliers au profit des agents de la direction qui commandent directement les manœuvres et les ouvriers « spécialisés » dorénavant plus nombreux. Le rapport des forces s'en ressent et, avec lui, les stratégies et les projets de défense ou de transformation sociale. Face au patronat, l'élite ouvrière déstabilisée, voire en déclin, ne peut plus compter sur ses seules ressources, mais doit se tourner vers les gros bataillons de travailleurs ordinaires, entendre leurs doléances et leurs aspirations. Outre l'attention portée aux revendications des différentes composantes ouvrières qu'il importe d'organiser sur le modèle des syndicats « d'industrie », le ralliement aux principes de l'action directe et de la grève générale offre au syndicalisme les références pratiques et doctrinales en mesure de sceller l'alliance recherchée (Michael Hanagan). Malgré l'évidente complexité de fonctionnement des grandes entreprises modernes, le vieil idéal associationniste continue d'animer les militants issus, pour l'essentiel, des groupes les plus qualifiés. A défaut de s'attarder sur le devenir de la division du travail, la perspective d'une émancipation intégrale et rapide séduit, en revanche, la masse des prolétaires. Problème politique, s'il en est.

La démarche des « socialistes » de diverses obédiences s'inscrit, elle, dans le prolongement des luttes politiques antérieures. Le suffrage universel aidant, les batailles électorales et la possibilité de succès locaux renforcent la pente institutionnelle de partis socialistes dont l'intégration au système est facilitée par la profondeur de leurs racines et fidélités républicaines. De larges pans de l'électorat ouvrier ratifient, de fait, une évolution conforme à cette part de leur culture politique construite au fil de décennies de combats pour la démocratie et la République. Il n'empêche, les « socialistes » de l'époque peinent à concilier l'ambition de construction d'un parti de classe et les exigences d'efficacité électorale et parlementaire. Ce qui a pour effet de reproduire au sein de la SFIO⁶ les modes de sélection en vigueur dans les autres formations et de paraître confirmer « l'incapacité politique » d'une classe ouvrière pourtant précocement sollicitée et active dans les luttes politiques, mais tenue à distance de l'exercice du pouvoir. Et négligée dans les réalisations de celui-ci.

Face à ce « paradoxe français », l'option syndicaliste, telle qu'elle s'affirme dans la charte d'Amiens, se pose en alternative aux impasses inhérentes à la subordination ouvrière dans le cadre de la politique instituée. Par là, le syndicalisme esquisse la théorie et les pratiques d'une « politique ouvrière ». Sa négation radicale des formes dominantes et dominatrices de « la » politique participe d'une conception inédite « du » politique en adéquation avec la culture et l'expérience des ouvriers français. A l'usage, l'imprégnation républicaine s'avérera résistante au principe de rupture de la démarche syndicaliste. La construction de l'État social et l'irruption du communisme vont bientôt concourir à modifier la donne.

⁶ SFIO : le « Parti socialiste, section française de l'Internationale ouvrière » est constitué lors du Congrès d'unification qui se tient à Paris les 23-25 avril 1905. [NDLR]

Le rapport au communisme aux temps de la Guerre froide et des Trente Glorieuses

Les ruptures traumatisantes de 1947-1948, vécues comme une mise au ban des institutions, n'ont pas entamé la place acquise par les ouvriers dans la société sous le Front populaire, puis dans la nation au prix des sacrifices consentis pour la Libération et la Reconstruction.

Les « ouvriers » ? Le vocabulaire de l'époque évoque plus volontiers la « classe ouvrière ». L'ouvriérisme assumé du PCF, perceptible dans le choix de ses élus, comme de ses dirigeants, légitime une représentation inédite des intérêts et valeurs du monde du travail. Celui-ci, en dépit d'une certaine érosion et du décrochage de 1958, le lui rend bien en ressources militantes et influence électorale. Saluée, déplorée ou redoutée, en pleine guerre froide, cette sorte d'alliance en impose. A partir de présupposés différents, démocrates chrétiens et gaullistes estiment d'ailleurs indispensable de s'adresser à la classe qu'ils affirment vouloir sortir de sa condition par d'autres voies que la révolution... Les statistiques confirment la visibilité du groupe sur la scène sociale et politique. En 1976, encore, l'identité ouvrière semble assez cohérente, satisfaisante, voire valorisante, pour que 40 % des Français revendiquent leur « appartenance à la classe ouvrière ». Sans épouser les contours de ces représentations, les 8,5 millions d'ouvriers recensés en 1975, soit 39,4 % des actifs, constituent, de loin, le principal groupe social. La proximité des ordres de grandeur est cependant trompeuse. Si la condition ouvrière se définit à la fois par l'exercice d'un travail d'exécution, la dépossession et l'infériorité économiques, les combats et les acquis de la classe, pour ne rien dire des projets esquissés en son nom, la dotent d'une renommée séduisante et synonyme de solidarité efficace aux yeux de bien des « petits », qu'ils soient paysans, artisans, fonctionnaires ou employés. Quoi de commun, pourtant, entre un typographe parisien, un fondeur lorrain, un ajusteur du Mans, une OS caennaise de Moulinex, un docker de Marseille, un manœuvre algérien du bâtiment et un ouvrier agricole de la Beauce ?

L'expansion sans précédent enclenchée depuis le milieu des années 1950 n'efface pas les lignes internes de clivage. La branche, le métier, le type d'entreprise, la qualification, l'âge, le sexe, le territoire et l'origine entretiennent une segmentation récurrente. Sur fond d'extension de la production de masse standardisée, le recul des manœuvres est occulté par la forte progression des ouvriers spécialisés. Les fonctions d'encadrement, de conception, de mise au point et d'entretien développent aussi le pôle qualifié de l'emploi usinier : agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs de fabrication... Au terme du cycle d'ouvriérisme de la société française amorcé trois décennies plus tôt, la classe, stabilisée dans ses branches, ses entreprises, ses territoires et ses représentations, recrute d'abord dans ses rangs.

Dès ce moment, toutefois, la pénurie de bras et la « décentralisation » industrielle gonflent ses rangs de nouveaux venus : femmes, ruraux prolétarisés, immigrés. Tous concourent au rajeunissement des ateliers et des chantiers. A la veille des événements de 1968, un ouvrier sur quatre à moins de 25 ans. Le « mai-juin » des usines en porte la marque. En réalité, les jeunes sont le vecteur de mutations profondes dans le sillage combiné de la croissance, du plein emploi et de mobilisations syndicales gênées par la division, mais dont les usines donnent toujours le tempo (poussées de 1950, 1955, 1963, 1968). Il semble alors acquis que l'audience du PCF va de pair avec la densité d'ouvriers dont de savants calculs concluent qu'une majorité relative vote communiste depuis la Libération : 49 % en 1951, 33 % en 1978... Beaucoup, donc, mais pas tous, ni partout et toujours, ainsi que le rappellent ces fluctuations et des disparités révélatrices de faiblesses persistantes du Centre-Est et d'Alsace.

L'arrimage à gauche paraît tout aussi flagrant, sinon quasi naturel, renforcé par la dynamique d'union après la signature, en 1972, du Programme commun et la perspective d'une victoire électorale nationale. En 1981, la gauche rassemble 70 % des voix ouvrières. Le décrochage ultérieur n'en sera que plus brutal et plus douloureux pour le système sociopolitique communiste, bientôt décrédibilisé au feu de la crise sociale, de la désagrégation des solidarités

et références d'antan. Sur la défensive, le mouvement social, y compris ses composantes radicales pour partie renouvelées, traversera mieux l'épreuve au prix d'un découplage durable des rythmes, attentes et ambitions du social d'avec ceux du politique. Ce qu'enregistre la montée d'une abstention aux effets de « cens caché » à mesure que la gauche de gouvernement laisse en déshérence son ancien volontarisme politique par crainte de contrevenir à d'intouchables « lois » du marché, fragilisant du même coup les registres traditionnels de la politisation ouvrière et populaire.

Ce dernier point mérite que l'on s'y attarde, sous peine de ne rien comprendre, par-delà la sociohistoire du communisme français, à l'histoire longue de la relation singulière, en France, du social et du politique. L'originalité du PCF aura été de se doter des moyens de son projet révolutionnaire par la difficile instauration, sous la férule de Moscou, de cadres d'organisation, de procédures de sélection interne et d'interventions publiques propres à élever l'illégitimité sociale et culturelle des travailleurs en critère de légitimation politique. Par quoi, non sans déboires et hésitations, nombre des manifestations de la politique communiste devinrent compatibles, jusqu'à paraître s'y confondre, avec celles de la politique ouvrière et populaire que les dynamiques de 1934-1936 intégrèrent dans une sphère instituée, elle-même en mutation.

Dans cette perspective, le moindre des apports historiques du PCF n'a pas été d'avoir rendu la politique populaire. Ou si l'on préfère, d'avoir permis aux catégories populaires les plus éloignées des lieux et normes du pouvoir d'y être entendues, parce que craintes, mais, plus encore, d'avoir puisé dans les ressources de la politique populaire les modalités d'une possible transition du gouvernement des hommes vers l'administration des choses, cette autre perspective du communisme. Pour un temps ? Sans préjuger des suites d'une histoire ouverte, constatons qu'il excella dans ce rôle aux grandes heures de l'État social, soit une période allant des mobilisations des années 1930 à celles des années 1968, à la faveur des liens noués lors des victoires du Front populaire, des sacrifices et des acquis de la Libération, puis des replis de la guerre froide. Ni premier ni seul acteur d'un processus qui, ailleurs, usa de vecteurs différents, il confirma ainsi sa fierté de ne « pas être un parti comme les autres ».



Michel Pigenet.

*Michel Pigenet et Georges Pruvost
(clichés M. Ville – CPGE Fauriel).*



Syndicalisme et mouvement social



Georges Pruvost

*Membre du conseil d'administration de l'Institut d'histoire sociale (IHS)¹
Vice-président de l'Institut CGT² d'histoire sociale Benoit Frachon (Loire)*



Je trouve tout à fait symptomatique le fait que, pour aborder le thème des modalités de politisation des milieux ouvriers, il ait été demandé à un syndicaliste d'intervenir au travers de l'Institut CGT d'histoire sociale. J'ajoute que je suis moi-même engagé politiquement et investi dans la vie institutionnelle de la ville et de l'agglomération stéphanoise. Cela pour la clarté et la transparence, même si je m'efforcerai d'intervenir à partir de mon expérience syndicale. Dans cette démarche je vois l'indice que la question ne concerne donc pas que les partis politiques et qu'il s'agit bien de la question du rapport au politique, à la vie de la Cité, et non du seul rapport des syndicats aux partis politiques. Permettez moi, en incise, cette allusion au présent – ce ne sera d'ailleurs pas la seule – et l'approche de l'année 2012 rend d'autant plus nécessaire pour les citoyens que nous sommes tous un certain recul, une approche distanciée.

Je précise cela justement parce que nous sommes dans un pays où la question des rapports syndicats-partis a occupé l'espace – et souvent occulté la question du rapport au politique – pendant plus d'un siècle. Pour prendre une image climatique : la partie émergée de l'iceberg a masqué l'ampleur de l'ensemble.

Dans un premier temps j'aborderai cette question au travers de l'histoire syndicale pour, dans un deuxième temps, préciser en quoi, à mon sens, la problématique change à partir du milieu des années 1980. D'autres portes s'ouvrent alors qui renouvellent cette question des modalités de politisation des milieux populaires (et non plus seulement ouvriers), l'actualité du récent mouvement social de l'automne 2010 me semblant riche d'enseignements et de questions nouvelles posées aux organisations politiques de gauche et aux organisations syndicales engagées dans un processus unitaire durable.

¹ **L'Institut CGT d'histoire sociale** (IHS CGT) est une association créée en 1982 avec le soutien de la Confédération générale du travail. Principalement consacré à la sauvegarde, au classement et à la valorisation des archives de la CGT, l'Institut organise des conférences, séminaires et colloques seul ou en coopération avec des universitaires et des chercheurs. Il publie des ouvrages ainsi qu'une revue, *Les Cahiers*, diffusée par abonnement. Il forme un réseau d'une quarantaine d'instituts territoriaux (régionaux ou départementaux) et professionnels (Cheminots, Transports, etc.). Site : <http://www.ihs.cgt.fr>. [NDLR]

² Créée en 1895 lors du congrès de Limoges, **la Confédération générale du travail** (CGT) fait partie des cinq confédérations syndicales reconnues par l'État. Elle est la principale organisation syndicale de salariés dans les élections aux comités d'entreprise et celles des délégués du personnel. Elle revendique plus de 700 000 adhérents en 2011. Site : <http://www.cgt.fr>. [NDLR]

Au prisme de l'histoire syndicale

Au pays de la Révolution française la question de l'émancipation est tout de suite au cœur des luttes sociales dans leurs dimensions économiques et politiques. Émancipation dans le contexte d'une République qui apporte, très progressivement, des libertés politiques. Un seul exemple sur la progressivité : le suffrage universel qui demeure exclusivement masculin jusque 1945.

Émancipation donc par rapport à l'exploitation capitaliste mais aussi par rapport à la bourgeoisie, républicaine certes, mais aussi capitaliste. Au plus profond, bien au-delà des seuls militants de l'époque (seconde moitié du XIX^e siècle), l'ouvrier est tout à la fois républicain et opposé à son patron quand le combat revendicatif prend le dessus. Permettez-moi à ce propos de vous recommander la lecture de *l'Histoire socialiste de la Révolution française* par Jean Jaurès³.

Dans un tel contexte qu'est-ce qui prédomine ? La lutte revendicative ou la lutte politique (pour une République « sociale ») ? Et la transformation sociale et politique : quelle est la voie la plus efficace, la plus authentique pour la bâtir ? Le syndicat ou l'outil du parti politique nécessaire à la conquête du pouvoir politique ramené au pouvoir d'État ? Ce que l'on a appelé longtemps « le mouvement ouvrier » (l'expression est peut-être d'ailleurs à revisiter) était multidimensionnel : syndical, politique, voire associatif, mais aussi national et international. Le déroulement concret de l'histoire va apporter des réponses, des choix à la veille de la Première Guerre mondiale qui les consolidera avant de les figer dans les décennies suivantes. L'âpreté des combats contre un capitalisme en plein développement national et international (notamment au travers de la constitution des empires coloniaux), mais aussi, en France, les efforts de séduction déployés en direction des représentants du camp ouvrier, vont trancher le débat. La priorité va être donnée, pour une longue période, à la construction prioritaire de partis ouvriers entretenant des rapports de domination (au moins idéologique) sinon de contrôle direct, avec les syndicats. C'est donc avant 1914 et surtout avant 1917 – avec la révolution russe puis la construction des partis communistes – que se construit cette réalité, institutionnelle pour le coup, au plan international, européen en premier lieu. La liaison étroite, comme en Allemagne, voire organique, comme en Grande-Bretagne, devient alors la règle, le symbole de l'efficacité d'une réponse ouvrière pouvant se substituer au pouvoir bourgeois. Le chemin suivi en France sera quelque peu différent avec une CGT (alors seule organisation existante au plan national) qui entretiendra des rapports plus distanciés avec le Parti socialiste unifié en 1905 sous l'égide de Jean Jaurès qui avait personnellement une connaissance fine et un respect profond des syndicalistes.

La Révolution russe induit des conséquences géopolitiques : après la guerre civile, la constitution d'une opposition irréductible entre deux mondes marque donc, au lendemain de la boucherie de la Grande Guerre, l'entrée du monde dans le XX^e siècle avec ses oppositions idéologiques irréductibles entre – pour aller vite et risquer la caricature – les « États ouvriers » (plus seulement l'URSS après 1945) et le « Monde libre ».

J'utilise à dessein ces termes réducteurs car ce sont les modalités de la quête émancipatrice qui vont être ainsi définies pour une longue période, notamment dans la « vulgate » communiste élaborée au temps du stalinisme et exportée avec plus ou moins de succès dans les pays capitalistes. J'en rappelle l'élément central : ce qui importe, c'est la conquête du pouvoir d'État et donc la priorité c'est la constitution et le développement de partis communistes ayant cet objectif central. Heureusement la réalité sera infiniment plus riche ! Elle mettra à mal

³ Se voulant à la fois l'héritier de Karl Marx et de Jules Michelet, Jean Jaurès montre, dans cet ouvrage en six volumes publié entre 1901 et 1903, la filiation qui relie le socialisme à la Révolution française. [NDLR]

ces visions schématiques : le temps me manque mais les études historiques comparatives entre différents pays sont une mine d'informations de ce point de vue.

Ce que j'ai voulu simplement mettre en évidence par ce survol historique c'est l'idée que l'émancipation qui passe prioritairement par la conquête du pouvoir d'État aura été idéologiquement dominante dans tout le mouvement ouvrier et pas seulement dans sa « branche » communiste durant tout le « court XX^e siècle »...

Jusqu'à quand ? C'est justement mon second point.

Le mouvement social de l'automne 2010

Un rapide détour par le mouvement social de l'automne 2010 me semble utile de ce point de vue. La CGT en retient plusieurs enseignements que je vous livre schématiquement car ils éclairent d'une certaine manière la question des voies de l'émancipation aujourd'hui et des obstacles rencontrés. Des millions de salariés du public et du privé, de toutes les générations, sont descendus dans la rue, à plusieurs reprises, pour dénoncer la réforme des retraites voulue par le gouvernement avec le soutien, discret mais efficace, du patronat. Au-delà, y compris au moment où la loi a été votée par le Parlement, 70 % des Français apportaient leur soutien au mouvement largement unitaire (c'est une autre caractéristique essentielle) initié par les organisations syndicales. Rarement la contestation de choix politiques n'a été aussi massive et persistante.

Tout serait alors écrit et la conquête du pouvoir politique dès 2012 deviendrait une formalité ? A l'évidence personne ne croit à ce schéma : c'est tout aussi massivement que s'exprime le scepticisme sur la possibilité même, par le politique, de bâtir d'autres choix. C'est tout à la fois l'expression d'un fatalisme (renforcé en temps de crise par le poids des relais médiatiques) et d'un profond scepticisme sur la capacité des organisations politiques de gauche à apporter d'autres réponses.

Il me semble que, du point de vue de notre thème, c'est l'enterrement définitif du modèle antérieur forgé tout au long du XX^e siècle. Ne faut-il pas – c'est une hypothèse que je formule – faire remonter au milieu des années 1980 la césure, au moment où en France (mais aussi ailleurs en Europe et dans le monde) s'imposent idéologiquement et pratiquement les réponses économiques libérales comme horizon indépassable, la seule « alternative » (avec beaucoup de guillemets...) étant des corrections à la marge ?

Depuis lors, le mécanisme unique du syndical et du politique est brisé : « faut-il en pleurer, faut-il en rire » ? En tout cas ce sont d'autres possibles qui sont à défricher pour toutes celles et ceux qui ne se résignent pas au monde tel qu'il est et veulent retravailler les voies de l'émancipation et de la politisation des milieux populaires.



Michel Pigenet et Georges Pruvost (cliché M. Ville – CPGE Fauriel).

■ ■ ■ THÈME 4



LES « PÉRIPHÉRIES » DU MONDE OUVRIER



Conférence

***Les ouvriers par défaut dans le premier XX^e siècle :
ruraux, femmes et immigrés***

Xavier VIGNA

Contrepoint

Le syndicalisme français et ses « frontières »

Gérard ASCHIERI



Manifestation de femmes en mai-juin 1936 (cliché DR).

■ ■ ■ Les ouvriers par défaut en France dans le premier XX^e siècle : ruraux, femmes et immigrés



Xavier Vigna

Maître de conférences en histoire contemporaine¹
Université de Bourgogne (Dijon)
Centre Georges Chevrier (UMR 5605)



L'industrialisation accélérée de la France depuis le XIX^e siècle a entraîné une croissance quasi continue des effectifs ouvriers. De nouveaux venus s'intègrent constamment dans une classe qui est, de ce fait, toujours et constamment en formation. Car, parallèlement aux entrées dans la classe, il faut également penser aux sorties, moins nombreuses évidemment mais régulières, ainsi qu'aux multiples mouvements internes qui l'affectent. Examinant le cas turinois, Maurizio Gribaudo réfute « la physionomie mythique d'une classe ouvrière stable qui se transmettrait depuis des générations sa professionnalité et dont l'origine serait les ateliers du XIX^e siècle ». Sa remarque vaut aussi pour la France : « Les usines, tout comme les quartiers ouvriers de la première moitié du XX^e siècle, sont peuplées de personnes dont l'identité professionnelle est tout à fait récente »². D'une manière générale, et sur le temps long, trois types de main-d'œuvre sont mises au travail industriel : les ruraux, les populations urbaines non ouvrières, les immigrés. C'est pourquoi, loin d'être un bloc homogène, la classe ouvrière en France correspond plutôt à un spectre, occupé en son centre par un pôle masculin et français stable, et dont les marges comprennent ses composantes féminines et/ou étrangères.

Nous souhaitons dans les lignes qui suivent souligner les recompositions incessantes du monde ouvrier, en montrant l'importance de ces périphéries, lesquelles sont mises au travail plus tard et toujours faute de mieux. De ce fait aussi, elles connaissent une plus grande précarité. Surtout la légitimité de leur travail et/ou de leur présence en France est toujours sujette à caution. C'est pourquoi, ces fractions du groupe ouvrier constituent des périphéries tant au niveau social que symbolique : ouvriers par défaut en quelque sorte.

Une fois les facteurs de mobilisation de ces mains-d'œuvre analysés, nous décrivons leur entrée dans le monde ouvrier dans les trente premières années du siècle, avant d'insister sur leur déstabilisation pendant la dépression des années Trente et la Seconde Guerre mondiale.

¹ **Xavier Vigna** a notamment publié : avec Jean VIGREUX (dir.) *Mai-juin 1968. Huit semaines qui ébranlèrent la France*, Éditions universitaires de Dijon, 2010 ; *L'insubordination ouvrière dans les années 1968. Essai d'histoire politique des usines*, PUR, 2007 ; avec Jean VIGREUX et Serge WOLIKOW, *Le pain, la paix, la liberté. Expériences et territoires du Front populaire*, Éditions sociales, 2006. [NDLR]

² Maurizio GRIBAUDI, *Itinéraires ouvriers. Espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1987, p. 67.

Les facteurs de mobilisation de ces mains-d'œuvre

Croissance et mutation de la géographie industrielles

L'industrialisation depuis le premier tiers du XIX^e siècle a concerné un pays à la vitalité démographique déclinante, et qui dispose de ce fait de réserves de main-d'œuvre limitées. La France industrielle, telle qu'elle apparaît à la Belle Époque, est l'héritière des deux vagues successives d'industrialisation qui ont bouleversé sa géographie économique. Ces deux moments ont fait émerger des bassins industriels sur les sources d'énergie disponibles : la métallurgie et les industries mécaniques ont poussé sur les bassins houillers. Après 1880, l'électricité concourt à l'industrialisation accélérée de certaines régions, notamment les vallées alpines. De fait, à partir des années 1880, les industries du secteur métallurgique apparaissent comme des industries de pointe et la période 1904-1913 s'impose vraiment comme celle des records de croissance : 6,8 % de croissance entre 1904 et 1913 pour la métallurgie primaire, mais 3,2 % pour le textile également³. Toutefois, en même temps que l'industrie se développe au Nord-Est, elle régresse ailleurs, notamment dans la partie occidentale et méridionale du pays. La Première Guerre mondiale interrompt ici ou là cette hémorragie, mais consolide surtout quelques pôles industriels : la région parisienne par exemple, mais plus encore la Loire, véritable arsenal de la France avec 108.000 personnes travaillant pour la défense nationale en 1917 dans 825 entreprises⁴.

À la fin des hostilités, et une fois surmontée la brève crise de reconversion de l'après-guerre, la croissance industrielle repart. Les secteurs les plus dynamiques, l'automobile, la chimie, l'électricité, qui nécessitent de vastes installations, favorisent l'industrialisation de la banlieue, en particulier en région parisienne. D'autres espaces industriels connaissent également un essor sensible dans les années 1920. Les vallées alpines prolongent ainsi leur industrialisation entamée à la fin du siècle précédent autour de la chimie et de la métallurgie de l'aluminium⁵.

L'importance de la rationalisation du travail

L'industrie française engage à partir de 1904 un « tournant taylorien »⁶, à l'instar des autres pays européens. Ce transfert de technologie est l'œuvre de quelques industriels mais surtout d'ingénieurs et de scientifiques qui ont été les vrais propagateurs du taylorisme. Toutefois, une bonne partie du patronat français redoute ses implications lourdes : poids important des employés de bureaux, lenteur de la mise en route du système, uniformisation de l'outillage, et ... résistance ouvrière. La guerre mondiale accélère toutefois sa diffusion. Au gouvernement tout d'abord, Albert Thomas comme Étienne Clémentel encouragent la rationalisation du travail. De même, l'embauche des « munitionnettes », sur laquelle on reviendra, va de pair avec une rationalisation croissante du travail. Mais la chaîne, dont l'avance est réglée par le temps uniforme des opérations, est restée limitée à deux cas seulement : l'usinage de

³ Rolande TREMPÉ, « Les salariés et les ouvriers dans la société française », in Claude WILLARD (dir.), *La France ouvrière, t. 1 : Des origines à 1920*, Paris, Éditions sociales, 1993, p. 231.

⁴ Michelle ZANCARINI-FOURNEL, « Saint-Étienne pendant la Première guerre mondiale » in Pietro CAUSARANO et alii (dir.), *Le Siècle des guerres*, Paris, L'Atelier, 2004, p. 211.

⁵ Gérard VINDT, *Les hommes de l'aluminium. Histoire sociale de Péchiney 1921-1973*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2006.

⁶ Patrick FRIDENSON, « Un tournant taylorien de la société française (1904-1918) », *Annales ESC*, septembre-octobre 1987, n°5, p. 1031-1060.

quelques pièces de moteurs d'avion chez Renault, la fabrication des masques à gaz chez Michelin⁷.

L'après-guerre et les années 1920 connaissent ensuite une accélération limitée de la rationalisation. Le patronat moderniste s'y rallie, à la faveur de la haute conjoncture et du manque de main-d'œuvre qualifiée, et emprunte deux voies principales. Il développe la diffusion du taylorisme, mais celle-ci demeure, somme toute, relativement limitée. Ainsi, Aimée Moutet recense une grosse vingtaine d'entreprises l'ayant adopté dans les années 1920, notamment dans l'industrie mécanique et les mines (16 et 9 cas respectivement). En outre, les industries modernes et florissantes spécialisent leurs installations et s'engagent progressivement dans le travail à la chaîne. Jusqu'en 1926, la chaîne s'implante dans deux secteurs principaux : l'automobile évidemment et les industries alimentaires (notamment la conserverie-charcuterie). Elle gagne ensuite d'autres productions orientées vers une consommation de masse notamment la chaussure et l'horlogerie⁸.

Cette rationalisation modifie la composition interne de la main-d'œuvre : d'une part, le personnel de manutention tend à disparaître puisque la chaîne fonctionne comme un transporteur mécanique. D'autre part, la division horizontale du travail qu'elle suppose permet le remplacement des ouvriers qualifiés, main-d'œuvre rare et donc coûteuse, par des manœuvres spécialisé(e)s. Chez Renault, la main-d'œuvre qualifiée régresse de 60 à 35 % entre 1922 et 1928, tandis que le nombre de manœuvres et d'ouvriers spécialisés, peu ou pas formés, quintuple. Mais la rationalisation ne signifie pas unanimement déqualification du travail. Certes, l'ajusteur tend à disparaître ou devient régleur, mais le nombre d'outilleurs se développe.

Instabilité et sorties de la classe et/ou de telle corporation

Le patronat ne doit pas seulement recruter de nouveaux ouvriers, mais aussi fixer cette main d'œuvre et assurer sa reproduction. Il s'agit d'ailleurs de la finalité principale du paternalisme. Or, les ouvriers sont souvent partagés entre « bougeotte » et désir d'ascension. Tout d'abord, les ouvriers recrutés ne se fixent pas, notamment dans les branches industrielles les plus pénibles, comme les mines ou la sidérurgie, et plus encore quand la conjoncture est favorable comme dans les années 1920⁹. En outre, aux hommes davantage qu'aux femmes s'ouvre la possibilité, incertaine mais réelle, d'accéder à la petite maîtrise. Ces accès aux postes d'encadrement – à force de travail, mais aussi de refus du militantisme syndical – permettent d'échapper aux contraintes les plus dures des professions ouvrières : la fatigue physique, l'exposition aux températures extrêmes et aux accidents du travail. Les ouvriers peuvent également choisir de s'installer à leur compte, et basculer dans le travail artisanal : filière incertaine quoique classique dans le bâtiment, mais également dans le travail du fer à Saint-Étienne par exemple¹⁰. Une autre voie réside dans l'accès à la boutique : l'épicerie, le café, voire le salon de coiffure pour les femmes, le garage pour les hommes. Voie de secours des militants licenciés, le débit de boissons permet d'abriter encore les réunions des camarades. A Saint-Étienne, c'est souvent à la deuxième génération, quand il est tenu par l'homme que l'épicerie – bistrot témoigne d'une mobilité ascendante¹¹.

⁷ Aimée MOUTET, *Les logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, préambule.

⁸ *Ibid.*, p. 92 et 114-122.

⁹ Piero-D. GALLORO, *Ouvriers du fer, princes du vent. Histoire des flux de main-d'œuvre dans la sidérurgie lorraine 1880-1939*, Metz, Éditions Serpenoise, 2001.

¹⁰ Jean-Paul BURDY, *Le Soleil noir. Un quartier de Saint-Étienne 1840-1940*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p. 32. [Voir le compte rendu à la fin de la présente publication. NDLR]

¹¹ *Ibid.*, p. 53.

La mobilité ascendante est cependant plus forte pour les enfants d'ouvriers, à mesure que se développe notamment l'enseignement professionnel. Paul Nizan en a dressé l'idéal-type avec le personnage d'Antoine Bloyé, pour lequel il s'est inspiré de son père : « il connaissait de bonne heure cette ambition douloureuse des fils d'ouvriers qui voient s'entrouvrir devant eux les portes d'une nouvelle vie. Comment se refuseraient-ils à abandonner le monde sans joie où leurs pères n'ont pas eu leur content de respiration, de nourriture, le content de leur loisir, de leurs amours, de leur sécurité ? »¹². L'élite ouvrière peut se former dans des écoles professionnelles, qui se développent à partir des années 1880. A partir de 1892, le ministère du Commerce et de l'Industrie qui gère l'enseignement technique, fonde en outre les Écoles pratiques du commerce et de l'industrie (EPCI), qui sont 69 en 1914 scolarisant 13 000 élèves (46 500 en 1939)¹³. Enfin, une troisième modalité passe par les écoles primaires supérieures, accessibles aux enfants de 13 ans munis du certificat d'études. La création du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en 1911 sanctionnant trois années d'apprentissage témoigne de la structuration progressive de cet enseignement, qui se prolonge encore davantage dans l'après-guerre. En 1919 est, en effet, adoptée la loi Astier, qui oblige à l'instauration de cours professionnels gratuits pour les jeunes de moins de 18 ans employés dans le commerce et l'industrie. Cette loi favorise la multiplication des écoles d'entreprise. Tout naturellement, elles apparaissent dans les secteurs les plus modernes et dynamiques, où la main-d'œuvre qualifiée est rare : aux Chantiers de l'Atlantique, mais aussi dans l'automobile : Peugeot et Renault¹⁴. Les élèves ainsi formés constitueront le « haut du panier » : ouvriers qualifiés à coup sûr, contremaîtres bien souvent, tandis que les meilleurs peuvent espérer devenir techniciens ou occuper des postes à responsabilités.

C'est pourquoi, le patronat est contraint de jeter son dévolu sur trois types de main-d'œuvre, lesquels contribuent à faire de la classe ouvrière, une classe toujours en formation.

L'éternelle formation de la classe ouvrière

Le recours aux ruraux

L'industrie aux champs a joué un rôle particulièrement important dans l'industrialisation du pays au XIX^e siècle précédent. Si une partie des régions proto-industrielles décline entre 1840 et 1880, une autre subsiste en même temps que ses ouvriers se prolétarisent¹⁵. Le phénomène le plus spectaculaire est jurassien. Deux spécialités s'associent : dans le Haut-Jura, à partir de 1850, se développe toute une série d'activités autour de la transformation du bois (industrie de la pipe à Saint-Claude), tandis que la population de Morez bénéficie d'une industrialisation douce qui la fait progressivement passer de la clouterie, à l'horlogerie, enfin à la lunetterie¹⁶. Or, ces nébuleuses font preuve parfois d'un dynamisme remarquable tout au long du siècle : la lunetterie morézienne favorise ensuite l'essor de la plasturgie jusqu'à Oyonnax dans l'Ain. En outre, dans les gros bassins industriels, et aussi longtemps qu'ils l'ont pu, les

¹² Paul NIZAN, *Antoine Bloyé*, Paris, Grasset, 1990 (1^e éd. 1933), p. 55.

¹³ Patrice PELPEL et Vincent TROGER, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, Hachette Éducation, 1993.

¹⁴ Nicolas HATZFELD, « L'école d'apprentissage Peugeot (1930-1970), une formation d'excellence, *Formation emploi* n°27-28, juil.-déc. 1989, p. 115-128 ; Emmanuel QUENSON, *L'école d'apprentissage Renault 1919-1989*, Paris, CNRS Éditions, 2001.

¹⁵ Alain DEWERPE, *Le Monde du Travail en France 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1989.

¹⁶ Jean-Marc OLIVIER, *Des clous, des horloges, des lunettes. Les campagnards moréziens en industrie (1780-1914)*, Paris, Éditions du CTHS, 2004.

entrepreneurs ont privilégié la prolétarianisation de la main-d'œuvre paysanne locale sans nécessairement l'urbaniser, comme on le voit pendant un gros demi-siècle dans le Doubs, en élargissant progressivement l'aire de recrutement¹⁷.

La mise au travail industriel des immigrés et des femmes

Mais l'accélération de l'exode rural depuis 1850 a également drainé vers les villes ouvrières des flux de main-d'œuvre originaires des plats pays comme des zones agricoles déprimées. Cette attraction des espaces industriels déborde d'ailleurs les frontières et l'immigration progresse depuis les années 1850. Le nombre d'étrangers présents sur le sol national croît rapidement de 379 000 au recensement de 1851 à 1 159 000 en 1911¹⁸. Ainsi, dans les villes textiles du Nord en 1901, la part de la population étrangère, essentiellement belge, s'établit à 22,4 % à Tourcoing, 28,6 % à Roubaix et même 54,6 % à Halluin, de sorte que dans le monde ouvrier, ces pourcentages sont encore très supérieurs¹⁹. La loi de 1898 sur les accidents du travail a pu également contribuer indirectement au recrutement d'ouvriers immigrés célibataires dans la mesure où elle exclut toute indemnité pour la famille ou les représentants d'un ouvrier étranger si, au moment de l'accident, ceux-ci résident à l'étranger²⁰. Les femmes n'attendent pas non plus la Première Guerre mondiale pour être mises au travail industriel. Même si l'État s'avère piètre recenseur en ce qui concerne l'activité féminine notamment à domicile, le nombre d'ouvrières s'établit à 2 063 000 en 1911, qui constitue l'apogée du nombre d'ouvrières en France, dont une large part dans l'habillement et le textile. Bien évidemment, ces afflux constants de main-d'œuvre et l'instabilité qu'ils renforcent, sont à leur apogée pendant la Première Guerre mondiale, qui opère un bouleversement considérable dans le monde ouvrier.

Une accélération à partir de la Première Guerre mondiale

Outre les modifications de la géographie industrielle qu'elle induit, la Grande guerre précipite également une recomposition de la hiérarchie des secteurs d'activité. En effet, la mobilisation industrielle conduit à un formidable effort de reconversion industrielle et par là à l'essor de la métallurgie et de la chimie qui concourent le plus à l'effort de guerre, tandis que les autres branches connaissent un déclin plus ou moins marqué de leur activité (bâtiment, livre, alimentation, etc.). Au service de cet effort de guerre donc, la loi Dalbiez promulguée en août 1915 autorise le ministre de la Guerre à affecter aux établissements privés travaillant pour la Défense nationale les hommes des classes mobilisées ou mobilisables qui justifieraient avoir exercé leur profession pendant au moins un an.

Malgré cette mobilisation des ouvriers nationaux masculins, la main-d'œuvre demeurait insuffisante, de sorte que les pouvoirs publics eurent également recours aux travailleurs étrangers et coloniaux. Spécificité française en regard des autres pays belligérants, ce recours initié en 1915 conduisit à l'utilisation d'environ 108 000 étrangers et à 61 000 coloniaux dans l'armement en 1918, mais leur nombre global s'élève à plus de 660 000²¹. Ces travailleurs sont

¹⁷ Claude CUÉNOT, *Ouvriers et mouvement ouvrier dans le Doubs de la fin de la Première Guerre mondiale au début des années 1950*, Thèse d'histoire, Université de Bourgogne, 2000, p. 37-70.

¹⁸ Jeanine PONTY, *L'immigration dans les textes, France, 1789-2002*, Paris, Belin, 2003, p. 42.

¹⁹ Michel HASTINGS, *Halluin la rouge 1919-1939. Aspects d'un communisme identitaire*, Presses universitaires de Lille, 1991, p. 32.

²⁰ Piero-D. GALLORO, *Ouvriers du fer, princes du vent*, op. cit., p. 65.

²¹ John HORNE, « Immigrants workers in France during World War 1 », *French historical studies*, vol. 14, n°1, Spring 1985, p. 57-88.

gérés par le Service de la main-d'œuvre étrangère au ministère de l'Armement puis du Travail et proviennent essentiellement d'Europe méditerranéenne : Espagnols surtout, Italiens et Portugais, Grecs, etc. De leur côté, les 225 000 travailleurs coloniaux, réputés « de couleur » d'où l'inclusion des Chinois, dépendent du Service de la main-d'œuvre coloniale et Chinoise (SOTC) qui relève des ministères de l'Armement puis de la Guerre²². Originaires d'Afrique du Nord, d'Asie orientale et de Madagascar, ils sont gérés selon une « politique des races » importée en métropole, qui conduit par exemple à distinguer Arabes et Kabyles, et sont soumis à un étroit contrôle à peine mâtiné de paternalisme. Toutefois, cette main-d'œuvre étrangère et coloniale est classée par les services du ministère du Travail selon une hiérarchie nationale et raciale, validée en ces années par la nouvelle science du travail et Jules Amar, dont la logique se retrouve peu ou prou jusque dans les années 1970 au moins :

En prenant pour base le rendement d'un ouvrier français et en attribuant aux autres des rangs décroissants, on trouverait :

- 1. Italiens. Très bonne main-d'œuvre, docile, régulière.*
- 2. Espagnols. Très bonne main-d'œuvre, tendances nomades.*
- 3. Portugais. Bonne main-d'œuvre. Dociles, aptes aux travaux de force.*
- 4. Grecs. Dociles, intelligents, spécialistes, peu aptes aux travaux de force.*
- 5. Marocains. Très bonne main-d'œuvre agricole.*
- 6. Kabyles. Assez bonne main-d'œuvre.*
- 7. Chinois du Sud. Robustes et dociles. Chinois du Nord. Médiocres. Peu disciplinés.*
- 8. Annamites. Bons pour les travaux d'adresse, main-d'œuvre quasi-féminine.*
- 9. Malgaches et Martiniquais. Dociles et faibles.*²³

L'arrivée de ces ouvriers peut faire courir à la population locale, et notamment aux ouvriers, un double risque : concurrence dans le travail d'abord qui peut précipiter le départ des travailleurs nationaux sur le front ; concurrence sexuelle ensuite. Si la CGT parvient à nouer des relations avec les syndicats espagnol et italien, elle redoute plus encore la main-d'œuvre coloniale. Dans le Pas-de-Calais par exemple, le leader syndical mineur refuse la main-d'œuvre nord-africaine par crainte de maladies et pour des raisons morales quand le chef de famille est absent. De telles craintes s'exaspèrent notamment au printemps de 1917 où quatorze agressions raciales surviennent en région parisienne, mais d'autres incidents se produisent également à Dijon et au Havre (avec deux morts dans cette ville), voire entre Chinois et Kabyles comme à Firminy dans la Loire le 1^{er} mai 1917 (trois décès), dans un contexte marqué par des rumeurs d'utilisations de troupes coloniales tantôt contre les grévistes, tantôt contre la population civile²⁴. En outre, des rencontres avec des Françaises se nouent réellement, d'autant que les femmes entrent aussi, mais les dernières, dans les usines de guerre...

Faute de mieux en effet, et malgré l'hostilité traditionnelle des pouvoirs publics comme du mouvement ouvrier au travail féminin en usine, les premiers se résignent à faire appel aux « munitionnettes » pour tourner les obus, fabriquer des cartouches, des grenades ou des fusées, bref participer à l'effort de guerre. A la fin de l'année 1915, par voie de circulaires, le

²² Laurent DORNEL, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France durant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, n°20, 1995, p. 48-72.

²³ J. LUGAND, *L'immigration des ouvriers étrangers et les enseignements de la guerre*, Thèse de doctorat ès sciences politiques, 1919, p. 39, note 2, cité dans Laurent Dornel, art. cit., p. 71.

²⁴ John BARZMAN, *Dockers, métallos, ménagères. Mouvements sociaux et cultures militantes au Havre, 1912-1923*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 1997, p. 102 sq ; et Tyler STOVALL, « The Color Line behind the Lines : Racial Violence in France during the Great War », *The American Historical Review*, vol. 103, n°3, June 1998, p. 737-769.

Sous-secrétariat à l'Artillerie invite les industriels à employer des femmes ; puis en juillet 1916, passant de l'incitation à la coercition, il dresse la liste des travaux réservés aux femmes, dans lesquels il est interdit d'employer des ouvriers mobilisés. Certes, des ouvrières travaillaient déjà dans la métallurgie en 1914 : de 8 à 9 000 environ soit 5 % de la main-d'œuvre en 1914 en région parisienne, elles sont plus de 100 000 au printemps 1918, et constituent par là un tiers de la main-d'œuvre²⁵. A l'échelle nationale, on estime leur nombre à 420 000, ce qui est sensiblement moins qu'en Grande-Bretagne (un million), mais le double de l'Italie²⁶. En France, les industriels conçoivent l'utilisation de ces ouvrières comme le corollaire d'une rationalisation du travail en plein développement. Dès lors, elles ne reçoivent quasiment aucune formation, sinon sur le tas²⁷. De fait, en région parisienne, les salaires relativement élevés offerts par les entreprises travaillant pour la défense attirent trois réservoirs de main-d'œuvre féminine : les femmes demeurées jusqu'alors inactives, les ouvrières des secteurs en crise (textile, cuirs et peaux, etc.) ainsi que les provinciales au recrutement parfois facilité par les déracinements liés à la guerre²⁸. En même temps qu'elles entrent, non dans l'industrie répétons-le mais dans des branches jusqu'alors peu féminisées, elles conservent les positions acquises dans les « métiers de femmes », de sorte que le personnel féminin dans l'industrie passe de 32 à 40 % entre l'avant-guerre et 1917, son apogée pendant le conflit.

Or, à la différence des travailleurs coloniaux rapatriés à la fin des hostilités, la guerre ne constitue pas une parenthèse mais bien plutôt un palier. Dès le 13 novembre 1918 en effet, Louis Loucheur, successeur d'Albert Thomas, au ministère de l'Armement, invite les « munitionnettes » à retourner à leurs « anciennes occupations » et à s'employer « à d'autres travaux du temps de paix ». Les industriels lui emboîtent le pas et se séparent rapidement des ces ouvrières, même si celles-ci demeurent quand elles le peuvent dans l'industrie et notamment dans la métallurgie. Car, les ouvrières ne constituent pas une main-d'œuvre de réserve : le marché du travail étant cloisonné, les femmes peuvent faire jouer leurs compétences ; en région parisienne, elles profitent d'autre part du dynamisme de la conjoncture dans les années 1920 ; elles savent enfin profiter des postes offerts par la rationalisation du travail ou dans le conditionnement, pour trouver de nouveaux emplois. Ainsi, dans la métallurgie de la Seine, le nombre d'ouvrières progresse de 39 474 salariées en 1921 à 61 503 en 1931, soit une croissance dépassant 55 %²⁹. De même, à Troyes, le mouvement de féminisation de la bonneterie s'accélère encore après la guerre, en même temps que l'industrie s'étend dans les communes proches et qu'elle gagne le département de l'Aube. Ainsi, en 1914, les ouvrières constituaient 49 % des 14 037 ouvriers de la bonneterie auboise, mais près de 59 % des 24 316 ouvriers en 1930, auxquelles il convient d'ajouter plus de 4 800 ouvrières à domicile³⁰. Une saisie nationale confirme cette perception des années 1920 comme d'un palier : en 1921, le nombre d'ouvrières s'établit à deux millions, en léger retrait par rapport à 1911. La baisse est stabilisée entre 1926 et 1931 autour de 1 830 000, avant de chuter nettement ensuite.

²⁵ Mathilde DUBESSET, Françoise THÉBAUD, Catherine VINCENT, « Les munitionnettes de la Seine », in Patrick FRIDENSON (dir.), *L'autre front*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1977, p. 189-219.

²⁶ Catherine OMNÈS, « Le travail féminin et les guerres », in Pietro CAUSARANO et alii (dir.), *Le Siècle des guerres*, op. cit., p. 197-210.

²⁷ Laura Lee DOWNS, *L'inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre*, Paris, Albin Michel, 2002, p. 133-145.

²⁸ Catherine OMNÈS, *Ouvrières parisiennes. Marchés du travail et trajectoires professionnelles au XX^e siècle*, Éditions de l'EHESS, 1997, p. 100.

²⁹ Catherine OMNÈS, *Ouvrières parisiennes*, op. cit., chapitre V.

³⁰ Helen Harden CHENUT, *Les ouvrières de la République. Les bonnetières de Troyes sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2010.

Le recours à la main-d'œuvre étrangère s'accroît en revanche durant les années 1920. Ces ouvriers sont en effet censés non seulement compenser les pertes démographiques de la guerre, mais aussi participer à la reconstruction du pays et accélérer son essor industriel. Dans le quartier du Soleil à Saint-Étienne par exemple, 34 % des mineurs sont d'origine étrangère dès 1921 : Polonais, Espagnols, Marocains, et la ville compte 40 000 étrangers en 1927-1928³¹. Dès 1922 et jusqu'en 1930, au moins 100 000 étrangers viennent chaque année travailler dans l'industrie, sauf en 1927 et 1928 où la baisse est forte. Ce flux suscite la convoitise du patronat qui s'efforce de l'organiser. C'est pourquoi, en 1924, est créée sous l'égide du patronat des houillères, la Société générale d'immigration, qui orchestre l'introduction de 400 000 étrangers jusqu'en 1930, principalement polonais, dans le Nord, la Lorraine et tous les bassins houillers. Théoriquement payés selon le principe « à travail égal, salaire égal », ces ouvriers, quand ils sont spécialistes, sont déclassés de sorte qu'ils perçoivent un salaire inférieur à leur qualification réelle³². Les bassins houillers et sidérurgiques deviennent ainsi des territoires étrangement bigarrés : dans celui de Decazeville par exemple, la part de la population étrangère progresse de 11 % en 1921 à 25 % en 1931, et si Espagnols et Polonais dominent, on retrouve aussi des Italiens, des Grecs, des Arméniens, des Tchécoslovaques, etc.³³ Dans les usines sidérurgiques de Longwy, la part de la main-d'œuvre est encore supérieure à la fin des années 1920 : sur un peu plus de 15 100 ouvriers, les Français sont à peine 30 %, talonnés par les Italiens à 29 % !³⁴

En-dehors des bassins houillers ou ferrifères, les immigrés se retrouvent également dans les entreprises des principales métropoles. Ainsi, dans la région marseillaise, la part de la main-d'œuvre étrangère atteint des proportions énormes dans certaines branches : 75 % dans l'huilerie, 72 % dans le bâtiment, 63 % dans les tuileries, et plus de 50 % dans les usines chimiques les plus modernes³⁵. A Paris, les étrangers se retrouvent également dans la grande entreprise moderne, comme les usines Renault à Billancourt. La dominante nord-africaine s'y repère dès la fin des années 1920 : en 1930, sur près de 27 000 salariés, plus de 3 000 ouvriers venus d'Afrique du Nord, mais aussi un millier de Russes blancs, 775 Polonais, 490 Arméniens, etc., en tout 7 550 travailleurs étrangers, soit environ 30 % de main-d'œuvre étrangère³⁶. Fraction importante donc déjà, mais précaire, comme la crise des années 1930 le montre.

La déstabilisation des fractions dominées (des années 1930 à la fin de la guerre)

Les principales victimes de la crise des années 1930 ?

Dès la fin des années 1920, les industries d'exportation entrent en crise, rejointes à partir de 1931, par les autres secteurs industriels. La baisse du nombre d'ouvriers selon les recensements de 1931 et 1936 signale l'ampleur de la crise : entre ces deux dates en effet, le

³¹ Jean-Paul BURDY, *Le soleil noir*, op. cit., p. 19, 59-60, 181

³² Vincent VIET, *Histoire des Français venus d'ailleurs de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2003, p. 101-105.

³³ Alain BOSCUS, *Economie et société dans le bassin industriel nord-aveyronnais (1900-1950)*, Montreuil, IHS CGT, 1997, p. 249-254 et 696.

³⁴ Calcul effectué à partir des statistiques présentées par Gérard NOIRIEL, *Longwy, immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, PUF, 1984, p. 152.

³⁵ Xavier DAUMALIN, Jean DOMENICHINO, *Le Front populaire en entreprise. Marseille et sa région (1934-1938)*, Marseille, Éditions Jeanne Laffitte, 2006, p. 43-46.

³⁶ Jacqueline COSTA-LASCOUX, Emile TEMIME, *Les hommes de Renault-Billancourt*, Paris, Éditions Autrement, 2004, p. 38-42.

nombre d'ouvriers régresse de 5 091 000 à 4 477 000 (soit une diminution de 614 000, - 12 %) mais celui des ouvrières de 1 833 000 à 1 539.00 (- 294 000, - 16 %), soit une évolution négative totale de 910 000 unités (- 13 %), qui tendrait à faire des femmes les cibles principales³⁷. Cette évaluation nationale masque cependant de grandes disparités selon les branches et les régions. D'une manière générale, ce sont les ouvriers embauchés dans les industries les plus anciennes et/ou les plus dépendantes des exportations qui furent les plus touchés. Dans la sidérurgie, un quart des effectifs est supprimé entre 1930 et 1935, mais en Lorraine, le nombre d'ouvriers passe de 120 000 en 1929 à 72 500 en 1937, soit une diminution de 40%³⁸. Mais c'est la région parisienne qui offre la situation la plus diversifiée. Une langueur persistante contraste avec une reprise plus précoce et vigoureuse dans d'autres secteurs : chez Renault par exemple, entre 1929 et 1932, les effectifs tombent de 30 300 à 22 000 mais se relèvent ensuite pour atteindre 32 600 personnes en 1936³⁹. De même, et contrairement à ce que l'on pourrait attendre, si les ouvrières sont les plus précocement frappées, elles résistent ensuite mieux que les hommes. En outre, elles s'accrochent dans les secteurs les plus dynamiques, celui des industries alimentaires, métallurgiques et électriques. Elles perdent alors leur statut de main-d'œuvre d'appoint et conservent leur emploi d'autant que le patronat reconnaît leurs qualités de rapidité et de dextérité⁴⁰. Mais la situation parisienne contraste avec celle de la bonneterie troyenne. Précoce, la crise frappe la ville dès 1930, et redouble après 1934. Le patronat recourt au chômage partiel dès septembre 1930 puis aux licenciements l'année suivante. Et les patrons ferment en priorité les ateliers ruraux et suppriment le travail à domicile. De même, face aux difficultés, et en regard de la baisse des prix, le patronat troyen engage des baisses de salaires. D'une manière générale pourtant, il cherche à épargner davantage les chefs de famille que les femmes mariées, et donc les ouvriers que leurs épouses. Ce sont donc les ouvrières qui, à Troyes, sont les plus touchées⁴¹.

Mais les principales victimes de la longue dépression sont les ouvriers étrangers. On se souvient de leur recrutement croissant dans les années 1920, au point qu'en 1931, ils sont 2,7 millions. Avec la crise, les gouvernements successifs engagent une politique de rapatriements puis d'expulsions qui conduit à une réduction de leur nombre à 2,45 millions au recensement de 1936⁴². Principale cible : les Polonais qui sont 510 000 en 1931, répartis dans le Nord, l'Est du bassin parisien et la Lorraine, ainsi que sur la bordure orientale du Massif central (bassins houillers de la Loire et de Saône-et-Loire)⁴³. La même année commence un mouvement de départs volontaires, qui culmine en 1932, et se poursuit jusqu'en 1935, où les départs deviennent *forcés*. Les familles sont autorisées à transporter 30 kg de bagages par personne et leur billet de train est payé... jusqu'à la frontière française. Au total, ce sont ainsi entre 130 et 140 000 Polonais qui sont rapatriés entre 1931 et 1936. De ce fait, leur nombre régresse à 422 000 en 1936, (soit - 17 %) mais la baisse est nettement plus sensible dans les départements sidérurgiques et houillers : 32 % en Moselle, 35 % en Meurthe-et-Moselle, et 23 % dans le Pas-

³⁷ Calculs effectués d'après Olivier MARCHAND et Claude THÉLOT, *Le travail en France, op. cit.* p. 232-237.

³⁸ Gérard NOIRIEL, *Longwy, immigrés et prolétaires, op. cit.*, p. 266-268.

³⁹ Patrick FRIDENSON, *Histoire des usines Renault, op. cit.*, p. 207 et 216.

⁴⁰ Catherine OMNÈS, *Ouvrières parisiennes, op. cit.*, chapitre VI.

⁴¹ Helen Harden CHENUT, *Les ouvrières de la République, op. cit.*, p. 337-355.

⁴² Il faut se garder toutefois de déduire l'ampleur des expulsions d'une soustraction simple dans la mesure où les naturalisations se poursuivent pendant notre période... de même d'ailleurs que l'entrée d'ouvriers étrangers dans l'industrie, quoique à un niveau fort modeste. Cf. Jeanine PONTY, *L'immigration dans les textes, op. cit.*, p. 157 et 192.

⁴³ Jeanine PONTY, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 270.

de-Calais⁴⁴. Au-delà des seuls Polonais, la politique de limitation de la main-d'œuvre étrangère se marque également par l'adoption de la loi du 10 août 1932 « protégeant la main-d'œuvre nationale », dont l'article 2 laisse aux organisations syndicales et patronales le soin de fixer des quotas de travailleurs étrangers dans les entreprises privées. Si l'application de la loi est limitée jusqu'en novembre 1934, elle devient beaucoup plus ferme ensuite jusqu'en avril 1936 : 553 décrets sont ainsi adoptés entre ces dates, visant des secteurs où la main-d'œuvre immigrée est abondante, tels les BTP ou la métallurgie. Pourtant, le Front populaire ne met pas fin à ces pratiques qu'on retrouve encore en décembre 1936⁴⁵.

Les oublié(e)s du Front populaire

Une partie des ouvriers ne trouve guère matière à s'extasier des résultats de 1936 parce qu'ils en sont plus ou moins exclus. Parmi les oubliés du Front populaire, et ensuite, le plus souvent, de son historiographie, les ouvriers étrangers. Certes, le gouvernement Blum ne limita pas sa politique sociale aux nationaux ; de même, les salariés étrangers participent aux élections des délégués du personnel, sans toutefois être éligibles. Pourtant, la participation d'ouvriers immigrés aux grèves de 1936 n'est pas admise par le ministre de l'Intérieur Roger Salengro. S'inscrivant dans la lignée de ses prédécesseurs gérant la « police des étrangers », il précise en effet dans une circulaire du 4 juillet 1936 : « La France entend rester fidèle à sa tradition de terre d'accueil. Il ne serait cependant pas admissible que des étrangers puissent, sur notre territoire, prendre part de manière active aux discussions de politique intérieure et provoquer des troubles et du désordre. » A ce titre, il signale le 7 juillet l'arrestation de 491 ouvriers dont 196 dans le département de la Seine, et 1 106 arrêtés d'expulsions depuis les élections de mai, dont 476 depuis l'entrée en fonction du gouvernement Blum⁴⁶. Ces expulsions, y compris d'ouvriers grévistes, couplées à un discours plus cocardier du Parti communiste, signalent la nationalisation du mouvement ouvrier sous le Front populaire qui néglige ainsi la main-d'œuvre étrangère.

Les ouvrières sont également des victimes indirectes des conventions collectives, qui se généralisent après la loi du 24 juin 1936, notamment par la reconnaissance, ou non, de la qualification du travail dans les classifications. A cet égard, il y a bel et bien régression. Dans la métallurgie parisienne par exemple, deux types de critères définissaient l'ouvrier professionnel à partir de 1921 : soit la réussite à un essai laquelle supposait une formation ; soit la tenue d'un poste de travail qui nécessitait une qualification particulière. Mais la convention collective de la métallurgie parisienne du 12 juin 1936 modifie cette définition : en la liant à la possession d'un CAP d'une part, en fermant la voie de l'apprentissage sur le tas d'autre part, en distinguant enfin presque systématiquement selon l'âge et le genre, la convention institutionnalise la segmentation de la main-d'œuvre et valorise les qualités et métiers masculins au détriment des qualités et postes féminins⁴⁷. Le principe syndical « à travail égal, salaire égal » est tombé aux oubliettes. Les négociateurs stéphanois reproduisent cet oubli si bien que la convention de la métallurgie de septembre 1936, inspirée du schéma parisien, aboutit à un déclassement d'un certain nombre d'ouvrières, les graveuses sur armes par exemple, autrefois considérées

⁴⁴ *Ibid.*, p. 310 et 316

⁴⁵ Ralph SCHOR, *L'opinion française et les étrangers en France, 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 588 et sq. ; et Jeanine PONTY, *L'immigration par les textes*, *op. cit.*, p. 190-192 et 201-202.

⁴⁶ Georges LEFRANC, *Juin 36, « l'explosion sociale » du Front populaire*, Paris, Julliard, coll. « Archives », 1966, p. 174 et 179 ; et Ralph SCHOR, *L'opinion française et les étrangers en France, 1919-1939*, *op. cit.*, p. 642.

⁴⁷ Catherine OMNÈS, « Qualifications et classifications professionnelles dans la métallurgie parisienne, 1914-1936 », in Gérard GAYOT et Philippe MINARD (dir.), « Les ouvriers qualifiés de l'industrie (XVI^e-XX^e siècle). Formation, emploi, migrations », *Revue du Nord*, Hors série n°15, 2001, p. 307-322.

et payées comme ouvrières qualifiées⁴⁸. De fait, les conventions collectives du Front populaire fixent en quelque manière le genre (masculin) de la qualification qui court sans doute jusqu'aux années 1960...

Dans le tourbillon de la guerre : comme les autres ouvriers, plus que les autres

La Seconde Guerre mondiale conduit à des recompositions internes particulièrement brutales de la classe, qui contredisent l'hypothèse de sa stabilisation à partir du Front populaire. Tout au contraire, le monde ouvrier connaît une puissante déstabilisation. En premier lieu, figurent évidemment des ouvriers parmi les 1 600 000 prisonniers français en Allemagne. Ces départs de la classe, certes temporaires et contraints, auxquels s'ajoutent les prélèvements de main-d'œuvre opérés par l'occupant, sont en partie compensés par l'arrivée de nouveaux ouvriers venus tantôt du monde rural, tantôt de l'artisanat, qui se reconvertissent pendant la guerre, comme on peut le constater en Loire-Inférieure⁴⁹. Chez les ouvrières parisiennes, les flux présentent une complexité supérieure : sous l'effet d'un chômage parfois persistant, des ouvrières abandonnent en effet le secteur secondaire pour les services, alors que d'autres, souvent plus âgées, s'y stabilisent. Dès lors, autant la Première Guerre mondiale avait eu un effet intégrateur pour les ouvrières, autant la Seconde déstructure une fraction du monde ouvrier⁵⁰.

Mais c'est sans doute la présentation de la situation des travailleurs étrangers qui donne le meilleur aperçu de l'ampleur du tourbillon. Cinq types de situation peuvent ainsi être distingués : les travailleurs étrangers « classiques » ne subissent aucun changement spécifique. Mais s'ils sont réputés juifs, ils subissent la persécution du régime de Vichy et de l'occupant que l'on connaît. Une troisième catégorie concerne les chômeurs, réfugiés et apatrides, et donc en premier lieu les républicains espagnols : considérés « en surnombre dans l'économie française », la loi du 27 septembre 1940 les enrôle de force dans les Groupements de travailleurs étrangers. Ils sont ainsi près de 37.000 en février 1942 en zone sud et embauchés dans les mines, le secteur secondaire voire comme ouvriers agricoles⁵¹. On les retrouve ensuite fréquemment sur les chantiers de l'Organisation Todt. La main-d'œuvre coloniale constitue un quatrième cas de figure, comme ces 20 000 Indochinois recrutés comme ouvriers pour la défense nationale en juin 1940 : les trois-quarts d'entre eux restent toute la guerre, occupés pour une part dans les bois, pour une autre part par les Allemands, par des entreprises enfin : AFC (future Péchiney) embauche par exemple 1.663 Annamites et anciens tirailleurs sénégalais dans ses sept établissements en juin 1943⁵². Une dernière catégorie comprend tous les prisonniers de guerre étrangers mais qui travaillent comme ouvriers. Dans le Nord-Pas-de-Calais transformé en véritable camp de travail par exemple, sur les 102 500 mineurs travaillant au fond en 1941, on compte 46 000 ouvriers étrangers, auxquels s'ajoutent ensuite des prison-

⁴⁸ Michelle ZANCARINI-FOURNEL, « Collective agreements in France in the 1930s » in Noel WHITESIDE et Robert SALAIS (ed.), *Governance, Industry and Labour Markets in Britain and France*, Londres, Routledge, 1998, p. 183-184.

⁴⁹ Anne-Lise MOREAU, « La traversée de la guerre et ses effets sur les itinéraires professionnels d'une cohorte de retraités et retraitées nés en 1919 et résidant en Loire-Atlantique », in Denis PESCHANSKI et Jean-Louis ROBERT (dir), *Les ouvriers en France pendant la Seconde guerre mondiale*, CRHMSS et IHTP, 1992, p. 52.

⁵⁰ Catherine OMNÈS, « Les trajectoires des ouvrières parisiennes », in *ibid.*, p. 57-69.

⁵¹ Jeanine PONTY, *L'immigration dans les textes, op. cit.*, p. 258.

⁵² Gérard VINDT, *Les hommes de l'aluminium, op. cit.*, p. 100.

niers ukrainiens (2 000), russes (6 000), et serbes (8 000)⁵³. Mais ces recompositions brutales ne sont pas spécifiquement françaises : globalement, la classe ouvrière de France est emportée dans le tourbillon qui ballote d'un bout à l'autre d'une l'Europe sous le joug nazi des flots d'ouvriers et/ou de prisonniers de tous les pays belligérants. Localement, cela donne à voir un cosmopolitisme inédit comme sur les chantiers allemands du Mur de l'Atlantique, construit à partir du premier semestre 1941 : sur les 291 000 travailleurs embauchés par l'organisation Todt qui gère la construction, on compte ainsi 15 000 Allemands, 85 000 Français (requis et volontaires), 25 000 coloniaux, et 165 000 étrangers, dont 50 000 travailleurs forcés parmi lesquels les Juifs français dénaturalisés et des Espagnols républicains, 35 000 Polonais et Tchèques, 20 000 Italiens, etc⁵⁴. Le cas est évidemment extrême, mais il donne la mesure d'une déstabilisation sociale qui concerne en réalité toute la classe.

La Seconde Guerre mondiale qui aboutit à une mise au travail massive et souvent forcée montre combien les ruraux, mais plus encore les femmes et les étrangers furent des ouvriers par défaut : recrutés après les autres, faute de mieux le plus souvent, et les plus précocement débauchés. De ce fait, ils peinent à s'intégrer dans une classe, mais aussi dans le mouvement ouvrier. La meilleure preuve de cette marginalité persistante est leur sort pendant le Front populaire. Celle-ci se prolonge ensuite. On pourrait en voir une preuve dans l'adoption des statuts des dockers et des mineurs en 1946-1947⁵⁵, qui protègent désormais largement ces deux corporations : les deux professions les mieux situées dans la hiérarchie ouvrière sont exclusivement masculines.



Xavier Vigna, le 20 janvier 2011,

Xavier Vigna et Gérard Aschieri,
(cliché M. Ville – CPGE Fauriel).



⁵³ Olivier KOURCHID, « Répression et résistance : les ouvriers des mines du Nord/Pas-de-Calais », in Denis PESCHANSKI et Jean-Louis ROBERT (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde guerre mondiale*, op. cit., p. 213-214.

⁵⁴ Christian BOUGEARD, « Les chantiers allemands du Mur de l'Atlantique », in Bernard GARNIER et Jean QUELLIEN (dir.), *La main-d'œuvre française exploitée par le III^e Reich*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003, p. 185-204.

⁵⁵ Michel PIGENET, « Les dockers. Retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, XIX^e-XX^e siècles », *Genèses* n°42, mars 2001, p. 23 ; et Diana COOPER-RICHET, *Le peuple de la nuit. Mines et mineurs en France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Perrin, 2002, p. 291. [Voir le compte rendu à la fin de la présente publication.]

■■■ CONTREPOINT

Le syndicalisme français et ses « frontières »



Gérard Aschieri

Secrétaire général de la FSU¹ de 2001 à 2010

Président de l'Institut de Recherches de la FSU²

Membre du Conseil économique, social et environnemental³



Je ne suis ni historien ni sociologue mais simplement un acteur du mouvement syndical. Cela dit l'action syndicale n'empêche pas la réflexion ; au contraire il est même indispensable de s'appuyer sur celle-ci et sur l'expérience et la connaissance du passé. C'est à ce titre que j'ai trouvé intéressante la démarche qui m'a été proposée dans le cadre de ce colloque.

Eu égard à la thématique générale de cette séquence, la notion de « périphérie », j'ai fait un choix sans doute arbitraire mais que j'espère intéressant pour vous, celui de traiter de la façon dont le mouvement syndical a pris en charge un certain nombre de situations périphériques ou « frontalières » par rapport à son « cœur de cible », à savoir les travailleurs bénéficiant d'un emploi dans une entreprise ou un service. Cette prise en charge a connu des évolutions ; elle est marquée par des réussites mais aussi par des insuffisances que traduit régulièrement l'apparition de « coordinations » et de structures diverses qui en général correspondent au sentiment d'une faiblesse de l'intervention syndicale et avec qui les organisations syndicales entretiennent des rapports différents.

Je considère en effet que la manière dont les organisations syndicales prennent en charge ou non ces « périphéries » est un défi majeur pour leur avenir et que les différences d'approches de cette question sont déterminantes dans les différences d'orientation et de conception du syndicalisme.

¹ Fondée en 1994, la **Fédération syndicale unitaire** (FSU) est présente dans les trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière). Elle rassemble des syndicats nationaux généraux (comme le SNES dans l'enseignement secondaire), de secteurs ou de métiers relevant du champ de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, de la Recherche, de la Culture et de la Justice. Elle compte aujourd'hui 163 000 adhérents. Site : <http://www.fsu.fr>. [NDLR]

² Créé en 1994 à l'initiative de la FSU, l'**Institut de Recherches** se consacre à des sujets portant sur l'enseignement, l'histoire, la recherche et la culture ou encore l'actualité économique et sociale. Il publie également une revue trimestrielle, *Nouveaux Regards*. Site : <http://www.institut.fsu.fr>. [NDLR]

³ Le **Conseil économique, social et environnemental** (CESE) est l'unique organisme consultatif où les représentants de l'ensemble des forces économiques, sociales et environnementales peuvent se rencontrer sur un pied d'égalité et exprimer librement, à une tribune officielle, leurs points de vue respectifs. Sa composition et le mode de désignation de ses membres garantissent son indépendance et la réalisation d'un travail autonome et efficace. Site : <http://www.lecese.fr>. [NDLR]

La prise en charge des chômeurs

Le premier de ces défis est sans nul doute celui constitué par le chômage de masse. Si vous prenez les sigles des principales organisations françaises il contient un T qui signifie « travail » (CGT, CFDT...) ⁴. C'est le signe que les organisations syndicales sont centrées sur les travailleurs, c'est à dire ceux qui ont un emploi et le mode traditionnel d'organisation et de structuration renvoie au lieu de travail, l'entreprise dans le cas le plus fréquent, le service, l'établissement hospitalier ou scolaire....

Or un pays comme le nôtre connaît depuis de longues années un chômage de masse avec des millions de personnes écartées durablement d'un emploi stable et donc d'un lieu de travail. C'est pour le mouvement syndical un défi considérable. La réponse classique du syndicalisme à cette situation est d'agir pour que ceux qui sont « hors » du travail passent de l'autre côté, c'est-à-dire obtiennent un emploi ou pour que les précaires de toutes catégories accèdent à la stabilité sous forme de contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'emploi statutaire. C'est une bataille qui est constamment menée. Mais le problème est de déterminer comment dans un contexte de chômage de longue durée, c'est à dire de personnes durablement écartées du travail, prendre en charge la défense des chômeurs eux-mêmes (indemnisation, droits, formation etc.) ? Cette question est longtemps restée pendante. Elle a abouti à des formes « d'auto-organisations » des chômeurs, à travers des mouvements associatifs – tels que AC!, MNCP, APEIS ⁵ – qui ont organisé des actions, pris en charge la défense individuelle des chômeurs, bref joué le rôle de syndicat sans en être et pris une place réelle dans le paysage social tout en étant exclus des lieux de négociation sur le chômage. Une des conséquences est que de nombreuses décisions concernant directement la vie des chômeurs, sur l'indemnisation par exemple, sont prises en dehors d'eux et cela aboutit à une séparation des intérêts voire des revendications des uns et des autres, nombre de chômeurs pouvant en arriver à la conclusion que parmi leurs « adversaires » figurent les organisations syndicales.

Cette situation a cependant évolué de deux manières. D'une part avec une meilleure collaboration entre certaines organisations syndicales et les organisations de chômeurs : cela est allé jusqu'à la mise à disposition de permanents par une organisation syndicale; il y a quelques semaines est décédée Claire Villiers qui a été fondatrice et animatrice du mouvement AC! (Agir contre le Chômage) ; elle était dirigeante du syndicat CFDT (désormais FSU) de l'ANPE ⁶ et son organisation avait fait le choix de la détacher à AC!

D'autre part certaines organisations syndicales ont décidé de créer en leur sein des structures prenant en charge les chômeurs et les précaires : c'est le cas notamment de la CGT qui a ses propres comités de chômeurs et de nombreux syndicats de la FSU. Mais ces initiatives n'ont pas jusqu'à présent réduit la fracture et surtout cela reste un sujet de débat au sein du mouvement syndical français.

⁴ Confédération Générale du Travail (CGT) ; Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT). [NDLR]

⁵ Agir contre le Chômage (AC !); Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) ; Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (APEIS). [NDLR]

⁶ Créée en 1967, l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) a fusionné, au 1^{er} janvier 2009, avec le réseau des Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Assedic) pour former un service public unique appelé « Pôle Emploi ». [NDLR]

La situation des stagiaires

L'actualité récente a mis en lumière les problèmes posés par le recours systématique aux stagiaires et les abus que cela produisait. Il faut bien dire que cette émergence est due prioritairement à des formes nouvelles d'organisations de jeunes, comme « Génération Précaires » et non aux organisations syndicales de salariés. Et il faut dire que si les organisations syndicales d'étudiants, singulièrement l'UNEF⁷ avaient dénoncé ces situations et formulé des revendications ce ne sont pas elles non plus qui ont fait médiatiquement percer la question.

Cette situation a des explications : ces jeunes sont souvent de « passage » dans le entreprises, peu visibles et peu intégrés, souvent présents dans les petites et moyennes entreprises (PME) où le syndicalisme est moins implanté; eux-mêmes n'ont ni l'expérience du syndicalisme et de ses rapports au travail ni le « réflexe syndical » qui est peu répandu dans le monde étudiant. Tous ces facteurs contribuent à ce que le syndicalisme passe souvent « à côté » du problème, y compris faute de demande de la part des jeunes eux-mêmes.

Pourtant l'exploitation de ces jeunes est à la fois scandaleuse et source de chômage et de pression sur la situation des salariés de l'entreprise eux-mêmes : il y a toutes les raisons pour que les organisations syndicales s'emparent du problème.

Mais lorsqu'elles le font – et certaines ont fait ce choix politique clair – c'est avec la difficulté que leurs structures sont très mal adaptées à cette prise en charge qui implique à la fois l'interne et l'externe de l'entreprise et le rapport entre le monde étudiant (avec son syndicalisme) et celui de l'entreprise. Et souvent cela aboutit à entretenir des rapports de collaboration avec les mouvements associatifs qui organisent plus ou moins bien les stagiaires plus que par une intervention directe des structures syndicales sur la situation de ces jeunes.

Cette difficulté de prise en charge des stagiaires est d'autant plus dommageable que l'enjeu en est la syndicalisation des futurs salariés.

Si diverses enquêtes d'opinion ont mis malgré tout en lumière la confiance des jeunes dans les organisations syndicales, la vraie question est celle de leur engagement et elle est loin d'être réglée.

Les « sans-papiers »

L'actualité a mis en lumière les derniers développements de la bataille pour la régularisation des travailleurs immigrés en situation dite « irrégulière » avec notamment le mouvement de grève qui a été conduit ou soutenu par 11 organisations dont cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA)⁸. Il faut en souligner la nouveauté. Certes le mouvement syndical s'est depuis longtemps investi dans des batailles pour les droits et libertés et parmi celles-ci un certain nombre d'organisations ont été présentes aux côtés des « sans-papiers » en lutte pour leur régularisation. Je rappellerai par exemple que le premier secrétaire général de la FSU, Michel Deschamps, était dans l'église Saint Bernard à Paris, en 1996, lorsque les forces de l'ordre l'ont prise d'assaut pour en déloger les « sans-papiers » qui l'occupaient. Et dans le Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) particulièrement actif sont présents et jouent un rôle important des syndicats (CGT Éducation, FSU, Solidaires).

⁷ Union nationale des étudiants de France (UNEF), créée en 1907 et refondée en 2011. [NDLR]

⁸ Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) créée en 1993 ; Union syndicale Solidaires créée en 1981. [NDLR]

Mais la nouveauté réside dans le fait que des organisations syndicales, au premier rang desquelles la CGT, ont décidé à appeler des travailleurs « sans-papiers » à agir par la grève au sein de leur lieu de travail pour obtenir satisfaction sur une revendication de régularisation. De fait la situation de ces « sans-papiers » est singulière : ils sont dans la clandestinité mais n'en travaillent pas moins au grand jour dans des entreprises ; celles-ci souvent les déclarent, payent des cotisations sociales pour eux ; souvent aussi les emploient clandestinement, « au noir ». Mais la grande majorité profitent de leur situation pour mieux les exploiter et s'assurer de leur docilité. Il était d'autant plus difficile pour les organisations syndicales de les prendre en charge que sortir de la clandestinité constitue un risque réel : afficher – par sa participation à un mouvement – sa situation « irrégulière » peut conduire à la reconduite à la frontière et/ou à la perte de l'emploi.

Or le choix stratégique fait par les syndicats qui se sont lancés dans cette action et en particulier de la CGT – qui, je le répète, a eu un rôle leader – a été de dire qu'il fallait mettre les employeurs devant leur responsabilité et donc sortir de la clandestinité par une action collective, la grève. Celle-ci, qui a connu deux étapes en fait (un premier mouvement test puis un élargissement), a été longue, impliquant plusieurs milliers de salariés, aidés par une solidarité financière organisée par les syndicats. Elle a abouti à faire apparaître au grand jour des situations scandaleuses, elle a contraint certains employeurs à prendre position et demander des régularisations et obligé le gouvernement à négocier, avec à la clé de réelles perspectives de régularisation pour les intéressés.

Mais si ce mouvement a montré une réelle capacité d'une partie des organisations syndicales à prendre en charge avec succès des situations « périphériques » elle a en même temps mis le doigt sur ses limites en la matière : ce sont les « sans-papiers » ayant un travail « déclaré » dans une entreprise qui ont été au premier chef concernés et les autres se sont parfois sentis exclus. La « régularisation par le travail » a été interprétée par certains comme opérant un tri entre immigrés en situation irrégulière et s'opposant à la « régularisation de tous » revendiquée par de nombreuses organisations : cela a été source de tensions importantes avec divers « collectifs » et de débats à l'intérieur des syndicats. Quant à l'engagement des uns et des autres on peut constater qu'il a été divers.

Et il faut bien voir également que même si se sont investies des organisations qui n'avaient pas fortement milité pour la régularisation par le passé (je pense par exemple à la CFDT et l'UNSA), il n'y a pas eu d'unité de l'ensemble des organisations syndicales sur cette question. Le problème reste donc ouvert et fortement débattu.

Les retraités

L'évolution démographique fait que la place des retraités ne cesse de croître dans la société tout comme leur poids économique. Or ils sont également très présents dans les grandes mobilisations sociales, actifs dans le monde associatif et leur proportion parmi les adhérents des organisations syndicales ne cesse d'augmenter. Ils constituent donc un enjeu pour les organisations syndicales.

En théorie il n'y a pas vraiment de problème : anciens salariés, ceux qui étaient syndiqués peuvent le demeurer et toutes les organisations ont créé des structures permettant de rassembler les retraités : ainsi les confédérations ont toutes dans leur sein des Unions Confédérales de Retraités (UCR) et pour la FSU a été créée une Section Fédérale des Retraités (SFR).

Le problème est ailleurs : il est dans la finalité de ces structures. Pourquoi se syndiquer quand on est à la retraite ? Quel sens cela a-t-il ? Qu'est ce que ça apporte aux retraités et inversement qu'est ce que le syndicalisme de retraités apporte aux actifs ? Sur certains points

la réponse est simple : les organisations de retraités au sein des syndicats prennent en charge par exemple leurs revendications en matière de pouvoir d'achat ou de niveau de pension, de protection sociale, etc. Mais dans un syndicalisme fondé sur le travail la retraite introduit une rupture et un décalage parfois difficiles à vivre pour les militants concernés : un retraité a-t-il une légitimité pour se battre sur les conditions de travail ou l'organisation de celui-ci, sur l'avenir de l'entreprise ou du service ? Sur l'emploi ? Inversement une organisation syndicale peut-elle ou doit elle intervenir par exemple sur les conditions de la vie associative ? Bref, la question de la solidarité dans l'action syndicale entre actifs et retraités est posée et loin d'être résolue. C'est encore une source de débats qui traverse le mouvement syndical.

Les défis du syndicalisme

Comme vous pouvez le constater mon propos à travers ces quatre exemples – qui ne sauraient être exhaustifs – a été de montrer comment des situations « périphériques » ou l'existence de frontières constitue autant de défis pour les organisations syndicales : les enjeux en sont parfois majeurs et les débats vifs ; des réponses partielles existent qui ne sont pas unanimes, des expériences contradictoires se font jour. Elles n'épuisent pas le débat.

Mais pour terminer, je souhaite élargir un peu le propos. Les organisations syndicales sont confrontées à des problèmes de « périphérie » redoutables mais la question des frontières au sein du salariat lui-même est tout aussi considérable. Je veux en citer quelques-unes : d'abord celles qui découlent des redécoupages au sein des entreprises elles-mêmes – ou des services publics – avec le développement des filiales, le recours à la sous-traitance, la mise en concurrence des structures et des personnes. Cela a des conséquences parfois dramatiques – en terme de capacité d'agir et d'intervenir efficacement – pour des organisations construites à partir de l'unité d'une entreprise ou d'un secteur, avec un responsable unique ou une chaîne hiérarchique bien identifiée et des statuts ou des règles de gestion clairement normés. Cela pèse également sur le cœur de l'activité des salariés et ce n'est pas un hasard si la question de la « souffrance au travail » a pris une telle dimension : or les organisations syndicales ne sont pas toujours bien armées pour prendre en compte cette dimension.

Il est une autre frontière enfin qu'il est urgent de dépasser, celle de la division qui sépare les organisations syndicales entre elles et qui entrave leur efficacité. J'ai la conviction que tous les défis que j'ai évoqués – et les autres qui ne relèvent pas de mon propos – ne pourront être affrontés que si, par delà leurs légitimes différences, les organisations syndicales françaises sont capables de discuter ensemble, d'échanger et d'élaborer un minimum de positions et revendications communes. Le mouvement sur les retraites que nous venons de connaître a montré que ce n'était pas impossible et que l'unité pouvait être source de puissantes mobilisations. Espérons que chacun saura en tirer des leçons.



*Gérard Aschieri, le 20 janvier 2011
(cliché M. Ville – CPGE Fauriel).*

■ ■ ■ COMPTES RENDUS D'OUVRAGES



Les mondes du travail en France

Par les étudiants de Khâgne du lycée Claude Fauriel



Jean-Paul BURDY

Le Soleil noir, un quartier de Saint-Étienne, 1840-1940, Lyon, PUL, 1989, 270 p.

Parce qu'elle se trouve au cœur de l'un des plus grands bassins houillers français, la ville de Saint-Étienne est connue pour son passé minier, particulièrement brillant au cours de la « révolution industrielle » qui bouleverse la France dès le XIX^e siècle. Ce que l'on sait peut-être moins, en revanche, c'est que cet éclat est celui d'un astre bien sombre, le charbon, et que les mauvaises conditions de vie et de travail des ouvriers furent la contrepartie de cette production massive. *Le Soleil noir, un quartier de Saint-Étienne. 1840-1940* est une véritable enquête sociale menée par Jean-Paul Burdy, pour qui l'histoire et la mémoire constituent des domaines de recherche majeurs. L'ouvrage relève d'une « démarche d'anthropologie historique dans une fraction de l'espace urbain stéphanois [...] par le croisement permanent des sources écrites et orales », selon son auteur, qui confronte archives et témoignages oraux – ceux de quarante-deux anciens travailleurs – pour constituer une peinture du microcosme qu'est le quartier du Soleil. Le point de vue de l'habitant, s'agissant de son rapport à autrui, au travail et au quartier, constitue donc la matière de cette enquête, en tant qu'il est révélé ou discuté : J.-P. Burdy, en effet, entend recomposer une réalité souvent déformée par la mémoire, archives et paroles ne reflétant pas toujours les faits à l'identique.

Rappelons que la population est constituée à 85 % d'ouvriers de 1840 à 1940 : ils sont employés des Houillères, une dénomination qui englobe des activités très hétérogènes, celles

des « métallos » ou des mineurs, les uns exploitant les matières premières extraites par les autres. Ces travailleurs sont d'origines variées : le nombre d'habitants est multiplié par quatorze en moins de cent ans et, très rapidement, le quartier, qui attire les jeunes travailleurs, associé à la promesse d'un salaire et d'un logement à bas prix, devient une véritable mosaïque sociale. Les immigrants proviennent essentiellement de la couronne rurale de Saint-Étienne avant la Grande Guerre, puis de nombreux pays étrangers. Soulignons d'ailleurs que cette immigration fait croître la population mais entraîne, en plus d'un délaissement progressif du secteur agricole, une forte surmasculinité, soit une baisse du taux de natalité. Dès 1846, les terres qui cernent le Soleil sont acquises par la Compagnie des Mines de la Loire, et deviennent un espace dédié à l'activité minière, autour duquel on bâtit de sommaires logements individuels ou des immeubles, signes d'un patrimoine urbain qui se stabilise et se modernise.

J.-P. Burdy accorde dans son enquête une importance toute particulière à la notion d'identité sociale. Il s'agit de l'existence d'un groupe, de ses caractéristiques, de la manière dont il se perçoit et de celle dont il veut être perçu, sentiment commun d'appartenance qui sous-tend les relations des habitants du Soleil. En effet, mus par cette identité commune, ils sont amenés à des actes de solidarité – et en de nombreuses occasions, les accidents causant blessures et décès étant fort nombreux dans la « mine anthropophage » – ou, au contraire, à de nombreux conflits de voisinage, qui entretiennent un « mythe du coupe-gorge ». Malgré les bonnes relations que peuvent entretenir les

habitants, la violence est omniprésente et polymorphe, au travail, en famille ou dans la rue – véritable interface et premier lieu de sociabilité des habitants.

Ces lieux sont un objet d'étude privilégié pour J.-P. Burdy. Il s'attache plus spécifiquement aux divisions sexuelles des espaces et des temps du quartier. Il distingue ainsi la réalité du travail de ses représentations parfois erronées. Le travail des hommes, extrêmement physique, est retranché dans des espaces précis, où la présence des femmes est mal vue : la mine, la manufacture, le chemin de fer. Dans la mémoire ouvrière, la force physique et le danger de la mine valorisent les carrières masculines. Les autres groupes professionnels rejettent le mineur, mais son travail reste considéré parce que sans lui, la mine n'existe pas. Malgré ces images positives, J.-P. Burdy souligne que la majorité des mineurs du Soleil sont ressortis du « fond » des années plus tard, sans qualification reconnue. Il parle d'une « *identité virile* » dans des « *corps meurtris* ». Les activités professionnelles des femmes sont quasiment occultées, car beaucoup de travaux se font dans de petits ateliers ou à la maison, sans être déclarés. Si la femme est dévolue aux tâches ménagères, à l'éducation des enfants et à la gestion de l'économie domestique, cette tâche est harassante bien que souvent ignorée. De plus, le travail à domicile anéantit la notion de temps libre. L'espace féminin est donc la maison. Les quelques femmes qui travaillent dans des manufactures engendrent ce que J.-P. Burdy appelle des « *zones indécises* », soit des espaces où hommes et femmes travaillent côte à côte. Ce sont des lieux de mise en concurrence des sexes, car la féminisation est souvent synonyme de déqualification. Les espaces de loisirs, comme le cabaret ou le jardin ouvrier, sont réservés aux hommes. Les femmes, elles, ont peu de distractions, étant occupées à gérer la maison en dehors de leur temps de travail.

Le travail est donc omniprésent au Soleil. Mais ce quartier né de la mine connaît une relative diminution de son groupe hégémonique, les mineurs, après la crise de 1929. J.-P. Burdy étudie les images et les réalités de ces évolutions de l'entre-deux-guerres. Après la Grande Guerre, qui a fait du bassin de la Loire le principal arsenal français et a entraîné l'augmentation de la population du Soleil, les soldats démobilisés reviennent et les étrangers repartent. Si l'augmentation des salariés des Houillères est brutale pendant la guerre, sa diminution l'est tout autant dans les années 1930. L'entre-deux-guerres

annonce l'avènement du métallurgiste, qui devient la figure emblématique du quartier. Il apparaît comme un ouvrier nouveau, aux manières urbaines, au salaire plus élevé. Mais en réalité, la vie du « métallo », souvent simple ouvrier spécialisé, n'est pas aisée, surtout avec l'arrivée de l'OST. Le rendement augmente, on travaille plus. Parallèlement à cela, les prolétaires français sont remplacés par les étrangers. Le Soleil connaît une grande vague d'immigration. Quatre nationalités dominent : les Polonais, les Espagnols, les Italiens et les Marocains. Les immigrés sont souvent cantonnés dans des immeubles-ghettos. Leur intégration est complexe : s'ils sont accusés de « *voler le pain* » des Français, certains groupes, comme les Polonais, parviennent à s'intégrer, peu à peu. À cette époque, le quartier est également marqué par des évolutions religieuses et politiques. Les syndicats dénoncent la collusion de l'Église et du patronat. Sur le plan politique, le Soleil est ancré à gauche dès le début du XX^e siècle, et cela ne se dément pas pendant plusieurs décennies. « *Le Soleil noir [devient] un "quartier rouge"* ».

P. Emelin et O. Pécout-Varetz

Louis Chevalier

Classes laborieuses et Classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle, Paris, Plon, 1958, rééd. coll. « Pluriel », 1994, 735 p. (graphiques, cartes).

Dans cet ouvrage, Louis Chevalier étudie le développement, la croissance et les causes de la criminalité à Paris au cours du XIX^e siècle. La criminalité urbaine n'est certes pas une chose nouvelle durant cette période, mais l'auteur défend la thèse d'une criminalité issue de causes biologiques, née de l'inadaptation de Paris aux besoins d'une population qui s'accroît conjointement à sa misère. A partir de l'étude de données quantitatives qu'il traduit en tableaux et graphiques, l'auteur présente l'aspect pathologique de la capitale.

Louis Chevalier part de sources exactes et constate que le Paris de la première moitié du XIX^e siècle est d'abord criminel par l'accroissement du nombre de faits criminels qu'enregistrent les statistiques. « *Criminel aussi par la marque du crime sur l'ensemble du paysage urbain* » (p. 34). Les quartiers du centre – où la croissance désordonnée est liée à une population de plus en plus pauvre – forment des enchevêtrements de ruelles, de passages, de cours et culs-de-sacs qui, un peu partout, sont

favorables aux agressions de nuit comme de jour. « *Criminel, ce Paris l'est aussi et surtout par la place du crime dans les préoccupations quotidiennes des gens* » (p. 35). Selon L. Chevalier la peur que le crime éveille est constante. C'est de terreur et d'épouvante dont parlent, par exemple, les journaux en cet hiver de 1826-1827 où criminalité et mortalité se développent au même rythme. « *Nous voilà donc revenus aux jours heureux du Moyen-âge écrit le 21 décembre 1843 le Vicomte de Launay dans ses Lettres parisiennes. On n'entend parler depuis un mois que d'attaques nocturnes, de guet-apens, de vols audacieux. Ce qu'il y a d'effrayant dans ces attaques, c'est la noble impartialité des assaillants : ils attaquent également le riche et le pauvre* » (p. 36). Mais au-delà de ces phénomènes de terreur et d'épouvante, l'intérêt du crime est qu'il est l'une des formes de la culture populaire de ce temps. Cependant, il s'agit d'autre chose que du crime, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. L'angoisse des Parisiens du temps s'expliquerait mal, si elle ne s'attachait qu'à cet « *infime et nécessaire déchet de l'existence urbaine* » (p.39), c'est-à-dire l'acte même du crime (le vol, le meurtre, l'escroquerie etc.). C'est une menace d'une toute autre importance et d'une toute autre nature qu'évoque le crime : non une conséquence hasardeuse et exceptionnelle de la vie dans son aspect collectif, mais l'un des résultats les plus importants de l'expansion urbaine. Ce n'est donc pas un phénomène anormal, mais l'un des aspects les plus normaux de l'existence quotidienne d'une ville comme Paris.

Pour son étude, l'auteur a utilisé également des sources qualitatives, qui sont par exemple les grandes œuvres littéraires du XIX^e siècle, notamment Balzac et Victor Hugo. La description du crime est en effet devenue très importante dès la première moitié du siècle: le *Père Goriot* ou *Les Misérables* rendent ainsi compte des conditions de l'existence urbaine et des rapports entre les classes laborieuses et les classes dangereuses exprimant « *la forme nouvelle que prend cette criminalité et dans le Paris du XIX^e siècle et dans l'ensemble du roman : celle d'une criminalité populaire qui n'est qu'un sous produit de la misère, un accident de la destinée prolétarienne* » (p. 189).

La statistique démographique est également un bon instrument de mesure sociale par la signification des taux quelle rassemble. Les suicides par exemple dont les statisticiens de la ville remarquent qu'ils se développent avant tout dans les classes populaires, sont un signe

de cette pathologie urbaine. Si les classes ouvrières surtout sont atteintes, « *ce sont les individus sans profession connue, et, par suite, dont la situation sociale est des plus douteuses qui commettent et de beaucoup le plus grand nombre de suicide* » comme l'écrit Legoyt en 1881 (p. 485). Le suicide apparaît comme un autre symptôme de la dégénérescence urbaine.

Pendant des siècles, l'inégalité devant la mort a fourni une bonne mesure de l'inégalité sociale, jusqu'à permettre, à certaines époques de forte mortalité et de profonde misère, de déduire de la répartition des décès une incontestable répartition des inégalités sociales.

C'est, en effet, l'état « *pathologique* » de la ville que suggère l'importance des rubriques et des thèmes criminels dans la documentation quantitative et qualitative concernant Paris au XIX^e siècle. Ville malade que cette ville tourmentée en permanence – et plus intensément à cette époque qu'à aucune autre – par des crises et conflits de toutes sortes, particulièrement la longue crise au tournant de la Restauration et de la monarchie de Juillet, avant la tourmente finale qui emporte le régime. En parallèle des convulsions politiques et des crimes qui redoublent dans le centre de la capitale, on observe une aggravation des violences ouvrières de jour comme de nuit plus nombreuse. C'est le cas des « *violences compagnonniques* » générées par les travailleurs migrants de province qui se fondent dans les masses prolétaires des grandes villes. Sous la forme de règlements de compte au grand air, derrière les barrières de la ville lors des jours de repos, ou bien sur les chantiers, une violence plus sordide prend place. Associée aux problèmes d'alcool, de misère et de mauvaise intégration sociale, elle serait la conséquence d'un « *fondement biologique* ».

Par « *fondements biologiques de l'histoire sociale* » (p. 717), L. Chevalier entend l'influence des caractères physiques des populations sur les différents aspects de l'existence. Les causes biologiques des conditions de vie individuelles (âge, sexe, provenance, santé, nourriture etc.), mais aussi des conditions de vie collectives « *par leur entassement en un même lieu, par cette foule qu'ils forment en permanence* » (p. 719), s'expriment par ces violences publiques et privées, par ces règlements de compte sur les chantiers, dans la rue. Elles préparent ainsi la possibilité du geste criminel. Ces causes biologiques se disposent à agir en fonction de la misère des populations qui vivent dans « *ce Paris inhumain qui a presque immédiatement précédé le nôtre* » (p. 720).

Cette histoire biologique, centrée sur les pathologies urbaines et sur l'usure des hommes, ouvre en quelque sorte celle des sensibilités. En tout cas, elle renouvelle notre vision de la capitale française au XIX^e siècle en s'écartant de la seule lecture politique ou idéologique.

P. Glénat

Diana Cooper-Richet

Le Peuple de la nuit, Mines et mineurs en France (XIX^e et XX^e siècles), Paris, Perrin, coll. « Terre d'Histoire », 2002, 441 p.

Diana Cooper Richet – actuellement maître de conférences à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines – dresse, dans cet ouvrage, un tableau du mineur et du travail de la mine. En effet, au centre de la vie économique française aux XIX^e et XX^e siècles, on emploie les expressions de « *diamant noir* » ou encore de « *pain de l'industrie* » pour parler de la ressource du charbon, et de « *Pays Noir* » pour évoquer les bassins miniers, à la fois isolés des villes et des campagnes.

L'ouvrage propose tout d'abord une localisation des lieux de production de charbon en France, qui, concentrés essentiellement dans le bassin septentrional et dans la Loire sous la Restauration, se développent dès le Second Empire dans le Nord Pas-de-Calais. Puis l'auteur présente la profession de mineur en commençant par les origines souvent paysannes de ces travailleurs « *de la nuit* », qui touchés par les crises agricoles se reconvertissent dans le secteur industriel. Leurs différents métiers sont expliqués : les piqueurs, les boutefeux, les boiseurs, les ingénieurs... au *fond*, comme à la *surface*. Et on mesure la place de chacun : le travail des femmes, à la mine (car peu qualifiées) comme au foyer, est indispensable à la collectivité ; celui des « moutards », les enfants (souvent ceux du personnel) très fréquent, demande une attention particulière puisqu'il s'inscrit dans la législation des droits du travail qui se met en place aux XIX^e et XX^e siècles ; enfin, celui des étrangers, en réponse à une dévalorisation de la main d'œuvre, devient primordial dès le début du XX^e siècle. Mais ces derniers sont confrontés aux difficultés de leur intégration à la culture des mineurs, et à la discrimination dont ils sont victimes.

L'historienne s'intéresse également à l'évolution de la profession : les progrès techniques (machine à vapeur, électricité, nouveaux outils), la mécanisation, les nouvelles méthodes de travail (chronométrage) ou encore les ques-

tions de sécurité et le problème de la déqualification de la profession.

La singularité de cette corporation repose essentiellement sur une fibre identitaire, un esprit de famille, encouragé par le paternalisme fort des compagnies minières, qui règlent les rythmes de vie des ouvriers et de leur entourage. On note bien la présence de logements (*corons*), de structures sociales (soins médicaux, écoles, assistanat), la construction de véritables cités minières. On distingue alors une culture minière propre, des mœurs communes : on parle fréquemment un patois ; on se réunit dans les estaminets ou cabarets ; les femmes effectuent les tâches ménagères ensemble et en même temps ; les loisirs et les sports consistent en des démonstrations de force ou des combats d'animaux ; on célèbre la Sainte-Barbe. L'influence de l'Église, qui entretient des liens très étroits avec les compagnies minières, est aussi étudiée : les enfants des mineurs reçoivent un enseignement catholique peu efficace, financé par le patronat.

Cette fibre identitaire repose par ailleurs sur la conscience générale des mineurs d'un danger encouru, chaque jour, lors des descentes dans les mines. En effet, les catastrophes dues aux incendies, aux coups de grisou ou aux explosions, menacent ces travailleurs de la nuit, comme l'épisode de Courrières, en 1906, qui marque fortement les esprits. Diana Cooper-Richet évoque ainsi la « *mine dévoreuse d'hommes* ».

La politisation des mineurs est un élément majeur de l'étude : le contexte de la fin du XIX^e siècle et les réformes sociales vont permettre aux mineurs de s'organiser en syndicats. Cette corporation va d'ailleurs devenir un acteur majeur dans les révoltes, les grèves et les revendications sociales ouvrières, afin de défendre leurs conditions de travail, la valeur de leurs métiers. Ces grands combats ont parfois lieu dans des situations de violence : on retient par exemple l'incident de l'ingénieur Watrin dans la commune de Decazeville en 1886, qui – refusant de démissionner à la demande des mineurs – est battu, lapidé et défenestré au cours d'une manifestation. Toutefois, sous la III^e République, ces événements sont à l'origine de progrès sociaux et de législations souvent accordés aux mineurs avant les autres ouvriers, qui les considèrent comme des travailleurs privilégiés. L'œuvre républicaine (école, presse, politisation des milieux ouvriers) fait évoluer les mentalités des mineurs, si bien qu'un esprit critique se développe peu à peu envers les compagnies minières.

Enfin, il faut voir le premier XX^e siècle comme un moment de victoires en tous genres : malgré les impacts terribles des deux guerres mondiales sur les bassins miniers (destructions, arrêts d'activités...), les mineurs ont su réactiver leurs professions et aider à la reconstruction de leur patrie par deux fois, dans un contexte de grandes crises. Ils ont d'ailleurs joué un rôle important dans l'histoire de la résistance, notamment par des actes de sabotages ou de renseignement, ou encore par des grèves patriotiques contre la collaboration des compagnies durant l'Occupation allemande.

L'auteur montre également l'importance de l'imaginaire de la mine, de la « légende » du mineur, comme un être exploité, courageux, confronté au mystère, au danger et actif dans la rébellion. Elle présente bien comment cet univers est devenu un « mythe vivant », surtout sous l'influence de Zola qui a fait de la mine un vrai thème littéraire avec *Germinal*.

Cet ouvrage de Diana Cooper-Richet, nous offre donc un panorama complet de la réalité des vies des mineurs en France aux XIX^e et XX^e siècles : de l'analyse des tâches et conditions de travail dans un monde de progrès et de crises, à la peinture d'une identité culturelle et politique marquée, il faut découvrir l'Histoire de ce *peuple de la nuit*, parfois terrible mais passionnante car éloignée de nos représentations actuelles des mondes du travail. Retenons la formule de Frédéric Le Play, ingénieur des mines, cité dans l'ouvrage : « *De ce qui sort de la mine quel est le plus précieux : le charbon, le fer, l'or ? Non, c'est l'homme* ».

A. Diogo

Michel Dreyfus

Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme 1852-1967, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001, 350 p.

« *Pourquoi mutualistes et syndicalistes, ces enfants de la Révolution industrielle ont-ils suivi à partir du XIX^e siècle en France des chemins si divergents ?* ». C'est à cette question posée par Henri Hatzfeld dans son ouvrage consacré à la sécurité sociale que Michel Dreyfus tente d'apporter une réponse dans *Liberté, égalité, mutualité*. De la tentative avortée du comte de Clermont Tonnerre (président de l'Assemblée constituante en 1789) pour créer un droit aux secours gratuits à la mobilisation collective en 1967 contre les ordonnances Jannoney, l'auteur retrace l'histoire du mouvement mutualiste en

France. Il explique ses relations avec les syndicats et en fait ressortir l'exceptionnalité en Europe. La Mutualité est avant tout un système de solidarité entre les membres d'un groupe sur les questions de santé et de vieillesse (retraite, obsèques).

Les sept premiers chapitres permettent de poser le cadre chronologique à l'évolution du mouvement mutualiste en France. Malgré l'existence de sociétés de secours mutuels dès le début du XIX^e siècle, parfois au marge de la légalité comme celle du Devoir mutuel regroupant des tisseurs lyonnais qui prennent la tête de la révolte des Canuts en 1831, l'aventure mutuelle commence véritablement avec le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851 tandis que ce dernier affiche sa volonté de lutter contre le paupérisme. Les bases d'un mutualisme impérial sont ainsi posées par le biais des sociétés approuvées afin de « *réunir les différentes classes de la société, [...] de faire cesser la jalousie qui peut exister entre elles, de neutraliser en grande partie le résultat de la misère* » (p. 43). A l'image des sociétés de secours mutuels, elles offrent une aide financière pour les soins aux malades et les frais funéraires mais aussi, et c'est une nouveauté, pour les retraites. Avec l'aide de l'Empire qui accorde des avantages fiscaux et parfois une aide matérielle par l'action des communes, ces sociétés approuvées se développent puisque l'on en dénombre 4 200 en 1869.

Malgré cela les ouvriers apparaissent comme réticents à adhérer à ces sociétés leur préférant les chambres syndicales plus revendicatives, plus révolutionnaires et moins liées au pouvoir. Les syndicats se battent pour un avenir proche, lorsque la mutualité pense à un futur plus lointain mais les deux mouvements cherchent à améliorer les conditions de vie des salariés. De là naissent les premières tensions entre les partisans de l'assistanat et ceux de la révolution. La première grande fracture est la Commune car les mutualistes, opposés à tout mouvement révolutionnaire, refusent de participer au soulèvement. Par la suite le gouvernement républicain, en tension avec les syndicats et soucieux de ne pas voir se former un nouvel adversaire, vote en 1898 la Charte de la Mutualité qui supprime le carcan impérial. Ainsi, comme le souligne M. Dreyfus, à la veille de la Grande Guerre le mouvement mutualiste organisé au sein de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) depuis 1902 couvre l'ensemble du territoire avec des sociétés importantes comme celle de La Boule de Neige qui compte même des sections en Russie et en Syrie avec près de 71 200 membres en 1913. Si le développement

dans les villes est incontestable, il reste plus faible dans les territoires ruraux isolés du fait d'une méfiance persistante des paysans.

L'entre-deux guerre conduit à un apaisement des relations avec le monde syndical comme lors de la défense des assurances sociales qui impliquent une cotisation obligatoire et non plus volontaire ainsi qu'un système de gestion conjointe par les deux mouvements. Puis, la « page noire » de Vichy sépare à nouveau les deux formations. Si la Charte du Travail est perçue comme un moyen de « *casser les reins au syndicalisme* » (p. 142) par la Mutualité, la mise en place de la Sécurité sociale à la Libération constitue un choc pour les mutualistes qui se voient privés de certaines de leurs missions comme la maladie et la vieillesse confiées maintenant aux syndicats. La Mutualité se trouve alors dans l'obligation de développer de nouvelles missions telles la protection de l'enfance ou l'encouragement de la maternité. Malgré ces tensions, les deux mouvements se retrouvent côte à côte dans les cortèges en 1967 pour défendre la Sécurité sociale contre les ordonnances Janneneu.

Délaissant l'aspect essentiellement historique, M. Dreyfus, dans une seconde partie de son ouvrage, brosse le portrait du mutualiste tout en essayant d'éviter le piège du stéréotype mais toujours en conservant le souci de montrer la divergence ou non avec le syndicalisme. Les grands principes en sont la liberté, la solidarité, la démocratie et enfin l'indépendance. Mais cela reste des principes et le contraste avec la réalité est parfois saisissant comme le refus de la proximité avec le gouvernement. En effet, Léon Bourgeois, membre influent de la Mutualité au début du XX^e siècle, est aussi un des fondateurs du parti radical. Cette collusion avec le parti de Clemenceau, le « premier flic de France », constitue une nouvelle ligne de tension avec les syndicats au début du siècle.

Si le XX^e siècle confirme le succès d'un tel mouvement avec près de onze millions d'adhérents en 1945, les femmes vont pendant très longtemps occuper une place marginale à cause du coût important que représente la maternité. Ainsi avant la Seconde Guerre mondiale, une seule femme a réussi à siéger au sein du conseil d'administration de la FNMF et les mutualités maternelles sont encore peu nombreuses malgré les efforts de certains dirigeants. Succès du mouvement chez les individus mais faiblesse de la mémoire mutuelle. Cette partie constitue donc un moyen pour l'auteur de montrer comment le mouvement syndicaliste, qui a toujours connu des effectifs inférieurs numériquement, a

réussi à bâtir une identité, contrairement à la Mutualité. Malgré les tentatives de cette dernière pour mettre en place, par exemple, un hymne – *La Marseille Mutualiste* – afin de concurrencer *L'Internationale*. Face à des syndicats exploitant les événements de la Commune ou encore le mythe résistancialiste, la Mutualité a honte de son passé. De cette incapacité à bâtir une identité collective est née la méconnaissance de ce mouvement mutualiste face au syndicalisme que l'auteur tente de corriger en insistant sur les avancées sociales qu'il a rendu possible par son action.

Le travail de M. Dreyfus est aussi à comprendre comme une réhabilitation de l'action de la Mutualité française, un mouvement unique en Europe. La confirmation d'une exception à la française transparaît dans de courts développements au sujet de la situation de la Mutualité en Allemagne, en Espagne, et en Angleterre où la formation et l'évolution sont bien différentes. Confirmant ainsi la formule d'Henri Hatzfeld « *tout aurait pu s'y passer autrement et tout s'est passé autrement ailleurs* » (p. 305).

K. Cruzet

Stéphane SIROT

La Grève en France. Une histoire sociale (XIX^e-XX^e siècle), Paris, Odile Jacob, 2002, 306 p.

Le livre de Stéphane Sirot – docteur en histoire, spécialiste des mouvements sociaux, des conflits du travail et du syndicalisme – met en évidence les évolutions et les mécanismes de la grève, de la Révolution française aux années 2000. Il dresse un panorama des luttes au sein du monde du travail français à partir de trois thématiques : l'évolution des *Tendances*, des *Pratiques* et le rôle des différents *Acteurs*.

Son ouvrage s'articule autour de trois périodes : le temps des grèves illicites de la Révolution à 1864 ; puis celui de l'*enracinement* de la pratique de 1864 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale ; enfin, à partir de 1946, la période d'institutionnalisation de la grève. S. Sirot met en évidence la rupture qu'a été la légalisation des grèves. Le « *premier âge de la grève* » est marqué par leur interdiction (loi Le Chapelier en 1791) et explique en partie le déroulement des conflits. En s'appuyant sur des séries statistiques, il démontre que les premières grèves étaient caractérisées par leur courte durée (1 à 2 jours) et par leur spontanéité : « *ce moment s'inscrit dans le cadre d'une organisation sociale qui commence à ins-*

taller le rapport salarial au cœur de la société en voie d'industrialisation, dans laquelle le monde ouvrier se trouve en position de marginalité et de domination, alors que la question sociale émerge à peine ». Les grèves reflètent alors un manque d'organisation et la domination des travailleurs : elles sont le théâtre d'actes violents. Le livre donne plusieurs exemples, parmi lesquels celui de Chaumont en juin 1833 : « les propriétaires d'une des ganteries de l'endroit qui utilisent de la main-d'œuvre pénitentiaire sont l'objet de la vindicte, face à la menace que fait peser l'utilisation de détenus sous-payés sur les salaires des ouvriers ». Les vitres de la résidence des propriétaires sont brisées, puis les ouvriers l'envahissent. La répression des grèves est forte, le patronat faisant souvent appel aux forces de l'ordre. S. Sirot souligne le caractère défensif évident des grèves de cette période : elles ont pour revendication principale le salaire. Cependant ce sont majoritairement des grèves contre des retenues de salaire ou dans le but de conserver ce dernier intact qui sont recensées plutôt que des luttes pour des augmentations. Néanmoins, la grève s'installe petit à petit dans le monde industriel.

L'auteur explique alors que la loi du 25 mai 1864, qui supprime le délit de coalition, autorise de fait une pratique déjà bien utilisée. La légalisation de la grève et surtout celle des syndicats en 1884 permettent en partie l'évolution de sa pratique. S. Sirot met l'accent sur le rôle croissant des syndicats pendant ce « deuxième âge de la grève ». Le salaire est toujours la cause principale des grèves mais celles-ci se font plus offensives. D'autre part elles sont moins impulsives et moins violentes car organisées et donc régulées. Elles « se normalisent, deviennent une épreuve de force quasi naturelle des systèmes sociaux industriels » et elles s'accompagnent de plus en plus de manifestations perçues comme l'expression d'une force massive. La présence accrue des syndicats permet des grèves plus longues (11 à 30 jours) car ils ont la possibilité de mettre en place des caisses de grèves constituées « grâce à des cotisations perçues avant le déclenchement d'un conflit ».

Du fait de l'évolution du travail, d'autres pratiques de luttes sont attestées : l'auteur montre que le fordisme, de par sa hiérarchisation et parcellisation du travail, permet de protester en travaillant au ralenti et en respectant toutes les formalités administratives. S. Sirot met alors en lumière les relations entre les grèves, le monde politique et les contextes socio-économiques ; pendant la période 1914-1918, le contexte rend

difficile des mouvements de longue durée et le débrayage (arrêt du travail) devient un mode d'action courant. Il prend l'exemple majeur des grèves de mai et juin 1936 dont le contexte est particulier, du fait de la percée électorale de la gauche et de l'accession au pouvoir – pour la première fois – d'un président du Conseil socialiste. Les énergies du monde du travail jusque-là bridées par la crise économique sont dès lors libérées.

Ce « deuxième âge de la grève » est aussi marqué par l'idéal de la grève générale que S. Sirot étudie et réexplique. Avant la Grande Guerre, la grève générale était souvent revendiquée par les syndicalistes mais elle était peu effective au sens de grève générale interprofessionnelle nationale, cependant à partir de 1900, des grèves générales à l'échelle d'une profession ont bien lieu comme celle des cheminots en 1910. L'auteur analyse dès lors le « pourquoi » des grèves en s'appuyant sur l'évolution de la CGT qui accorde deux dimensions à la grève : avant la Grande Guerre, « elle est tout à la fois l'instrument du triomphe des revendications immédiates et celui de la révolution sociale ». Puis, la grève devient pour les syndicats « un moyen d'obtenir des améliorations à l'intérieur d'un monde dans lequel on aspire de plus en plus à s'intégrer. Elle n'est plus ce moyen de rupture radicale qu'au fond elle n'avait jamais été que dans le discours ».

Dans son livre, S. Sirot dresse donc un tableau général des grandes tendances de la grève ainsi que celles des syndicats. A partir de l'entre-deux-guerres, la grève donne lieu, de plus en plus souvent, à des négociations et les syndicats acquièrent une certaine reconnaissance. Le « troisième âge de la grève » que développe l'auteur est alors celui de son institutionnalisation, la grève devenant un droit constitutionnel en 1946. [Mais cette période dépasse le cadre du présent programme d'étude, NDLR.]

A. Bosc

Christian TOPALOV

Naissance du chômeur, 1880-1910, Paris, A. Michel, 1994, 626 p.

Christian Topalov – historien de l'économie et directeur de recherches au CNRS – porte dans son ouvrage un regard nouveau sur le chômage, s'intéressant moins au problème en lui-même qu'à celui de la « mise en forme de ce problème ».

Pour l'auteur, la société des années 1880-1910 se retrouve confrontée à un problème nouveau lié à la naissance du salariat moderne : celui

du chômeur. Pour faire face à ce problème, elle va devoir classer rigoureusement la population en différentes catégories et mettre de nouveaux mots (ou redonner du sens à certains) sur ce phénomène. Pour lui, la mise en forme de la nouvelle question du chômage va tendre, au fil de l'évolution des représentations, vers son objectivation en tant que fait social, c'est-à-dire devenir un problème à gérer non plus localement mais nationalement, comme phénomène de société.

C. Topalov organise son étude en six grands points. Il analyse tout d'abord les origines du problème en partant du postulat suivant : la naissance du chômage serait liée à celle du salariat moderne. Le premier enjeu sera de redéfinir le terme même, dont la signification porte a confusion. Puis il met en exergue la naissance sociale du chômage (au sens de chômer pour quelque raison que ce soit) qualifié de « *problème social par excellence* » par Dejeante (p. 57). On prend alors conscience que le chômage peut être résolu en changeant les conditions sociales, en organisant le marché du travail et donc en favorisant la stabilité de l'emploi.

L'auteur considère ensuite les dispositions prises par les acteurs et spécialistes de la question en évoquant la conférence internationale du chômage de 1910 qui va permettre d'envisager des solutions autour d'un vocabulaire commun. C. Topalov montre que l'accent est mis sur divers points : l'institutionnalisation comme « *voie de l'innovation* » (p. 61) ; la classification des populations, qui reste un enjeu majeur ; le dénombrement des vrais chômeurs. Les réformateurs souhaitent une gestion du problème à l'échelle mondiale, comme le montrent les échanges internationaux d'idées et d'informations sur le chômage, mais également à l'échelle locale, comme l'illustre la volonté d'impliquer les municipalités.

Le troisième point est central car il montre la naissance d'un fait social nouveau à travers le processus de définition réalisée au début du XIX^e siècle. Pour C. Topalov, « *le vocabulaire du chômage [est] révélateur d'un problème* » (p. 116) : la polysémie du mot nécessite une définition unanime afin de cibler l'action sociale sur le vrai chômage, le chômage involontaire. De la confusion des vocabulaires va naître un lexique unique : l'ouvrier sans travail se différencie du vrai chômeur, ce dernier subissant son absence de travail indépendamment de sa volonté. Mais ces définitions restent parfois confuses. Petit à petit la notion va être acceptée de tous, bénéficiant également d'une législation qui nécessitait un vocabulaire précis et défini.

Partant de ces définitions, le processus de catégorisation nécessaire de la population va se mettre en marche difficilement. La question des critères de classification est centrale : comment différencier le chômeur du pauvre ? Pour l'auteur la classification fut, au début, un échec. Cependant l'exigence de catégorisation des populations se fait pressante : les crises viennent par ailleurs souligner l'urgence de la situation. La question est reprise par les statisticiens et les milieux de l'assistance qui feront avancer les méthodes de classification. La poursuite des diverses études va devenir nécessaire si l'on veut traiter précisément ce problème d'instabilité dans le travail qui est pour Lefort, « *le mal dont souffre les classes laborieuses* » (p. 267).

Pour l'auteur, la question statistique est nécessaire, comme en témoigne la citation de Thomas Brassey en début de chapitre : « *de bonnes statistiques du travail sont le fondement de toute réforme sociale* » (p. 269). En effet, connaître le nombre de « *vrais chômeurs* » est crucial pour apporter une réforme efficace, ciblée. Cependant, cette étude s'avère être un échec même si l'idée d'un recensement officiel prouve une chose importante : le chômage est devenu problème à échelle nationale non plus locale.

Enfin, C. Topalov montre que les années 1880-1910 ont été un « *tournant* » tant pour ce qui est de la nouvelle mise en forme de la question du chômage que pour la question des « *nouveaux langages* », c'est-à-dire des évolutions sur le plan des réformes sociales et des méthodes qui en sont à l'origine. L'auteur montre que les études restent assez théoriques et il précise que s'il est facile de trouver des solutions, il est bien plus difficile de les appliquer dans la réalité même des quartiers populaires où tout reste confus. Pour lui, l'objectivation du chômage comme fait de société est une condition de la redéfinition du problème. Or, si le chômage résulte de l'organisation sociale, il conviendrait alors de le réformer. Enfin, l'auteur met en exergue la naissance de « *nouveaux langages* » scientifiques et statistiques. Les avancées méthodologiques des procédés scientifiques, comme celle de l'effet des cycles économiques, ont permis d'imaginer des moyens de contrecarrer les crises ou tout du moins de les limiter.

C. Topalov conclut que « *l'invention du chômage n'est pas la naissance du chômeur* » tout du moins au sens moderne du terme qui se définit dans ces années 1800-1910 : s'il existe en tant que catégorie, son existence en tant qu'individu peut être remise en cause (et cela est en partie dû à la polysémie du terme chômeur). Un

des changements majeurs se situe dans la forme même de la question et de sa résolution : d'abord envisagé comme un simple corps à corps répressif au cours des manifestations, le débat va se déporter sur un plan législatif et institutionnel, lui conférant ainsi une image plus démocratique. Les années 1900 ont permis l'apparition de nouvelles propositions politiques, de nouveaux langages, permettant l'objectivation du chômage comme fait social ou problème industriel.

La démarche de l'auteur est intéressante : s'attaquant davantage au processus de naissance du phénomène « chômage », il met en avant une théorie de l'apparition de ce phénomène nouveau en lien avec la naissance du salariat moderne faisant du chômage un problème fondamentalement social.

P. Thiolas

Rolande TREMPÉ

Les Mineurs de Carmaux, 1848-1914, Paris, Ed. ouvrières, 1971, 2 t., 1012 p. (tableaux et graphiques, cartes, sources, biblio., index).

Dans sa thèse *Les Mineurs de Carmaux*, Rolande Trespé illustre, pour la première fois, l'évolution du mode de vie des paysans du Tarn qui deviennent des ouvriers à part entière suite au développement de la Société des Mines de Carmaux. Malgré une situation de monopole avant l'invasion du marché par les charbons d'Albi, la Société de Solages se dissout en 1856, principalement du fait de l'investissement excessif que requiert la construction de la ligne de chemin de fer Carmaux-Albi.

R. Trespé plonge au cœur du sujet, en évoquant la prolétarianisation des mineurs de l'entreprise qui se nomme désormais la Société des Mines de Carmaux. Un des principaux intérêts de l'ouvrage est la description particulièrement précise des différents métiers du jour et des métiers du fond (concernant l'abattage et l'extraction de la houille). De plus, l'auteur ne se contente pas d'un exposé des faits et des données statistiques, elle tente de les analyser, en se demandant notamment dans quelle mesure les mineurs sont des ouvriers qualifiés. Bien que leurs tâches restent manuelles, simples, répétitives, ne nécessitant pas une formation particulière, ce sont des travailleurs qualifiés, aptes à un seul travail. R. Trespé aborde ainsi les faits du passé à la lumière de questions très contemporaines, ce qui donne à cette thèse un véritable intérêt.

L'auteur développe également la situation tout à fait particulière de ceux pour qui « le

travail principal, on le conçoit, est celui de la terre » (p. 200) et qu'on nomme « paysans-mineurs ». Leur mode de vie change radicalement suite à l'ouverture de la mine : le mineur s'éloigne de son état et s'apparente plus à l'ouvrier d'usine. Les modifications géographiques (concentration de la main d'œuvre), sociales (préoccupation d'« attacher » les mineurs à la compagnie), économiques (comparaison avec le mode de vie des mineurs du Nord) entraînées par ce changement de statut sont également au centre de la réflexion de l'auteur, faisant de cette thèse une parfaite illustration des transformations connues par la majeure partie de la classe paysanne au début du XX^e siècle.

Nous sommes de ce fait plongés dans la vie de ces ouvriers qui sacrifient l'avenir au présent, poussés par la nécessité et l'urgence, et qui constituent peu à peu l'un des mouvements revendicatifs les plus importants du siècle, dès 1883. Les mineurs sont ainsi parmi les premiers à réfléchir à la fonction réelle de leur travail et au rôle qu'ils jouent dans la production, entraînant par conséquent, les prémices de la formation de la conscience ouvrière. R. Trespé retrace alors une chronologie très précise de cette évolution des mentalités, à travers différents domaines comme la reconnaissance des maladies liées à la profession (dès 1915, la silicose), les accidents du travail (loi de 1898) ou encore les renvois abusifs (dénoncés dès 1869).

Le mouvement de revendication se manifeste essentiellement par des grèves, qui ne deviennent « politiques » – faisant pression sur le gouvernement pour l'obtention d'une législation – qu'en 1902. Le statut particulier que la grève donne aux mineurs est longuement évoqué par l'auteur. Les mineurs de Carmaux, soutenus par leurs femmes, sont en effet, parmi les plus revendicatifs et les plus organisés des grévistes (rondes quotidiennes pour lutter contre les « briseurs de grève », comités de lutte, campagnes de presse par exemple). Mais ils luttent toujours seuls malgré de nombreuses manifestations de solidarité aux quatre coins de la France. Cependant, l'esprit de classe des mineurs de Carmaux reste vivace, favorisé par un syndicalisme mal assumé, qui naît dès la grève de 1883. Effectivement, les différents syndicats qui se succèdent ne parviennent pas, faute de moyens matériels suffisants, à avoir un véritable poids politique et l'absentéisme des mineurs aux élections est croissant jusqu'à l'adhésion à la Confédération générale du Travail (CGT) en 1908, dont les mineurs espèrent qu'elle accélère « la marche à la conquête du bonheur de la marche

ouvrière » (p. 803). Néanmoins, pendant les premières années, cette intégration reste de pure forme : les mineurs refusant de subordonner leur action à celle des autres corps de la confédération par crainte d'être lésés dans leurs intérêts propres. Malgré un puissant esprit revendicatif, les mineurs carmausins ont confiance dans l'action législative et n'utilisent la grève qu'en ultime recours, ce qui les oppose à la plupart des syndicalistes révolutionnaires.

De plus, les mineurs supportent mal l'alliance du « sabre et du goupillon » mise en place par la Société des Mines, qui tente de contrôler non seulement l'« aspect pratique » de leurs vies, mais également leur engagement religieux, notamment par le biais des écoles pour leurs enfants : la Compagnie favorise en effet, l'embauche des enfants de mineurs ayant étudié dans les écoles religieuses qu'elle met en place. Les ouvriers carmausins, qui croient en l'émancipation de la classe ouvrière par l'instruction, sont très marqués par l'anticléricalisme, dès la fin du XIX^e siècle, ce qui favorise l'essor du socialisme à partir de 1882. A cette date, en effet, est créé le Cercle des travailleurs, regroupant verriers, mineurs et artisans, première institution socialiste véritable dans le bassin d'Albi. R. Trempé met en lumière cette confrontation que déclenche l'avènement du socialisme à Carmaux, entre la Société des Mines de Carmaux, souhaitant enrayer l'influence croissante de Jean Jaurès, et les mineurs, animés par un esprit d'initiative qui les pousse à prendre une part de plus en plus active dans les campagnes électorales de celui-ci. C'est ainsi que les mineurs carmausins se lancent dans une véritable bataille politique pour la défense de leurs intérêts à travers le socialisme.

P. Garcia

Vincent VIET

Les Voltigeurs de la République. L'Inspection du Travail en France jusqu'en 1914, Paris, Édition du CNRS, 2004, 629 p., 2 vol.

Vincent Viet explicite lui-même, dès l'introduction, la démarche de son étude sur l'Inspection du Travail : « *Explorer ce passé, y trouver les matériaux qui permettront de recomposer l'identité d'une institution à travers l'activité des hommes et des femmes qui l'ont fait vivre, retrouver, dans l'épaisseur du social, ces riens qui font l'essentiel, voilà [...] le sens de notre démarche* ». Il revient, tout d'abord, sur la genèse de cette institution et sa prise d'importance ; elle qui a su forger son identité au cours des XIX^e et XX^e siècles, de ses prémices

jusqu'à sa vraie institutionnalisation en 1870, de la fameuse loi sociale de 1841 jusqu'au début de la Grande Guerre. Il propose, ensuite, une analyse précise de son organisme.

Vincent Viet s'intéresse, en premier lieu, à la naissance de l'Inspection du Travail. La protection des ouvriers voit le jour avec la loi du 22 mars 1841. L'État prend alors conscience de la nécessité morale de protéger les plus faibles (femmes et enfants), victimes du capitalisme à outrance, le désir de productivité l'emportant et les usines devenant un lieu cloisonné, synonyme de privations. Le travail de L.-R. Villermé avait déjà fait prendre conscience, en 1837, du délabrement physique et moral de l'enfance dans les usines, tandis que la loi Guizot de 1833 relevait la nécessité de concilier travail et éducation. La loi de 1841 est donc votée et elle indique qu'un enfant ne peut travailler plus de 8 heures entre huit et douze ans et pas plus de 12 heures entre 12 et 16 ans. De plus, « *nul enfant âgé de moins de 12 ans ne pourra être admis qu'autant que ses parents ou tuteurs justifieront qu'il fréquente actuellement une des Écoles publiques ou privées existant dans la localité* ». Ce sont d'abord des notables qui contrôleront gratuitement l'application de cette loi, avec certaines défaillances. La loi du 19 mai 1874 va tous bouleverser : les enfants de moins de 12 ans ne peuvent travailler plus de 6 heures par jour. L'État rétribue désormais les inspecteurs, ce qu'il refusait au nom du libéralisme économique. C'est sous la République, un mode de gouvernement plus proche du peuple, que l'Inspection du Travail a pu se former. L'Inspection se divise en deux parties : l'organe consultatif (la Commission Supérieure du Travail) et les inspecteurs. Elle rencontre quelques difficultés à s'imposer : des préfetures, des patrons et même des ouvriers hostiles, un manque d'homogénéité entre les régions (chaque inspecteur a sa méthode)... L'institution parvint cependant à s'imposer du milieu des années 1870 jusqu'à la Première Guerre mondiale. Il aura fallu 33 ans à l'Inspection du Travail pour se construire et encore plus pour s'imposer. Vincent Viet convient effectivement que « *l'amélioration sociale est une œuvre lente* ».

L'Inspection du Travail connaît de nombreuses mutations de 1870 à 1914 qui sont, selon V. Viet, le reflet d'une société qui évolue. La République s'intéresse désormais aux faits sociaux et le solidarisme, ce lien de fraternité établi entre les divers constituants de la société, s'impose. L'année 1892 marque un tremplin dans cette évolution : le rapport Bérard réforme

l'Inspection sous le signe de la « *hiérarchie, centralisation des décisions et homogénéité du niveau de formation* ». Désormais, le budget alloué par l'État est plus important (125 000 francs en 1876 contre 934 400 francs en 1914) et un concours est établi. L'hygiène prend alors une place essentielle car c'est un enjeu pour la République : éviter la propagation des maladies est considéré comme un acte de solidarité que. Une réelle confiance est peu à peu accordée à l'institution, qui entretient des liens avec les syndicats. Les plaintes des ouvriers eux-mêmes se sont également multipliées.

Vincent Viet analyse avec précision les composantes importantes de l'institution. Commençons par les inspecteurs. C'était un métier riche car chaque inspecteur avait ses propres qualités : certains savaient convaincre, bien écrire les rapports, d'autres étaient plus versés en mécanique ou en hygiène. Le principal obstacle qu'ils rencontraient était la fraude, les patrons tentant de cacher leurs manquements à la loi. La prévention avait un rôle essentiel : les inspecteurs préféraient prévenir plutôt que sanctionner. L'une des grandes luttes de l'Inspection du Travail reste la diminution du temps de travail. La loi des 11 heures quotidiennes (en 1900) et celle des 10 heures (en 1904) poussent les patrons à développer les stratégies pour gagner du temps. L'autre grand souci de l'institution aura été celui de la propreté et de l'intégrité physique. Les ouvriers eux-mêmes peuvent se positionner comme des obstacles (refus de changer les habi-

tudes pour les plus expérimentés). Mais les patrons restent les plus têtus quant à l'application de la loi. Il est effectivement difficile pour eux d'acheter les installations requises pour l'hygiène et la sécurité (cabinets d'aisances, hottes aspirantes, etc.). Le bilan en ce qui concerne ce domaine reste pourtant positif pour l'Inspection avec les diverses lois qui ont été votées. Concernant l'hygiène, on retrouve la loi sur le nettoyage des salles de travail ; celle sur l'obligation d'installer lavabos, douches, toilettes et vestiaires ; celle sur le maintien d'une température correcte dans les ateliers. Concernant la sécurité, c'est par exemple l'obligation d'isoler ou de supprimer les causes de dangers (moteurs à vapeur, hydrauliques et à gaz ; transformateurs et dynamos, etc.). C'est certainement dans la protection physique des ouvriers que l'Inspection du Travail a le plus réussi son travail en leur évitant au mieux certaines souffrances.

Force est de constater la lente évolution de l'Inspection du Travail, de sa genèse en 1841 jusqu'à son installation concrète au début du XX^e siècle. Vincent Viet donne de l'authenticité à son propos en s'appuyant sur des témoignages véridiques d'inspecteurs du travail. Nous découvrons ainsi l'origine et l'histoire de cette institution qui garantit, encore aujourd'hui, la protection des travailleurs.

E. Guérin



Le site Couriot, actuel musée de la Mine de Saint-Étienne, lors de la visite des Khâgneux en septembre 2011 (cliché F. Thénard-Duvivier – CPGE Fauriel).

■ ■ ■ CHRONOLOGIE



Les mondes du travail en France (1841-2011)¹



1841 (22 mars) : **loi relative au travail des enfants** employés dans les manufactures, usines et ateliers, interdisant le travail des enfants de moins de huit ans et posant le principe d'inspections.

1848 (28 fév.) : création de la commission du gouvernement pour les travailleurs, dite commission du Luxembourg, première administration du travail en France.

Troisième République (1870-1940)

1874 (19 mai) : loi sur le travail des enfants, et des filles mineures dans l'industrie, créant 15 inspecteurs divisionnaires.

1884 (21 mars) : loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats professionnels.

1891 (22 janv.) : **décret instituant le Conseil supérieur du Travail.**

(21 juillet) : **loi créant l'Office du Travail.**

1892 (2 nov.) : loi sur « le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels », créant le corps de l'Inspection du Travail.

(27 déc.) : loi sur la conciliation et l'arbitrage en matière de différend collectif.

1893 (12 juin) : loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

1894 (janv.) : création du Bulletin de l'office du travail.

(12 juin) : loi sur les retraites ouvrières et les caisses maladie des mineurs.

(30 oct.) : proposition de loi d'Édouard Vaillant pour créer « un Ministère du Travail, de l'Hygiène et de l'Assistance publique. »

1898 (9 avril) : loi sur les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

1899 (1^{er} août) : création de la Direction du Travail.

1906 (13 juillet) : **loi sur le repos hebdomadaire.**

(25 oct.) : deux décrets instituent le **Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale** et nomment son premier titulaire, René Viviani.

1910 (5 avril) : loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

(28 déc.) : loi portant codification des lois ouvrières. Promulgation du Livre 1^{er} du code du travail relatif aux « conventions relatives au travail ».

1912 (26 nov.) : loi créant le livre II du code du travail intitulé : de la réglementation du travail.

1913 Création du *Bulletin du ministère du travail et de la prévoyance sociale.*

(10 juillet) : décret relatif aux mesures de protection et de salubrité applicables à tous les établissements assujettis.

1914 (20 août) : création d'un fonds national de chômage

¹ D'après la chronologie disponible en ligne sur le site du Chatefp : <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/le-ministere,149/le-comite-d-histoire,430/reperes,702/chronologie,5401.html>.

- (26 oct.) : le Ministère du Travail et celui de l'Intérieur créent un office central de placement des chômeurs et des réfugiés.
- 1915** (mai) : création du Sous-secrétariat d'État à l'artillerie et aux munitions, qui devient le Ministère de l'Armement en déc. 1916.
(10 juillet) : loi sur le salaire minimum des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement.
- 1917** (janv.) : grandes grèves et création des délégués d'atelier dans les usines de guerre.
(11 juin) : loi sur la « semaine anglaise » dans l'industrie du vêtement instaurant pour les ouvrières de cette industrie un repos le samedi après-midi.
(18 oct.) : décret confiant l'ensemble des opérations d'évaluation des besoins, de recrutement et de répartition de la main-d'œuvre au travail. Rattachement à celui-ci du service de la main-d'œuvre étrangère (SMOE).
- 1919** (25 mars) : loi relative aux conventions collectives de travail.
(25 avril) : **loi instituant la journée de 8 heures**.
(28 juin) : le traité de Versailles institue, dans sa XIII^e partie, **l'Organisation internationale du Travail** (OIT) et le Bureau international du Travail (BIT).
(25 juillet) : « loi Astier » (sur l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial).
- 1920** (27 janv.) : création, à partir d'un transfert de directions des ministères du travail et de l'intérieur du **Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales**, confié à Jules-Louis Breton.
- 1924** (23 mars) : suppression du Ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales et création du **Ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales** (premier grand ministère des Affaires sociales).
- 1925** (16 janv.) : création du **Conseil national économique** dont l'un des 3 thèmes d'étude est le travail.
(2 fév.) : loi codifiant l'organisation publique du placement.
- 1926** (11 août) : loi « en vue d'assurer la protection du marché du travail national ».
- 1928** (5 avril) : promulgation de la loi sur les assurances sociales approuvée par le Sénat et votée par la Chambre le 14 mars.
(13 juillet) : « **loi Loucheur** » sur la « construction d'habitations à bon marché et de logements ».
- 1929** (21 avril) : lancement du chantier du bâtiment des assurances sociales de la place de Fontenoy.
- 1930** (2 mars) : le ministère se voit amputé de son pôle hygiène et assistance (dont la question du logement) au profit du nouveau **Ministère de la Santé publique**.
Création de la Direction générale des assurances sociales et de la mutualité.
(30 avril) : le texte définitif de la nouvelle loi sur les assurances sociales paraît au Journal officiel.
(31 juillet) : création du corps général des assurances sociales.
- 1932** (11 mars) : loi prévoyant des **allocations familiales** financées par des versements patronaux.
(11 août) : loi « protégeant la main-d'œuvre nationale », fixant un contingentement d'étrangers dans divers secteurs d'activité.
- 1934** (15 mai) : création d'une Commission nationale des grands travaux contre le chômage présidée par le ministre du travail.
(24 déc.) : fusion des services de main-d'œuvre nationale et étrangère dans le service de la main-d'œuvre et de l'immigration agricole au sein du service central de la main-d'œuvre du ministère.
- 1935** (30 oct.) : le décret « relatif à l'aide financière de l'État aux centres de formation professionnelle des chômeurs » ouvre un crédit de 600 000 francs.
(1er déc.) : suppression des 7 offices régionaux de placement.
- 1936** (7-8 juin) : **accords de Matignon**.
(21 juin) : loi « instituant un **congé annuel payé** dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture ».
(21 juin) : loi « instituant la **semaine de 40 heures** dans les établissements industriels et commerciaux et fixant la durée du travail dans les mines souterraines ».
(24 juin) : la loi sur « les **conventions collectives** ».
(31 déc.) : loi sur « les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail ».
- 1937** (14 juin) : la Direction du travail devient la Direction générale du travail et de la main-d'œuvre.
- 1938** (25 janvier) : dépôt à la Chambre du Statut moderne du Travail.

(4 mars) : loi sur « les procédures de conciliation et d'arbitrage », créant une cour supérieure d'arbitrage.
(11 juillet) : loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre.
(12- 15 nov.) : 32 décrets-lois « aménagent » la loi des 40 heures.

- 1939** (19 avril) : création de la commission centrale de la mobilisation de la main-d'œuvre.
(1er sept.) : décret-loi « fixant le régime du travail » et suspendant la législation sur la conciliation et l'arbitrage.
(16 sept.) : Le ministre du Travail est déclaré « ministre unique de l'organisation, de la réglementation et de l'utilisation de la main-d'œuvre en France ».
(7 oct.) : accord « Majestic » sur la concertation officielle entre syndicats ouvriers et patronat.
(10 nov.) : décret-loi relatif au régime du travail pendant les hostilités.
(18 nov.) : création, au sein de la Direction du travail, du secrétariat général de la mobilisation de la main-d'œuvre, du service de formation professionnelle de la main-d'œuvre des industries de guerre et du service de main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale (MOI).

État français – régime de Vichy (1940-1944)

- 1940** (16 août) : loi sur « l'organisation provisoire de la production industrielle » instituant les comités d'organisation et dissolvant les confédérations ouvrières et patronales.
(11 oct.) : loi « relative au placement des travailleurs et à l'aide aux travailleurs sans emploi », réalisant la réforme du système public d'aide et de placement des chômeurs. Création des offices régionaux et départementaux de travail et du commissariat à la lutte contre le chômage (CLC).
- 1941** (14 mars) : loi sur la retraite des vieux travailleurs salariés.
(4 oct.) : loi relative « à l'organisation sociale des professions » dite « **Charte du Travail** ».
(31 oct.) : loi « portant réorganisation de l'Inspection du Travail et de la main d'œuvre » renforçant les effectifs de l'Inspection du Travail et créant le corps des médecins inspecteurs du travail.
- 1942** (mai-juin) : mise en place de la Relève ; création de « commissions de peignage ».
(28 juillet) : loi instituant dans les entreprises de plus de 250 salariés un service social et médical.
(4 sept.) : loi « relative à l'utilisation et l'orientation de la main-d'œuvre ».
- 1943** (16 fév.) : loi instaurant le **service travail obligatoire** (STO) pour les classes 1920 à 1922, avec la création d'un Commissariat général au service du travail obligatoire (CGSTO).
(14 juillet) : création du Comité d'action contre la déportation (CAD).
- 1944** (25 fév.) : un commando incendie le fichier central du STO dans les locaux du commissariat général à la main d'œuvre, place de Fontenoy.
(mai) : constitution au Ministère du Travail d'un Comité de la résistance du travail.
(27 juillet) : ordonnance d'Alger abrogeant la Charte du Travail.
(22 août) : une délégation d'administrateurs provisoires investit le Ministère du Travail.
(10 sept.) : constitution du premier Gouvernement provisoire.

Gouvernement provisoire de la République française (1944-1946)

- 1945** (22 fév.) : **ordonnance instituant les comités d'entreprise**.
(24 mai) : ordonnance qui confère aux services publics (services régionaux et départementaux de la main-d'œuvre) le monopole du placement et le contrôle des mouvements de main-d'œuvre.
(4 oct.) : **ordonnance instituant la Sécurité sociale**.
(19 oct.) : ordonnance relative au « régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles » réorganisant la réglementation en matière d'accident du travail, complétée par l'acte fondamental du 30 oct. 1946 sur la prévention, la réadaptation, les indemnités.
(2 nov.) : **ordonnance créant l'Office national d'immigration**.
- 1946** (5 janv.) : arrêté portant sur les attributions des directions de l'administration centrale du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
(26 mars) : loi instituant les directions départementales du travail et de la main d'œuvre.
(avril) : parution de la *Revue française du travail*.
(16 avril) : loi fixant le statut des délégués du personnel dans les entreprises.

(16 mai) : loi « tendant à la modification de l'ordonnance du 22 février 1946 instituant les comités d'entreprise », instituant le statut légal des comités d'entreprise.

(22 mai) : **loi créant le Conseil national du Travail.**

(11 oct.) : **loi instaurant la Médecine du Travail.**

IV^e République (1946-1958)

(23 déc.) : loi relative aux conventions collectives de travail.

1947 (1^{er} août) : décret instituant les comités d'hygiène et de sécurité.

1950 (11 fév.) : loi « relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail », instaurant la libre négociation des salaires.

(23 août) : **décret sur le salaire minimum Interprofessionnel garanti (SMIG).**

1952 (18 juillet) : loi « relative à la variation du SMIG en fonction du coût de la vie ».

1956 (28 fév.) : **loi sur la troisième semaine de congés payés.**

(16 juillet) : création du fonds national de la vieillesse.

1957 (10 avril) : arrêté fusionnant la Direction du travail et la Direction de la main-d'œuvre au sein de Direction générale du travail et de la main d'œuvre (DGTMO).

V^e République (depuis 1958)

1958 (29 déc.) : ordonnance créant le fonds d'action sociale pour les travailleurs algériens.

(31 déc.) : convention créant le régime national interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi dans l'industrie et le commerce (dit « **Assedic** »).

1962 Mise en place de la bourse nationale de l'emploi pour le placement des rapatriés d'Algérie.

1963 (22 oct.) : **création de la Direction générale du travail et de l'emploi (DGTE).**

(18 déc.) : loi relative au fonds national de l'emploi (FNE).

1965 (17 déc.) : création de l'Association de formation professionnelle des adultes (AFPA).

1966 (8 janv.) : **création du Ministère des Affaires sociales.**

(6 juillet) : création de la Direction de la population et des migrations (DPM).

1967 (13 juillet) : **ordonnance créant l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).**

(17 août) : ordonnance sur « la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises ».

(21 août et 23 sept.) : ordonnances réformant la Sécurité sociale.

Création de la *Revue française des Affaires sociales*.

1968 (25-25 mai) : **négociation et accords de Grenelle.**

(27 déc.) : loi relative à l'exercice du droit syndical dans les entreprises.

1969 (22 juin) : scission du Ministère des Affaires sociales en deux ministères : le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population et le Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale.

1970 (2 janv.) : **loi « portant création d'un salaire minimum de croissance » (le SMIC).**

1971 (16 mai) : **loi instituant la 4^e semaine de congés payés.**

(13 juillet) : loi « modifiant certaines dispositions du chapitre IV bis du livre 1^{er} du Code du travail relative aux conventions collectives de travail sur les conventions collectives ».

(16 juillet) : loi « portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente ».

(31 déc.) : loi relative à la prévention des risques professionnels.

1972 (22 déc.) : loi relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

1973 (13 juillet) : loi modifiant le Code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée déterminée.

(27 déc.) : loi relative à l'amélioration des conditions de travail et créant l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

1975 (3 janv.) : loi « relative aux licenciements pour cause économique ».

(21 avril) : création du corps interministériel de l'Inspection du Travail.

(25 juin) : décret créant la Délégation à l'emploi (DE), la Direction des relations du travail (DRT) et le Service des études et de la statistique (SES).

- (30 juin) : « loi d'orientation en faveur des personnes handicapées ».
- 1976** (6 déc.) : loi « relative au développement de la prévention des accidents du travail ».
(16 déc.) : création du fonds d'amélioration des conditions de travail (FACT).
- 1977** (12 juillet) : loi instituant le bilan social des entreprises.
- 1978** (17 juillet) : loi « relative à l'exercice du droit au congé individuel de formation ».
- 1979** (18 janv.) : loi « modifiant des dispositions du titre 1^{er} du livre V du Code du travail relatives aux conseils de prud'hommes », généralisant ces conseils à l'ensemble du territoire national.
- 1981** (7 janv.) : loi relative à la protection de l'emploi des salariés victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
(28 janv.) : loi relative au travail à temps partiel.
- 1982** (16 janv.) : **ordonnance instaurant la durée du travail à 39 h. et les 5 semaines de congés payés.**
(26 mars) : ordonnances relatives au travail à temps partiel et à l'abaissement de l'âge de la retraite.
(30 juin) : première convention ANPE/AFPA.
(4 août) : « loi Auroux » relative aux droits et libertés des travailleurs dans l'entreprise.
(28 oct.) : « loi Auroux » relative au développement des institutions représentatives du personnel.
(13 nov.) : « loi Auroux » sur la négociation collective et le règlement des conflits collectifs du travail.
(23 déc.) : « loi Auroux » sur les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- 1983** (13 juillet) : loi portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dite « loi Roudy ».
- 1984** (23 fév.) : loi « portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélative du Code du travail », dite « Loi Rigout ».
(7 mars) : circulaire de la délégation à l'emploi définissant le Service public de l'emploi (SPE).
(16 oct.) : création des travaux d'utilité collective (TUC).
- 1985** La Délégation à la formation professionnelle dépendant du Premier ministre est rattachée au Ministère du Travail.
- 1986** (3 juillet) : loi « relative à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement » et supprimant définitivement, à partir du 1er janvier 1987, l'autorisation administrative de licenciement pour raisons économiques.
(11 août) : ordonnance relative au CDD, au travail temporaire et au travail à temps partiel.
(30 déc.) : loi « relative aux procédures de licenciement » reprenant les termes de l'accord du 20 octobre en matière de réforme des procédures de licenciement économique ; un plan social devient obligatoire quand 10 salariés sont licenciés dans une entreprises employant au moins 50 salariés.
- 1987** (10 juillet) : instaurant une cotisation supplémentaire pour tout employeur qui rompt le contrat de travail d'un salarié âgé de plus de 50 ans, dite « contribution Delalande ».
- 1988** (1er déc.) : **loi « relative au revenu minimum d'insertion » (RMI).**
- 1989** (2 août) : loi « modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion ».
(8 déc.) : adoption de la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs.
- 1990** Les **contrats emploi solidarité** (CES) remplacent les TUC.
(4 juillet) : loi « relative au contrat formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue » instituant le crédit formation individualisé.
(30 juillet) : création de la Direction de l'administration générale et de la modernisation des services (DAGEMO).
- 1991** (31 déc.) : loi favorisant la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail.
- 1992** (20 sept.) : référendum ratifiant le traité d'Union européenne signé à Maastricht, comportant un accord sur la politique sociale, signé par onze états membres sur douze.
- 1993** (23 fév.) : création de la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
(20 déc.) : loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.
- 1994** (28 déc.) : fusion des services déconcentrés du travail et de l'emploi et des délégations régionales à la formation professionnelle.

- 1995** (4 août) : loi relative au « contrat initiative emploi ».
- 1996** (11 juin) : loi « sur l'aménagement et la réduction du temps de travail », dite « de Robien », accroissant les incitations financières publiques pour des accords collectifs contenant une réduction forte de la durée du travail avec des engagements sur l'emploi.
- 1997** (18 mars) : création de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (**DGEFP**).
(16 oct.) : loi relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, instituant les « nouveaux services - emplois jeunes » pour des activités à caractère d'utilité sociale et des employeurs appartenant au monde associatif ou aux services de l'État.
- 1998** (13 juin) : loi « d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail », dite « Aubry I », pour la **réduction générale de la durée du travail à 35 heures** dans les entreprises.
(29 juillet) : loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
- 2000** (19 janv.) : loi « relative à la réduction négociée du temps de travail », dite « Aubry II », allégeant les charges sur les bas et moyens salaires pour les entreprises passées aux 35 heures.
- 2001** (9 mai) : loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, levant l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie.
(17 juillet) : loi portant diverses dispositions d'ordre social éducatif et culturel donnant un cadre législatif au plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).
(21 déc.) : loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 créant un **congé de paternité**.
- 2002** (17 janv.) : loi de « modernisation sociale » définissant de façon plus restrictive le licenciement économique, instituant le recours à un médiateur et renforçant le contenu du plan social.
(29 août) : loi portant création d'un dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise.
- 2003** (4 janv.) : loi portant relance de la négociation collective en matière de licenciement économique.
(17 janv.) : loi relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi.
(21 août) : loi portant réforme des retraites.
(18 déc.) : loi portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité.
- 2004** (4 mai) : loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.
(30 juin) : loi sur la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.
(30 juin) : loi modifiant la loi du 3 janv. 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciement économique et relative au recouvrement par les institutions gestionnaires du régime d'assurance chômage des prestations de solidarité versées entre le 1er janv. et le 1er juin 2004 aux travailleurs privés d'emploi dont les droits à l'allocation de retour à l'emploi ont été établis.
(9 déc.) : loi de simplification du droit autorisant le gouvernement à procéder par ordonnance à la recodification du droit du travail.
- 2005** (18 janv.) : loi de programmation pour la cohésion sociale.
(11 fév.) : loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
(15 fév.) : début des travaux de remise à plat du code du travail, réécriture à droit constant.
(31 mars) : loi portant réforme du temps de travail dans l'entreprise.
(26 juillet) : loi habilitant le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures d'urgence pour l'emploi.
(26 juillet) : loi relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.
- 2006** (23 mars) : loi sur le retour à l'emploi et sur les droits et devoirs des bénéficiaires des minima sociaux.
(23 mars) : loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
(31 mars) : loi pour l'égalité des chances.
(21 avril) : loi sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise.
(22 août) : décret relatif à la création de la direction générale du travail au ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.
(30 déc.) : loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié et portant diverses dispositions d'ordre économique.
- 2007** (31 janv.) : loi de modernisation du dialogue social.

- (2 mars) : création du Conseil national de l'inspection du travail.
- (12 mars) : ordonnance relative au code du travail (partie législative).
- (31 mai) : décret fixant les attributions du ministre du travail : la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle passe au Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.
- (21 août) : loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat fixant notamment l'expérimentation du revenu de solidarité active.
- (26 déc.) : suppression de la Direction de la population et des migrations.
- 2008** (21 janv.) : ratification de l'ordonnance du 12 mars 2007 relative au Code du travail.
- (13 fév.) : **loi relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi.**
- (7 mars) : décret relatif au code du travail (partie réglementaire).
- (16 avril) : loi relative à la journée de solidarité.
- (27 mai) : loi portant diverses dispositions d'adaptation communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.
- (25 juin) : loi de modernisation du marché du travail.
- (1er août) : loi relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi.
- (20 août) : loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail.
- (29 sept.) : décret relatif à l'organisation du service public de l'emploi
- (25 nov.) : décret relatif au Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT).
- (1er déc.) : loi généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.
- (3 déc.) : loi en faveur des revenus du travail.
- (30 déc.) : **fusion des services d'Inspection du Travail.**
- 2009** (25 mars) : loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.
- (30 mars) : décret portant diverses mesures en faveur des revenus du travail.
- (12 mai) : loi de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures.
- (21 juillet) : loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- (10 août) : loi réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires.
- (10 nov.) : décret relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (**DIRECCTE**).
- (24 nov.) : loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.
- 2010** (22 mars) : décret modifiant le décret du 18 mars 1997 portant création de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.
- (18 mai) : loi visant à garantir de justes conditions de rémunération aux salariés concernés par une procédure de reclassement.
- (28 juin) : loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental.
- (5 juillet) : loi relative à la rénovation du dialogue social.
- (15 oct.) : loi complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale.
- (9 nov.) : **loi portant réforme des retraites.**
- 2011** (27 janv.) : loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

■ ■ ■ BIBLIOGRAPHIE



Les mondes du travail en France (XIX^e-XX^e siècles)

Franck Thénard-Duvivier

Professeur d'histoire en Khâgne au lycée Fauriel (Saint-Étienne)

Chercheur associé au GRHIS (Université de Rouen)



Cette bibliographie est réalisée à partir de celle constituée pour mes étudiants dans le cadre de la préparation du programme d'histoire pour le concours de l'École normale supérieure, session 2011 : « *Les mondes du travail en France de 1789 à 1946* ». Elle est donc très lacunaire en ce qui concerne la seconde moitié du XX^e siècle.

Ouvrages généraux

- Histoire du travail
- Autres approches sur la question du travail
- Société française, immigration

Les ouvriers et le monde industriel

- Histoire des ouvriers et du mouvement ouvrier
- Mineurs, cheminots et « métallôs »
- Industrie automobile
- Autres études sur le monde ouvrier

Autres métiers et travailleurs

- Paysans et monde rural
- Autres mondes professionnels
- Travail des femmes

La « question sociale » : le travail, l'État et les syndicats

- Mouvement syndical
- Grève et conflit social
- Institutionnalisation du travail

Ouvrages généraux

Histoire du travail

1. BARIOT Dominique (dir.), *Le Travail à l'époque contemporaine*, Paris, Ed. du CTHS, 2005.
2. BROWAEYS X. et CHÂTELAIN Paul, *Les Frances du travail*, Paris, PUF, 1984.
3. DAUMAS Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010 [300 biographies individuelles ou collectives et 120 entrées thématiques].
4. DEWERPE Alain, *Le Monde du travail (1800-1950)*, A. Colin (Cursus), 1989, rééd. 1998, 2010.
5. FONTENEAU Yannick (coord.), *Penser le travail à l'époque moderne*, dossier des *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 110, 2010 ; voir sur <http://chrhc.revues.org>.
6. FRIDENSON Patrick (dir.), *1914-1918 : l'autre Front*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1977.
7. KAPLAN Steven et KOPP Cynthia (dir.), *Work in France*, New York, Cornell University Press, 1987.
8. MANIER Bénédicte, *Le Travail des enfants dans le monde*, Paris, La Découverte, 1999.
9. MARCHAND Olivier et THÉLOT Claude, *Le Travail en France 1800-2000*, Paris, Nathan, 1997 ; rééd. de *Deux siècles de travail en France*, INSEE, 1991.
10. PARIAS Louis-Henri (dir.), *Histoire générale du travail*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1959, 2^e éd. 1996-1997, 4 t.

Autres approches sur la question du travail

11. BARIOT Dominique, FARON Olivier (dir.), *Migrations, cycle de vie familial et marché du travail*, Paris, Cahiers des Annales de Démographie historique, 2002.
12. BEAUD Anne-Sophie, *Un Siècle d'emplois précaires*, Paris, Payot, 2004.
13. BILLIARD Isabelle, *Santé mentale et travail. L'émergence de la psychopathologie du travail*, Paris, La Dispute, 2001.
14. BONNEFF Léon et Maurice, *La Vie tragique des travailleurs*, Paris, Jules Rouff et Cie, 1908, rééd. 1984. [documents].
15. BRUNO Anne-Sophie, GEERKENS Éric, HATZFELD Nicolas et OMNÈS Catherine (dir.), *La santé au travail entre savoirs et pouvoirs (XIX^e et XX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2011.
16. CASTEL Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, 490 p., rééd. Gallimard (Folio), 1999.
17. CLOT Yves, *Le Travail sans l'homme ? Pour une psychologie des milieux de travail et de vie*, Paris, La Découverte, 1995.
18. CORBIN Alain (dir.), *L'Avènement des loisirs (1850-1960)*, Paris, Aubier, 1995, rééd. Flammarion (Champs), 2009.
19. DEJOURS Christophe, *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.
20. DESROSIÈRES Alain et THÉVENOT Laurent, *Les Catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, 1992.
21. DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1930 (1^{ère} éd. 1893).
22. HANNE Georges et LARIVIÈRE Claire Judde de (dir.), *L'identité professionnelle dans les dispositifs de nomination et d'enregistrement des personnes de l'Antiquité à nos jours*, Toulouse, Méridienne, 2010.
23. MÉDA Dominique, *Le Travail*, Paris, PUF (Que Sais-Je ?), 2004.

24. MÉDA Dominique, *Le Travail. Une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier, 1995, rééd. Flammarion (Champs), 1998.
25. TOPALOV Christian, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994. Cf. compte rendu.

Société française, immigration

26. BAIROCH Paul, *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Gallimard (Folio), 1997, 3 t.
27. BRAUDEL Fernand et LABROUSSE Ernest, *Histoire économique et sociale de la France*, t. 3 : 1789-1880, t. 4, vol. 1 et 2 : 1880-1950, Paris, PUF (Quadrige), 1993.
28. CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil (Points), 1991, 1997.
29. DAVIET Jean-Pierre, *La Société industrielle en France, 1814-1914*, Paris, Seuil (Points), 1997.
30. LEQUIN Yves (dir.), *Histoire des Français, XIX^e-XX^e siècles. La société*, Paris, A. Colin, 1983.
31. NOIRIEL Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1988, nouv. éd. augm. 2006 (Points).
32. PONTY Jeanine, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.
33. SCHOR Ralph, *L'opinion française et les étrangers en France, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.
34. SCHOR Ralph, *Histoire de la société française au XX^e siècle*, Paris, Belin (Sup), 2004.
35. VIET Vincent, *Histoire des Français venus d'ailleurs de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin (Tempus), 2003.

Les ouvriers et le monde industriel

Histoire des ouvriers et du mouvement ouvrier

36. BÉROUD Sophie et RÉGIN Tania (coord.), *Le Roman social, Littérature, Histoire et mouvement ouvrier*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002.
37. CADÉ Michel, *L'Écran bleu. La représentation des ouvriers dans le cinéma français*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2000.
38. CHEVALIER Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1958, rééd. 2007 (Tempus). Cf. compte rendu.
39. DELAS Jean-Pierre, *Le Mouvement ouvrier. Naissance et reconnaissance, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Nathan, 1991.
40. DREYFUS Michel, *Les Sources de l'histoire ouvrière, sociale et industrielle en France, XIX^e et XX^e siècles. Guide documentaire*, Paris, Éditions ouvrières (Mouvement social), 1987.
41. GÉRÔME Noëlle (dir.), *Archives sensibles. Images et objets du monde industriel et ouvrier*, Cachan, Éditions de l'ENS, 1995.
42. MAITRON Jean et PENNETIER Claude, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Éditions Ouvrières/ Éditions de l'Atelier [1^{ère} période : 1789-1861 ; 4^e période : 1914-1939].
43. NOIRIEL Gérard, *Les Ouvriers dans la société française, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil (Points), 1986, rééd. 2002.
44. PIERRARD Pierre, *L'Église et les ouvriers en France*, t. 1 : 1840-1940, t. 2 : 1940-1990, Paris, Hachette, 1984 et 1991.

45. ROBERT Jean-Louis, *Les Ouvriers, la Patrie et la Révolution. Paris 1914-1919*, Besançon, Annales littéraires de l'université de Besançon, 1995.
46. THOMPSON E.P., *La Formation de la classe ouvrière anglaise* [1963], trad. fr., Paris, EHESS/Gallimard, 1987.
47. VERRET Michel, *L'Espace ouvrier*, Paris, Armand Colin, 1979.
48. VERRET Michel, *La Culture ouvrière*, Paris, ACL Édition, 1988.
49. VERRET Michel, *Le Travail ouvrier*, Paris, Armand Colin, 1982.
50. WORONOFF Denis, *La France industrielle. Gens des ateliers et des usines (1900-1950)*, Paris, La Martinière, 2003 [documents photographiques commentés].
51. WORONOFF Denis (dir.), *Les Images de l'industrie, de 1850 à nos jours*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002 [documents photographiques commentés].

Mineurs, cheminots et « métallos »

52. BONNET Serge, avec la collaboration d'Etienne KAGAN et Michel MAIGRET, *L'Homme du fer. Mineurs de fer et ouvriers sidérurgistes lorrains*, t. 1 : 1889-1930, t. 2 : 1930-1959, Metz, La Serpenoise, 1976-1977.
53. BURDY Jean-Paul, *Le Soleil noir, un quartier de Saint-Etienne, 1840-1940*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989. Cf. compte rendu.
54. CHEVANDIER Christian, *Cheminots en grève, ou la construction d'une identité (1848-2001)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002.
55. CHEVANDIER Christian, *Cheminots en usine : les ouvriers des ateliers d'Oullins au temps de la vapeur*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993.
56. COOPER-RICHET Diana, *Le Peuple de la nuit. Mines et mineurs en France XIX^e XX^e siècles*, Paris, Perrin, 2002. Cf. compte rendu.
57. GALLORO Piero-D., *Ouvriers du fer, princes du vent. Histoire des flux de main-d'œuvre dans la sidérurgie lorraine 1880-1939*, Metz, Éditions Serpenoise, 2001.
58. GUILLAUME Pierre, *La Compagnie des Mines de la Loire, 1846-1854. Essai sur l'apparition de la grande industrie capitaliste en France*, Paris, PUF, 1996.
59. PIGENET Michel (dir.) *Mémoires du travail à Paris. Faubourg des métallos, Austerlitz, Salpêtrière, Renault-Billancourt*, Paris, Créaphis, 2008.
60. TIBI Jean, *La Mine et les mineurs de la Loire*, Clermont-Ferrand, Éditions De Borée, 1998.
61. TREMPÉ Rolande, *Les Mineurs de Carmaux (1848-1914)*, Paris, Éditions ouvrières, 1971, 2 t. Cf. compte rendu
62. VINDT Gérard, *Les Hommes de l'aluminium. Histoire sociale de Péchiney 1921-1973*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2006

Industrie automobile

63. COSTA-LASCOUX Jacqueline, TEMIME Emile, *Les hommes de Renault-Billancourt*, Paris, Éditions Autrement, 2004.
64. FRIDENSON Patrick, *Histoire des usines Renault. 1. Naissance de la grande entreprise, 1898-1939*, Paris, Le Seuil, 1972.
65. GUESLIN André (dir.), *Michelin, les hommes du pneu. Les ouvriers Michelin, à Clermont-Ferrand, de 1889 à 1940*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1993.

66. HATZFELD Nicolas, *Gens d'usine. 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002.
67. SCHWEITZER Sylvie, *Des Engrenages à la chaîne. Les usines Citroën 1915-1935*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982.
68. TOURAINE Alain, *L'Évolution du travail aux usines Renault*, Paris, Éditions du CNRS, 1955.

Autres études sur le monde ouvrier

69. FREY Jean-Pierre, *La Ville industrielle et ses urbanités. La distinction ouvriers/employés, Le Creusot, 1870-1930*, Paris, Magdala Éditions, 1995.
70. GIRAULT Jacques (dir.), *Ouvriers en banlieue, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1998.
71. JUDET Pierre, *Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934). Les métamorphoses d'une identité sociale et politique*, Grenoble, Presses universitaires, 2004.
72. LEQUIN Yves, *Les Ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1977, 2 t. ; en ligne : <http://presses.univ-lyon2.fr/?q=node/20>.
73. MOUTET Aimée, *Les Logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997.
74. NOIRIEL Gérard, *Longwy, Immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris, PUF, 1984.
75. OCHANDIANO Jean-Luc de, *Lyon, un chantier limousin. Les maçons migrants (1848-1940)*, Lyon, Éditions Lieux Dits, 2008.
76. OLIVIER Jean-Marc, *Des clous, des horloges, des lunettes. Les campagnards moréziens en industrie (1780-1914)*, Paris, Éditions du CTHS, 2004
77. PESCHANSKI Denis et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les Ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP, 1992.
78. PIGENET Michel, *Les Ouvriers du Cher (fin XVIII^e siècle-1914). Travail, espace et conscience sociale*, Paris, Institut CGT d'histoire sociale, 1990.

Autres métiers et travailleurs

Paysans et monde rural

79. BOIS Paul, *Paysans de l'ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, Flammarion, 1971, rééd. (Champs).
80. DUBY Georges (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1975-1977, rééd. 1992 (Folio).
81. GRENADOU Ephraïm et PRÉVOST Alain, *Grenadou, paysan français*, Paris, Seuil, 1966, rééd. (Points).
82. MAYAUD Jean-Luc, *Gens de la terre. La France rurale : 1880-1940*, Paris, Le Chêne, 2002 [documents photographiques commentés].
83. MOULIN Annie, *Les Paysans dans la société française, de la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1988, éd. mise à jour 1992 (Points).
84. WEBER Eugène, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)* [1976], trad. fr., Paris, Fayard, 1983.

Autres mondes professionnels

85. BELLEC François, *La France des gens de mer, 1900-1950*, Paris, Le Chêne, 2002 [documents photographiques commentés].
86. BERTHERAT Bruno et CHEVANDIER Christian, *Paris dernier voyage. Histoire des Pompes funèbres (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, La Découverte, 2008.
87. BOLTANSKI Luc, *Les Cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982.
88. CARRIER-REYNAUD Brigitte (dir.), *L'Enseignement professionnel et la formation technique du début du XIX^e au milieu du XX^e siècle*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006.
89. CHEVANDIER Christian et DAUMAS Jean-Claude (dir.), *Travailler dans les entreprises en France sous l'Occupation*, Dijon/Besançon, Presses universitaires de Franche Comté, 2007.
90. CHEVANDIER Christian, *L'Hôpital dans la France du XX^e siècle*, Paris, Éditions Perrin, 2009.
91. FAURE Olivier, *Genèse de l'hôpital moderne : les hospices civils de Lyon de 1802 à 1845*, Lyon, PUL, 1982 ; en ligne sur <http://presses.univ-lyon2.fr/?q=node/20>.
92. GARDEY Delphine, *La Dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau, 1890-1930*, Paris, Belin, 2002.
93. LEQUIN Yves, VANDECASTEELE Sylvie (dir.), *L'Usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise. XIX^e et XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996.
94. MARTIN Roger, *Les Instituteurs de l'entre-deux guerres : idéologie et action syndicale*, Lyon, PUL, 1982 ; en ligne sur <http://presses.univ-lyon2.fr/?q=node/20>.
95. MOUTET Aimée, *Les Logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997.
96. OZOUF Jacques et OZOUF Mona (avec Véronique AUBERT et Claire STEINDECKER), *La République des instituteurs*, Paris, Seuil, 1992, rééd. 2001 (Folio).
97. THUILLIER Guy, *La Bureaucratie en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Economica, 1987.

Travail des femmes

98. BARD Christine, *Les Femmes dans la société française au XX^e siècle*, Paris, A. Colin (coll. U), 2001, rééd. 2004.
99. BATTAGLIOLA Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte (Repères), 2000, rééd. 2008.
100. CHENUT Helen Harden, *Les ouvrières de la République. Les bonnetières de Troyes sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2010.
101. CORBIN Alain, *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1992, rééd. Flammarion (Champs), 2010.
102. DUBESSET Mathilde, ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Parcours de femmes. Réalités et représentations. Saint-Etienne, 1880-1950*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993 ; en ligne <http://presses.univ-lyon2.fr/?q=node/20>.
103. DUBY Georges et PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, t. 4, *Le XIX^e siècle*, t. 5, *Le XX^e siècle*, éd. fr. Paris, Plon, 1991-1992, rééd. Perrin (Tempus), 2002.
104. FOURCAUT Annie, *Femmes à l'usine. Ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Maspero, 1981.
105. LEE DOWNS Laura, *L'Inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et Angleterre, 1914-1939*, Paris, Albin Michel, 2002.

106. MARUANI M., *Les Nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, Éditions La Découverte, 1999.
107. OMNÈS Catherine, *Ouvrières parisiennes. Marché du travail et trajectoires professionnelles au 20^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997.
108. PERROT Michelle (coord.), *Travaux de femmes dans la France du XIX^e siècle* (numéro spécial), *Le Mouvement social*, n° 105, oct.-déc. 1978.
109. SCOTT Joan W., TILLY Louise, *Les Femmes, le travail et la famille*, Marseille, Rivages, 1987.
110. SCHWEITZER Sylvie, *Les Femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.
111. SCHWEITZER Sylvie, *Femmes de pouvoir : une histoire de l'égalité professionnelle en Europe, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Payot, 2010.
112. ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Histoire des femmes en France, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2005.
113. ZYLBERBERG-HOCQUARD Marie-Hélène, *Femmes et féminisme dans le mouvement ouvrier français*, Paris, Éditions ouvrières, 1981.

La « question sociale » : le travail, l'État et les syndicats

Mouvement syndical

114. CAIRE Guy, *Les Syndicats ouvriers*, Paris, PUF (Thémis), 1971.
115. CAPDEVIELLE Jacques et MOURIAUX René, *Les Syndicats ouvriers en France*, Paris, Armand Colin, 1970 [recueil de 101 textes].
116. DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Paris, Complexe, 1995.
117. DREYFUS Michel, *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme 1852-1967*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001. Cf. compte rendu.
118. SCOTT Joan W., *Les Verriers de Carmaux. Histoire de la naissance du syndicalisme*, Paris, Flammarion, 1974.

Grève et conflit social

119. BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagère. Mouvements sociaux et cultures militantes au Havre 1912-1923*, Rouen, PUR, 1997.
120. CAZALS Rémy, *Avec les ouvriers de Mazamet dans la grève et l'action quotidienne (1909-1914)* Paris, Maspero, 1978.
121. HASTINGS Michel, *Halluin la rouge 1919-1939. Aspects d'un communisme identitaire, Lille*, Presses universitaires de Lille, 1991.
122. HÉRITIER Pierre et al., *150 ans de luttes ouvrières dans la bassin stéphanois*, Paris, Éditions Le champ du possible, 1979.
123. KRIEGEL Annie, *La Grève des cheminots, 1920*, Paris, A. Colin, 1988.
124. *Le temps de la lutte des classes*, numéro spécial, *L'Histoire* n°195, janv. 1996 [articles].
125. MERRIMAN John M., *Limoges, la ville rouge. Portrait d'une ville révolutionnaire*, Paris, Belin, 1985.
126. PERROT Michelle, *Les Ouvriers en grève en France (1871-1890)*, Paris/La Haye, Mouton, 1973, 900 p. (2 t.), réimp. EHESS, 2001 (3 vol.).

127. RUDE Fernand, *La Révolte des canuts, 1831-1834*, Paris, La Découverte, 2001.
128. SIROT Stéphane, *La Grève en France. Une histoire sociale (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2002. Cf. compte rendu.
129. VIGNA Xavier, VIGREUX Jean et WOLIKOW Serge, *Le pain, la paix, la liberté. Expériences et territoires du Front populaire*, Paris, Éditions sociales, 2006
130. VIGNA Xavier, *L'insubordination ouvrière dans les années 1968. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, PUR, 2007.
131. VIGNA Xavier et VIGREUX Jean (dir.) *Mai-juin 1968. Huit semaines qui ébranlèrent la France*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2010.

Institutionnalisation du travail

132. CHATRIOT Alain, JOIN-LAMBERT Odile, VIET Vincent (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006) : acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, PUR, 2006.
133. DÄNZER-KANTOF Boris, LEFEBVRE Véronique, TORRES Félix, *Un siècle de réformes sociales. Une histoire du ministère du travail 1906-2006*, Paris, La Documentation française, 2006.
134. DIDRY Claude, *Naissance de la convention collective. Débats juridiques et luttes sociales en France au début du 20^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002.
135. DUMONS Bruno et POLLET Gilles, *L'État et les retraites. Genèse d'une politique*, Paris, Berlin, 1994.
136. FRIDENSON Patrick et REYNAUD Bénédicte, *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Paris, Odile Jacob, 2004.
137. GROSSIN William, *La création de l'inspection du travail. La condition ouvrière d'après les débats parlementaires de 1881 à 1892*, Paris, l'Harmattan, 1992.
138. LESPINET-MORET Isabelle, *L'Office du travail, 1891-1914, la République et la réforme sociale*, Rennes, Presses universitaire de Rennes, 2007.
139. LESPINET-MORET Isabelle et VIET Vincent (dir.), *L'Organisation internationale du travail. Origine-développement-avenir*, Rennes, PUR, 2011.
140. PIGENET Michel (dir.), *Retraites. Une histoire des régimes spéciaux*, Paris, ESF Éditeur, 2008.
141. ROBERT Jean-Louis (dir.), *Inspecteurs et inspection du travail sous la III^e et la IV^e République*, Paris, La Documentation française, 1998.
142. TOPALOV Chistian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France 1880-1914*, EHESS, 1999.
143. VIET Vincent, RUFFAT Michèle, *Le Choix de la prévention*, Paris, Économica, 1999.
144. VIET Vincent, *Les Voltigeurs de la République. L'Inspection du Travail en France jusqu'en 1914*, Paris, Éditions du CNRS, 1994, 2 vol. Cf. compte rendu.

■ ■ ■ PUBLICATIONS DU CHATEFP



COMITÉ
d'histoire
des administrations chargées du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle

Chatefp

Comité d'histoire des administrations chargées du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle



Ouvrages publiés

Un siècle de réformes sociales. Une histoire du ministère du travail 1906-2006

Boris DÄNZER-KANTOF, Véronique LEFEBVRE, Félix TORRES, avec le concours de Michel LUCAS,
La Documentation française, Paris, octobre 2006, ISBN : 2-11-006264-9.

1906-2006. Centenaire du ministère du travail,

Catalogue de l'exposition présentée pour la célébration du centenaire du ministère du travail le 25 octobre 2006 au Carrousel du Louvre, réalisée par Pierre BONNERUE, Gilles PUECH et Olivier SCHIMMENTI du collectif ENTRE VOUS.

Une histoire du ministère du travail

Plaquette réalisée en 2008 à l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne, par Pierre BONNERUE, Gilles PUECH et Olivier SCHIMMENTI du collectif ENTRE VOUS.

Inspecteurs et inspection du travail sous la III^e et la IV^e République

Sous la direction de Jean-Louis ROBERT, La Documentation française, Paris, mars 1998.

Passer les cols, franchir les Alpes : les « Campagnes » d'un bâtisseur de routes sous le 1^{er} Empire

Mémoires de Grégoire Anselme Perrin publiées sous le parrainage du Comité d'histoire de l'équipement, des transports et du logement, du Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Savoie.

« La fontaine de Siloé », 73801 Montmélian, juin 2002.

Aux Presses Universitaires de Rennes, collection « Pour une histoire du Travail »

Quarante ans Place Fontenoy

Par Pierre FOURNIER, inspecteur général honoraire des Affaires sociales (1923-2006),
octobre 2006, ISBN : 2-7535-0326-5.

Le ministère du travail et de la sécurité sociale de la Libération au début de la V^e République

Par Bruno BÉTHOUART, professeur d'histoire contemporaine à l'Université du littoral Côte d'Opale, octobre 2006, ISBN : 2-7535-0327-3.

Les politiques du travail (1906-2006) : acteurs, institutions, réseaux

Livre issu du colloque scientifique international organisé à Paris les 18 et 19 mai 2006, sous la direction d'Alain CHATRIOT, chargé de recherche au CNRS, CRH-AHMOC, Odile JOIN-LAMBERT, chercheur à l'IRES, Vincent VIET, chargé de mission à la MIRE, DREES, membres de la commission scientifique du CHATEFP, 2006, ISBN : 978-2-7535-0392-2.

L'Office du travail 1891-1914. La République et la réforme sociale

Par Isabelle LESPINET-MORET, maître de conférences en histoire (université Paris X), membre de la commission scientifique du CHATEFP, 2007, ISBN : 978-2-7535-0445-5.

Cultures du risque au travail et pratiques de prévention. La France au regard des pays voisins

Sous la direction de Catherine OMNÈS, membre de la commission scientifique et Laure PITTI, 2009, ISBN : 978 2 7535 0813 2.

Rationaliser le travail, organiser la production. Le Bureau international du travail et la modernisation économique durant l'entre-deux-guerres

Par Thomas CAYET, 2010, ISBN 978 2 7535 1158 3.

La Responsabilité sociale de l'entreprise en Alsace et en Lorraine du XIX^e au XX^e siècle

Sous la direction de Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, membre de la commission scientifique du CHATEFP, 2011, ISBN 978 2 7535 1267 2.

L'Organisation internationale du travail. Origine-développement-avenir

Sous la direction de Isabelle LESPINET-MORET et Vincent VIET, membres de la commission scientifique, 2011, ISBN 978 2 7535 1286 3.

La santé au travail entre savoirs et pouvoirs (XIX^e et XX^e siècles)

Sous la direction de Anne-Sophie BRUNO, Éric GEERKENS, Nicolas HATZFELD (membre de la commission scientifique) et Catherine OMNÈS (membre de la commission scientifique), 2011, ISBN 978 2 7535 1350 1

Périodiques

« Études et documents pour servir à l'histoire de l'administration du travail »

Cahier n°1 – octobre 1998

Évolution et organisation de l'administration centrale du ministère : 1887 – 1940 :

- la gestation difficile d'un ministère attendu ;
- l'évolution des structures du Ministère du Travail ;
- le budget ;
- les personnels d'administration centrale et leur recrutement ;
- l'appareil statistique du Ministère du Travail (1887-1940) ;
- les dénominations successives des départements chargés du Travail ;
- le tableau chronologique des ministres.

Cahier n°2-3 – avril 2000

La D.R.T. a cent ans ;

- l'histoire des textes concernant le placement ;
- l'évolution des textes concernant les conventions collectives ;
- les origines du décret du 8 janvier 1965 ;
- l'hygiène et la sécurité en Alsace-Lorraine, l'exemple du bâtiment ;
- l'inspection du travail et les débuts de la prévention des risques spécifiques ;
- la structure de l'administration du Travail depuis 1939.

Cahier n° 4 – septembre 2000

- la journée des huit heures ;
- la formation professionnelle dans le code du travail ;
- la politique active de l'emploi et rénovation des services, années 60 ;
- du code civil au droit spécifique ;
- le droit des accidents du travail et règlement d'atelier au XIX^e siècle.

Cahier n° 5 – mai 2001

- les origines du CHSCT ;
- les CHS des années 50 et 60 ;
- la naissance mouvementée du repos hebdomadaire ;
- les conditions de travail et le mouvement ouvrier (1836-1918) ;
- les circulaires Millerand de 1900 ;
- rapports des préfets de Vichy relatifs aux questions du travail.

Cahier n° 6 – janvier 2003

- les rapports des préfets de Vichy relatifs aux questions du travail, emploi et formation professionnelle ;
- le point de vue des inspecteurs du travail parisiens sur la main-d'œuvre étrangère à la veille de la Grande Guerre.

Cahier n°7 – mars 2007

- pour un nouveau regard sur le Ministère du Travail ;
- l'entrée de la Direction du Travail dans les relations internationales à travers la naissance du droit international du Travail ;
- les statistiques de l'Office du travail à la fin du XIX^e siècle ;
- l'intervention d'Alexandre Millerand au congrès international pour la protection des travailleurs du 25 juillet 1900 ;
- les lois ouvrières du point de vue de l'intervention de l'État ;
- l'intervention d'Emile Cheysson le 25 février 1894 ;
- la biographie de Louis-René Villermé.

Cahier n°8 (numéro spécial) – mars 2007

Les résultats affichés par l'Inspection du Travail sous la III^e République de 1893 à 1937

Cahier n°9 (spécial centenaire) – avril 2008

- la création du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale à travers les débats et les textes ;
- le centenaire en administration centrale ;
- le centenaire dans les services déconcentrés ;
- le ministère du travail et les partenaires sociaux ;
- la contribution d'Albert Métin au droit du travail et à la législation sociale.

Cahier n°10 – novembre 2008

L'émergence des statistiques du travail entre 1891 et 1967 ou la construction d'une réalité économique, politique et sociale.

Cahier n°11 – septembre 2009

Journée nationale du Centenaire de l'inspection du travail, 19 janvier 1993.

Cahier n°12 – avril 2010

La direction générale du travail, de la législation ouvrière et des assurances sociales au commissariat général d'Alsace-Lorraine : laboratoire du droit social (1919-1925). Colloque du 11 décembre 2009.

Cahier n°13 – décembre 2010

Hommage à Claude Chetcuti.

Cahier n°14 (numéro spécial) - juin 2011

Les mondes du travail de 1800 à nos jours. Journée de conférences et débats organisée au lycée Claude Fauriel le 20 janvier 2011, F. Thénard-Duvivier (coord.).

Suppléments :

Décembre 1999 : 1892–1913, l'Inspection du Travail française et le travail des enfants.

Janvier 2000 : les politiques du travail et de l'emploi de Vichy.

Mars 2000 : biographies des ministres chargés du travail de 1891 à 1988.

Avril 2001 : les enfants et les jeunes au travail.

Autres documents hors série

Sommaires des bulletins de l'inspection du travail de 1893 à 1940 ;

Index alphabétiques annuels des matières des bulletins de l'office du travail (1894 à 1912) ;

Annuaire du ministère du travail, année 1933.

La prévention s'affiche. 100 ans pour convaincre, 1906-2006

Catalogue de l'exposition organisée dans le cadre du colloque scientifique international « Élaborations et mise en œuvre des politiques du travail : le ministère du travail et la société française au XX^e siècle », Paris les 18 et 19 mai 2006.

Vidéotheque

Centenaire du ministère du travail

25 octobre 2006

Carrousel du Louvre

Coffret de 4 DVD

La documentation Française 2007

ISBN : 978-2-11-006619-0



Paysages industriels de la vallée du Gier (Loire). © François Arnal.



COMITÉ d'histoire

des administrations chargées du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle

Président :

Michel LUCAS

Inspecteur général des affaires sociales honoraire

Élie - Jean VERGNES

Secrétaire général

tél : 01 44 38 35 39 - courriel : elie-jean.vergnes@travail.gouv.fr

Nicole LEJEUNE

Chargée de mission

tél : 01 44 38 35 40 courriel : nicole.lejeune@travail.gouv.fr

Secrétariat

tél : 01 44 38 35 48

comite.histoire@travail.gouv.fr

Internet – intranet

**Rubriques en ligne sur les sites
du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité :**

C.H.A.T.E.F.P. :

internet : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/ministere/comite-histoire/>

intranet : <http://mintranet2.travail.gouv.fr/rubrique5442.html>

Les cahiers du Chatefp

(anciennement *Études et documents pour servir à l'histoire de l'administration du travail*)

sont publiés par

le Comité d'histoire des administrations

chargées du travail, de l'emploi

et de la formation professionnelle

39-43 quai André-Citroën

75902 Paris cedex 15

téléphone : 01 44 38 35 48

télécopie : 01 44 38 35 14

courriel : comite.histoire@travail.gouv.fr

Directeur de publication : Michel LUCAS

ISSN : 1628-2663